Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada

Fact Sheets

[redacted]

[redacted]

Canada

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

FACT SHEETS

These Fact Sheets are designed to give you a brief overview of the Royal Canadian Mounted Police and its activities. We have tried to confine each topic to a standard size sheet, therefore, the type size varies from page to page depending on the amount of material to be published. For further information on specific subjects, check the bibliography or reference material where indicated. You may also contact the RCMP Law Enforcement Reference Centre, Ottawa, Ontario, telephone (613) 993-3225 or write:

The Commissioner,
Royal Canadian Mounted Police,
1200 Vanier Parkway,
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

Published by the Royal Canadian Mounted Police
Communications and Media Relations Directorate
with the co-operation of the various Headquarters
policy centres concerned.
© Minister of Supply and Services (1990)
ISBN 0-662-57307-2
Cat. No. JS62-70/1990

FACT SHEET

INDEX

1. History and Organization
2. Organization
3. Bibliography on RCMP History
4. Recruit Training
5. Drug Enforcement
6. Commercial Crime
7. Traffic Law Enforcement
8. Interpol
9. Protective Policing Directorate
10. Aboriginal Policing Program
11. Police Dog Services
12. Marine Services
13. Land Transport
14. Air Services
15. Identification Services
16. Forensic Laboratory
17. Canadian Police Information Centre (CPIC)
18. Canadian Police College
19. Equitation and Musical Ride
20. Federal Policing
21. Telecommunications
22. Field Identification Support Section (FISS)
23. Counterfeiting
24. Technical Security Services
25. Detachment - Front Line Policing
26. Computer Crime
27. Music of the Mounties
28. Contract Policing

THE ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE
HISTORY AND ORGANIZATION

A. Origins

1. Conception: Canada's first Prime Minister and Minister of Justice, Sir John A. Macdonald, to police former Hudson's Bay Company territory obtained by Canada, 1870.
2. Inspiration: Para-military organization of the Royal Irish Constabulary and "mounted rifle" aspect of U.S. Army cavalry in the American west.
3. Formal introduction: Order-in-Council of August 30, 1873, following enabling Act of the Canadian Parliament, 36 Vic. Chap. 35, May 23, 1873.
4. Beginning of appointments and recruitment for the NWMP: September 25, 1873.
5. The "March West": 18 officers and 257 men with horses and equipment, from Dufferin, Manitoba, to vicinities of Ft. Macleod and Ft. Edmonton between July 8 and December 1874.

B. Early Role (1874-1905)

1. Preventing crime.
2. Establishing friendly relations with Indian peoples including:
- protection from unscrupulous "Whisky traders",
- prevention of intertribal violence,
- confrontation of potentially troublesome groups such as the American Sioux in 1876 and the Saskatchewan Métis in 1885.
- supervision of treaties between Indian tribes and the Canadian government.
3. Easing hardships of agricultural immigrants, including destitution, disease and prairie fires.

C. Expansion and Reorganization (1890s-1920)

1. Mounted Police duties expand with settlement of the Yukon (Klondike Gold Rush) late 1890s and the Arctic coast, 1903.
2. Prefix "Royal" conferred on NWMP by King Edward VII in 1904 in recognition of its service.
3. New provinces of Alberta and Saskatchewan policed under contract with the provincial governments 1905.
4. Mounted Police service extended to northern Manitoba 1912.
5. War Measures act 1914: enemy alien surveillance, border patrol and national security regulations.
6. RNWMP responsible for federal law enforcement only when contracts terminated and provincial forces take over policing in Alberta, Saskatchewan and northern Manitoba 1917.
7. RNWMP strength reduced from 1200 to 303 by September 1918, as members permitted to enlist for active service with the Canadian Forces overseas.
8. RNWMP made responsible for all federal law enforcement and national security in the four western provinces 1918.
9. Reorganization of federal police services in 1920. Mounted Police absorbs the Dominion Police and is renamed the Royal Canadian Mounted Police and becomes nationwide federal law enforcement and security agency.

D. Development of the RCMP 1920-1984

1. Return to provincial policing in 1928 under a new contract with the Saskatchewan government.
2. Establishment of detachments in the high Arctic in the 1920s to protect Canadian sovereignty.
3. RCMP takes over provincial police duties in Manitoba, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Alberta, and absorbs the Preventive Service of the Dept. of National Revenue, 1932.
4. Development of national police services in the 1930s: Single Fingerprint section, Crime Index, Modus Operandi, Firearms Registration, Photo Section in Ottawa and a forensic laboratory in Regina.
5. Expansion in the areas of transportation and communication with cars, motorcycles, trucks, ships (Marine Section 1932), aircraft (Air Section 1937), telephones and radio.
6. Protection of national security during World War II 1939-45 under the provisions of the War Measures Act.
7. Defection of Igor Gouzenko leads to expansion of RCMP security duties Special Branch 1950, Directorate of Security and Intelligence 1962, Security Service 1970.
8. RCMP assumes provincial policing responsibilities in Newfoundland and British Columbia, 1950.
9. Advances in communications, telex, computerized retrieval of fingerprints 1973, establishment of the Canadian Police Information Centre 1972.
10. Growth of duties in the 1970s - airport policing, V.I.P. security, drug enforcement, economic crime.
11. First women recruited as uniformed regular members in 1974.
12. Duties of the Security Service of the RCMP taken over by a separate agency, the Canadian Security Intelligence Service, in 1984.

E. Military Record

1. Original military organization and discipline.
2. Saskatchewan rebellion, 1885: Duck Lake, Fort Pitt, Cut Knife Hill, pursuit of Big Bear.
3. South African War, 1899: two mounted rifle battalions; 2nd Canadian Mounted Rifles; Lord Strathcona Horse.
4. World War One: cavalry squadrons: "A" Squadron, RNWMP, 1918; "B" Squadron, RNWMP, Canadian Expeditionary Force Siberia, 1918-19.
5. World War Two: RCMP Marine and Air Sections personnel transferred to Royal Canadian Navy and Royal Canadian Air Force, 1939; No. 1 Provost Company, RCMP, 1st Canadian Division, 1939.

F. Public Relations

1. Voluntary NWMP musical rides, late 1880s and following, Regina.
2. Official RNWMP Musical Ride, 1904; RCMP Musical Ride, 1920.
3. Voluntary NWMP bands, various posts, 1876 and following.
4. Official RCMP Band, 1938.

ORGANIZATION OF THE RCMP

The Royal Canadian Mounted Police is organized under the authority of the RCMP Act. In accordance with the Act, it is headed by the Commissioner, who, under the direction of the Solicitor General of Canada, has the control and management of the Force and all matters connected therewith.

The Royal Canadian Mounted Police enforces throughout Canada laws made by, or under, the authority of the Canadian Parliament. Administration of justice within the provinces, including enforcement of the Criminal Code, is part of the power and duty delegated to the provincial governments. The RCMP has contract agreements with the two territories and all provinces, except Ontario and Quebec, to enforce criminal, territorial and provincial laws under the direction of the provincial Attorneys General and, in the case of the Yukon and Northwest Territories, the Attorney General of Canada.

Under the Commissioner, functional direction is provided by a Deputy Commissioner in charge of Administration, a Deputy Commissioner in charge of Operations, a Deputy Commissioner in charge of Law Enforcement & Protective Services, a Deputy Commissioner in charge of Corporate Management, and a Deputy Commissioner as Commanding Officer of "E" Division. The first four are located at Headquarters, Ottawa.

The Force is divided into 13 divisions. Each division is managed by a Commanding Officer and is alphabetically designated. Divisions roughly approximate provincial boundaries with their headquarters located in respective provincial or territorial capitals (except "A", Ottawa; "C", Montreal; and "E", Vancouver). Divisions have 52 sub-divisions and 723 detachments which range in strength from 1 to over 200 personnel. Air and Marine Services supply support to the divisions.

The RCMP Training Academy is located in Regina, Saskatchewan, and the Canadian Police College is located in Ottawa, Ontario.

The position establishment of the Force as of March 31, 1989 was 21,586. A breakdown of these positions by rank and category is shown below.

Position Establishment

Commissioner	1
Deputy Commissioners	5
Assistant Commissioners	18
Chief Superintendents	36
Superintendents	106
Inspectors	352
Staff Sergeants	830
Sergeants	1,792
Corporals	2,979
Constables	7,839
Special Constables	1,777
Civilian Members	2,058
Public Servants	3,793
	21,586

For 1988/89 total regular member strength was 15,735.

There is also: 1 Corps Sergeant Major - Headquarters

1 Sergeant Major - RCMP Training Academy

1 Staff Sergeant Major - RCMP Training Academy

Reference: Current Solicitor General Annual Report

BIBLIOGRAPHY ON RCMP HISTORY

The best general introduction to Force history, with a more comprehensive text than the title indicates, is S.W. Horrall's *The Pictorial History of the Royal Canadian Mounted Police* (McGraw-Hill Ryerson, 1973). The period of the North-West Mounted Police has been covered by many authors. Among the best are R.C. Macleod, *The North-West Mounted Police and Law Enforcement*, 1873-1905 (University of Toronto Press, 1976); Ronald Atkin, *Maintain the Right* (N.Y. John Day Co., 1973); Hugh Dempsey, ed., *Men in Scarlet* (McClelland and Stewart West, Calgary, 1974); J.P. Turner, *The North-West Mounted Police, 1873-1893* (King's Printer, 1950), and S.B. Steele, *Forty Years in Canada* (McGraw-Hill Ryerson, 1972 [1915]).

The Commissioner's annual reports were regularly published in the *Sessional Papers of Canada*; those for 1874-1889 (except 1875) were reprinted for sale in four volumes by Coles Publishing Company in 1972. The 1875 report was first published with an introduction by S.W. Horrall as *A Chronicle of the Canadian West* (Historical Society of Alberta, 1975).

Good first-hand accounts of early participants, in addition to Steele's mentioned above, are Jean D'Artigue's *Six Years in the Canadian North-West* (Belleville, Mika Publ., 1973 [1882]); R.B. Nevitt *A Winter at Fort Macleod*, ed. by Hugh A. Dempsey (Glenbow-Alberta Institute/Hurtig, 1973); Hugh A. Dempsey, ed., *William Parker Mounted Policeman* (Edmonton, Glenbow-Alberta Institute/Hurtig Publ., 1973); Cecil E. Denny, *The Law Marches West* (Toronto, J.M. Dent and Sons, 1972 [1939]); R. Burton Deane, *Mounted Police Life in Canada* (Coles Publ. Co., 1973 [1916]); John G. Donkin, *Trooper and Redskin in Far North-West* (Coles Publ. Co., 1973 [1889]); M.H.E. Hayne, *The Pioneers of the Klondike* (London, Sampson, Low, Marston & Co., 1897).

The more recent past has not been studied in as much detail. Lorne and Caroline Brown, *An Unauthorized History of the R.C.M.P.* (Toronto, James Lewis & Samuel, 1973), and Nora and William Kelly, *The Royal Canadian Mounted Police* (Edmonton, Hurtig 1973) are two vastly different centennial treatments. Among the best modern reminiscences are Vernon A.M. Kemp, *Without Fear, Favour or Affection* (Toronto, Longmans-Green, 1958), C.W. Harvison (a retired Commissioner), *The Horsemen* (McClelland and Stewart, 1967) and Henry A. Larsen, *The Big Ship* (McClelland and Stewart, 1967). For a topic usually untouched, see Joy Duncan, ed., *Red Serge Wives* (Centennial Book Committee/Co-op Press Ltd., 1974).

Some recent studies have contributed to our knowledge of the history of the Mounted Police. Recommended for the general reader is Jim Lotz, *The Mounties - The History of the RCMP* (Bison Books, 1984). Those interested in firearms and equipment will find a wealth of information in *Arms and Accoutrements of the Mounted Police*, 1873-1973, by R.F. Phillips and D.J. Klancher, (Museum Restoration Services, Bloomfield, Ont., 1982). A handsome pictorial history entitled *The Horses of the Royal Canadian Mounted Police* by William and Nora Kelly (Doubleday Toronto, 1984) tells the tale of the essential contribution made by these animals. An outsider's account of the development of the RCMP Security Service, *Men in the Shadows* by John Sawatsky (Doubleday, Toronto 1980) should be supplemented by RCMP Historian S.W. Horrall's article in the RCMP Quarterly (Summer 1985) entitled *Canada's Security Service*. For a most scholarly appreciation of the RCMP's place in Canada's culture, read Keith Walden, *Vision of Order: the Canadian Mounties in Symbol and Myth* (Butterworth Press, 1982).

Anyone wishing to conduct detailed research on the history of the Force should request bibliographies (containing nearly 1,000 references to published material) from the Historical Section, RCMP Headquarters, 1200 Vanier Parkway, Ottawa, K1A 0R2. The actual records of the NWMP and the RNWMP are in the custody of the Government Archives Division of the National Archives of Canada, 395 Wellington Street, Ottawa, K1A 0N3. Inquiries concerning research into these documents should be sent directly to the National Archives.

RECRUIT TRAINING

Regular Members

All unilingual recruits must undergo language training (the Recruit Cadet Official Languages Training Program -- RCOLTP) from a minimum of 6 weeks up to 29 weeks in a language school located in Montreal. Newly engaged members travel at Force expense to the school. Once the recruit has completed the RCOLTP, he/she will proceed to police training. The basic recruit training is taken at the RCMP Training Academy, Regina, Saskatchewan. As part of a 32-member troop that can be either all male, all female, or co-ed, recruits undergo an extensive 26-week basic training course that is offered in both official languages. Upon successfully completing basic recruit training which includes examinations, they then go for recruit field training at selected training detachments where they are involved in everyday police duties under the supervision of a detachment trainer. Examinations are conducted at the end of this period as well. The recruit training period is at least one year in length.

Special Constable Members

Special constable members are trained at the academy as well. The content and duration of their training is modified from that of regular members, to meet the requirements of the specialized duties they will be called upon to perform. Common to all special constable categories is a 32 day basic core training period. This is supplemented by additional training pertinent to the job for which they were hired. An individual's previous background or experience may have an influence on the total length of time spent at the Academy, but the following list indicates the average time (i.e. basic core plus supplement) required by the various special constable categories.

Nature of Duties	Duration of Training
Native Policing	19 Weeks
Security and Enforcement (Airport Policing and Protective Policing)	13 Weeks
Property Security	8 Weeks
Provost Duties	10 Weeks
Aircraft Maintenance Engineers	7 Weeks
Static Guard	10 Weeks

Recruits Per Year

The yearly average can vary greatly depending upon anticipated human resource requirements and hiring restraints, but in 88-89 the Force hired 752 regular member constables plus 58 special constable members for various categories.

Accommodation

While at the Training Academy, recruits live in modern barracks and pay a modest fee to cover meals and accommodation. Sports and recreation facilities are provided for leisure-time activities and passes are available which allow recruits to leave the Academy for short periods to attend to personal business or spend off-duty time away from barracks.

Salary and Benefits

Pay begins immediately upon engagement. A constable's starting salary is somewhat lower during language training and basic recruit training, but after that, becomes comparable to that of other major Canadian police forces. (Refer to current pay scales.) There are regular increases during the first three years and after that upon promotion to a higher rank. Full hospital and medical coverage are supplied and dental treatment is provided to maintain the standard required at engagement. Pension and life insurance plans are available at a reasonable cost.

Salaries for special constables are determined by the classification of the position and duties to be performed. Education and previous experience may be considered as well.

Annual vacation leave is based on length of service: 0-5 years, 15 days; 5-10 years, 20 days; and 10 years and over, 25 days. Annual vacation leave is not granted during basic training.

Postings

Upon completion of basic training, members are posted to designated training detachments. The actual province or detachment to which a recruit will be posted is dictated by personnel needs of the Force. Members can identify their preferences, however, and when possible, they will be accommodated.

BASIC RECRUIT TRAINING CURRICULUM

OPERATIONAL TRAINING
Practical Training
Report Writing
First Aid
Handling of Prisoners
Telecommunications
C.P.I.C.
Typing
Police Service Dogs
Contingency Planning
Officer Survival

IDENTIFICATION SERVICES
Bombs and Infernal Devices
Crime Scene Protection
Crime Detection Laboratories
Plan Drawing
Fingerprinting
Photography
Personal Descriptions
Ident. Services
Fire Scene Investigation

SELF-DEFENSE
Self-Defense

FOOT DRILL
Drill

HISTORY OF POLICE AND RCMP
Police Idea
Tradition

LAW
Criminal Code
Contacts and Informants
Federal Statutes
Official Directives

DRIVER TRAINING
Driving
Traffic Lectures
Point Duty
Collision Investigation

FIREARMS
Firearms Practice
Care and Handling of Weapons
Shooting Decisions
Safety Lectures
Gas Training

PHYSICAL TRAINING
Physical Training
Personal Performance Test
Fitness Field Day Test
Challenge Circuits
P.T. Lectures
Organized Sports
Fitness and Nutrition
Lifestyle Development

SWIMMING
Swimming and Lifesaving Techniques
Cardio-pulmonary Resuscitation (C.P.R.)

HUMAN RELATIONS
Police Function
Effective Presentations

CROSS CULTURAL
Cultural Awareness
Cultures in Conflict
Development of Discrimination
Multiculturalism
Policing of Minority Groups

HUMAN BEHAVIOUR AND POLICE INTERVENTION
Human Interactions/Relations
Problem Solving
Intervention and Defusion
The Interview Situation
Theory of Stress

DRUG ENFORCEMENT

While all RCMP members are responsible for enforcing Canadian drug laws, approximately 1,000 are assigned exclusively to this task. The overall aim is to control and reduce the availability of illegal drugs with particular emphasis on seizing, freezing and forfeiting the proceeds of drug crimes. Emphasis is being placed on the following:

- Importation and trafficking of heroin and cocaine.
- Possession of heroin and cocaine.
- Importation of cannabis.
- Trafficking in Controlled and Restricted drugs.
- Trafficking in cannabis.
- Possession of Restricted drugs and cannabis.

OFFENCES: Drug offences in Canada fall under the Narcotic Control Act, the Food and Drugs Act, and Criminal Code Sections.

DRUG PROGRAM: The RCMP relies on public support to combat drug-related crime. A great deal of enforcement is informant oriented and it is emphasized that persons offering information remain anonymous. The Force investigates complaints concerning the illicit possession, trafficking or importation of drugs of abuse. Our members conduct and assist in investigations on an international level which often require long and tedious hours of surveillance. A significant step was taken in the fight against drugs in January, 1989, when new proceeds of crime legislation (Bill C-61) took effect. The new legislation permits the seizure and forfeiture of all types of property obtained through the proceeds of crime. As well, money laundering is now an offence in itself. Furthermore, an integral component of drug enforcement is the Drug Awareness Program aimed at reducing overall demand for drugs in Canada.

COOPERATION WITH OTHER AGENCIES: Liaison is maintained with Interpol, United Nations, Organization of American States (OAS), provincial and municipal police departments, National Defence, Canadian Coast Guard, customs authorities and drug enforcement agencies worldwide, U.S. enforcement agencies such as the Drug Enforcement Administration (DEA), F.B.I., Customs, Immigration, etc.

AN OVERVIEW OF THE DRUG SCENE IN CANADA: Canada's heroin user population is estimated at between 25,000 and 30,000 persons, of which approximately 75% are located in the provinces of Quebec and British Columbia. The balance is primarily located in Ontario. Cities with the largest user populations are Montreal, Vancouver and Toronto. Cocaine is widely available and abuse levels are increasing. Accessibility is particularly evident in larger metropolitan areas, although it is also available in the more remote and isolated areas. Primary sources of chemical drugs on the illicit market are domestic clandestine laboratories, diversion from the licit Canadian distribution system, and, illicit imports of clandestinely manufactured and diverted drugs. Domestic clandestine laboratories account for the largest market share of MDA, PCP, and methamphetamine. The principal source of LSD is from clandestine U.S. laboratories. The most widely available and extensively used illicit drugs in Canada are cannabis derivatives, i.e. marihuana, hashish and liquid hashish. These drugs are more frequently encountered in densely populated areas, but virtually no community remains untouched by cannabis abuse.

In order to control the importation of illicit drugs into Canada, liaison is maintained with Interpol, police departments, customs authorities and drug enforcement agencies around the world. This cooperation has helped to identify drug sources, smuggling routes and entry ports. The Strategic Intelligence Branch, RCMP Drug Enforcement Directorate, Ottawa, provides field units with strategic intelligence reports on national and international drug conditions as well as profiles of major drug organizations. The Directorate also provides a direct, rapid communication line between drug enforcement units and members of the international drug enforcement community.

ECONOMIC CRIME DIRECTORATE
COMMERCIAL CRIME

The Directorate is the central policy and monitoring centre responsible for directing and correlating activities related to the Economic Crime Program. Its objective is to reduce, control and prevent business related or white-collar crimes such as fraud and false pretences, theft, breach of trust, secret commissions, offences victimizing the Government of Canada, the corruption of public officials, offences relating to property rights, tax fraud, crimes involving computers, the insolvency process, securities fraud, and counterfeiting on an inter-provincial, national and international scale.

Personnel

Commercial Crime Sections are staffed by investigators having specialized knowledge or backgrounds in such fields as accounting, law, finance, economics, computer science and business administration. There are 33 field units across Canada with a total complement of over 450 members, of whom more than 25% have full university degrees. As well, an ongoing university training program provides a means through which the skills of members within the program can be upgraded.

Duties

General

Commercial Crime investigators are responsible for the gathering of evidence, examination of witnesses and suspects, compiling of court briefs and reports, recommending necessary courses of action, and assisting in the presentation of evidence and prosecution of white-collar crime offenders before the courts.

Bankruptcy

Assists the Superintendent of Bankruptcy by investigating and prosecuting offences relating to the insolvency process. Approx. 1-2% of all bankruptcies are referred for investigation.

Counterfeiting

Duties include suppressing the manufacture and distribution, within Canada, of counterfeit money, tokens of value, federally issued negotiable instruments and credit cards.

Securities Fraud Information Centre

Provides and maintains a national repository for the correlation, recording and dissemination of information of concern to the provincial securities commissions in order to assist them in controlling white-collar crimes within the securities industry.

Federal Statute Enforcement

On behalf of various federal government departments, the Economic Crime Directorate has accepted primary responsibility for the enforcement provisions of over 20 federal statutes.

Enterprise Crime

Monies and property accumulated by career criminals are the concern of this program. Recent provisions to the Criminal Code in relation to Proceeds of Crime (Bill C-61) have provided law enforcement in Canada with an effective means for the seizure/forfeiture of assets accumulated through criminal activity.

Revenue Canada - Tax Program

Targets and accumulates financial intelligence on selected organized crime figures for the purpose of attacking their unreported illicit wealth through provisions of the Income Tax Act.

Items of Interest

- In 1989 the dollar value of the cases pursued by Commercial Crime Sections was estimated to be $1,182,599,647. Recoveries of monies and goods amounted to $23,916,541.

- Economic Crime Directorate initiated and now monitors two courses at the Canadian Police College - Commercial Crime Investigators Course and Computer Crime Investigative Techniques. These are open to members of the RCMP and all Canadian police departments.

- Economic Crime Directorate has assumed a lead role in developing investigative expertise in the area of electronic data processing.

TRAFFIC LAW ENFORCEMENT

The RCMP has regular members performing full-time traffic law enforcement duties on a permanent basis. Highway patrol units, ranging in size from two to 25 officers, are stationed at various strategic locations throughout our areas of jurisdiction. Their placement is based on needs illustrated by traffic flow and density, collision experience and vehicle populations. Patrols are conducted in both marked and unmarked vehicles and the principles of selective enforcement and assignment are applied. There are approximately 925 people currently detailed to this duty representing approximately 14% of the total strength of our contract divisions.

The presence of traffic law enforcement personnel does not relieve our other police officers from responsibility in this area. They are still required to perform traffic duties on a "time-permitting" basis.

The supervision of each provincial traffic law enforcement program is under the direction of the Division Officer in charge Criminal Operations. The O i/c Criminal Operations monitors the program through a designated officer or senior NCO whose job it is to ensure that each responsibility centre is working to effectively control collision occurrences.

The drinking driver is one of our major causes of collisions. In a national survey conducted by Transport Canada, it was determined that an average of 23% of drivers had been drinking and 5.9% had alcohol levels exceeding .08. This survey was carried out over late night and early morning hours, Thursday through Sunday.

This ratio is far too high and various programs have been undertaken to reduce it. One such measure is the use of evidentiary breath testers. The RCMP began using them in Saskatchewan in the late 1950s. At that time they were used as corroborative evidence. In 1960, the Criminal Code was changed making it an offence for anyone to drive with a blood alcohol level over .08. As a result, the Force stepped up its acquisition of breath testing equipment and now nearly all detachments are equipped with this device. In addition, a program was developed using mobile evidentiary breath tester vans, which greatly expanded the geographical area in which enforcement units could work.

More recently the Force has adopted the use of approved screening devices (referred to as roadside screening devices). Again, the Criminal Code of Canada was changed in 1976 to permit police officers to demand breath samples from drivers suspected of having consumed alcohol. If the test proves positive, the subject is taken to a breath testing device for an evidentiary test.

There is no question that a continuing effort is necessary on the part of the police and other safety agencies to impress upon the driving public that the combination of drinking and driving is a major social problem which cannot be tolerated.

The second largest traffic problem is speeding. To combat this the Force uses both stationary and mobile radar equipment which is continually being updated. We also use aerial detection in some areas. The aerial method has the added advantage of observing other violations such as driving over solid lines, dangerous driving, tailgating, etc.

All in all, RCMP traffic programs are geared to prevent collisions and make the driving public aware that the risk of traffic violation detection becomes greater each day. Hopefully such programs will encourage safe driving practices and ultimately reduce the economic loss to society brought about by traffic crashes.

INTERPOL
National Central Bureau, Canada

History

In 1914, fourteen European countries attended the First International Police Congress in Monaco and laid the basic foundations for international police co-operation, but it was not until 1946 that the International Criminal Police Organization (ICPO), commonly known by its acronym INTERPOL, really got off the ground. After WWII, its Headquarters was established in Paris, France. In 1989 it was moved to Lyons, France. In 1975, the UN granted the Organization consultative status as an inter-governmental organization. In 1949, Canada officially joined the ranks of the organization and appointed the RCMP as its Interpol Bureau. Today, there are 147 member countries and for many of them, Interpol is the only instrument of international police co-operation.

Aims and Principles of the ICPO - Interpol

Interpol operates under a constitution which states its aims as:

a) To ensure and promote the widest possible mutual assistance between all criminal police authorities within the limits of the laws existing in the different countries and in the spirit of the "Universal Declaration of Human Rights";

b) To establish and develop all institutions likely to contribute effectively to the prevention and suppression of ordinary law crimes.

By its constitution Interpol is forbidden to undertake any intervention or activities of a political, military, religious, or racial character.

In each member country, a police service has been specially designated by the government to coordinate and respond to enquiries received from local and foreign law enforcement agencies. This service is called a National Central Bureau (NCB).

National Central Bureau, Canada

In Canada, the National Central Bureau (NCB) is located at RCMP Headquarters, Ottawa (Foreign Services Directorate), and it coordinates the various activities related to the organization. Commonly called Interpol Ottawa, the NCB forwards all enquiries received from Canadian law enforcement agencies to the relevant foreign NCBs. Conversely, it passes on any enquiries received from abroad to the Canadian law enforcement agency having jurisdiction. It also ensures Canada's active participation in international co-operation by arranging for resolutions adopted by Interpol to be applied at the national level and by ensuring that the basic principles laid down in the constitution are adhered to.

The NCB has numerous communications media at its disposal to ensure very speedy response when warranted: the CPIC computer system, phototelegraphy, facsimile and, the most important, a direct telegraph link with the General Secretariat in Lyons, France. Also, with those countries which have limited communications media, the NCB will sometimes forward enquiries through the Foreign Services Liaison Officers.

Points Of Interest

- Two RCMP officers have been permanently seconded to the General Secretariat. They form part of a group of approximately 75 law enforcement officers from various member countries.

- Since joining the organization, Canada has been actively involved in the administration and orientation of Interpol. Canada was the host country for the 1971 General Assembly, Commissioner Higgitt (ret.) served on the Executive Committee from 1971 to 1976 (as Vice-President and President), and Commissioner Simmonds was Vice-President from 1980-1983. In 1988, the General Assembly elected Commissioner Inkster to a three-year term on the Executive Committee as Vice-President for the Americas.

- As the NCB, the RCMP Interpol Branch is the national policy centre with regards to extradition matters in Canada or extradition requests made to co-operating countries. NCB personnel also provide expertise in this field to other law enforcement agencies, in accordance with its national mandate.

- There is now a member of the Ontario Provincial Police seconded to Interpol Ottawa.

- Canada is hosting the 59th General Assembly in Ottawa from September 27 to October 3rd, 1990.

PROTECTIVE POLICING DIRECTORATE

Organization

Protective Policing did not exist as an independent, identifiable function within the RCMP until 1970 when the first dedicated VIP Security Section was established. The formation of the Embassy Patrol Program allowed the RCMP to take over responsibility for the protection of foreign representatives from local police authorities.

In September 1973, Protective Policing ("P" Directorate) was established, grouping together in one directorate those branches and sections involved in providing protective services for government property and personnel.

In November 1985, "A" Division Protective Operations were transferred to Headquarters Protective Services, "P" Directorate. The new "P" Directorate took direction from the Deputy Commissioner Operations (Protective). The Directorate structure consisted of the Director and the Officers in charge of VIP/Airport Policy Branch, Protective Operations Branch, Major Events Branch and Support Services Branch.

In April 1988, "P" Directorate was reorganized and renamed the Protective Policing Directorate, incorporating Departmental Security and Technical Security. The new directorate is headed by an Assistant Commissioner and it also includes the Officers in charge of Protective Policing for Major Events (Federal Security Coordinator), Protective Services, Prime Minister's Protection Detail, Technical Security Services, Departmental Security and Airport Policing as well as Planning and Support Services. This directorate develops and implements policy for all of its programs and activities. The following operational sections of the Protective Operations Branch have returned to "A" Division: the Executive/Diplomatic Protection Section (E/DPS), the Emergency Response Section (ERS), Major Events (National Capital Region), the Personal Security Section (PSS) and the Ottawa Airport Detachment.

Programs and Activities

Airport Policing

Under the terms of a memorandum of agreement, published annually, between Transport Canada and the RCMP, the Force provides policing and security details at 18 designated airports (ten international and eight domestic). The duties include:

- carrying out normal policing and security duties to protect lives, to guard against unauthorized entry, sabotage, theft, fire or damage;
- controlling crowds and ensuring the free movement of necessary vehicular and pedestrian traffic on airport property;
- using foot and mobile patrols in key strategic areas;
- deploying quick response to preboard screening points;
- monitoring of all security systems at airports;
- using police dogs to search for explosives;
- using explosive vapour detection units;
- responding to and following up on explosive incidents or threats; and
- enforcing all airport security regulations.

Major Events

- Co-ordinating security programs for major national and international events;
- co-ordinating security programs for the Queen's visits to Canada; and
- providing security consultation to federal, provincial and municipal agencies, other police forces and foreign governments.

Protective Services

- Co-ordinating protection to the Governor General and family, ministers of the Crown, members of Parliament, judges of the Supreme and Federal Courts, senior government officials and others designated by the Solicitor General, as well as the federal properties they use;
- co-ordinating security to visiting internationally protected persons and resident foreign diplomatic representatives at various missions and residences across Canada;
- directing the activities of three travel officers who accompany Canadian dignitaries in Canada and abroad; and
- providing resource personnel to VIP training.

Prime Minister's Protection Detail

- Providing protection to the Prime Minister and his family in Canada or while travelling abroad.

Technical Security Services

- Providing security for the protection of computer-stored information used by government institutions, including those of specified private sector companies;
- operating the Canadian Bomb Data Centre;
- providing advice for the protection of federal government property, personnel and information assets;
- inspecting Vital Points facilities and maintaining related records; and
- assisting with investigations involving computers, explosives and security equipment.

Departmental Security Services

- Developing, implementing, co-ordinating and monitoring security policies, procedures and standards governing the Force's internal security programs and activities;
- administering the Force's Personnel, Physical, Communications and Electronic Data Processing (EDP) Security Programs; and
- developing and implementing the Force's Security Awareness Program.

Planning and Support Services

- Providing budgetary and personnel administration for various Directorate programs and activities; and
- producing interpretative data concerning security operations.

ABORIGINAL POLICING PROGRAM

Objectives:

(1) To have Aboriginal people policing Aboriginal people.

(2) To provide a policing service for Aboriginal people equal to that afforded other Canadians.

(3) To involve Aboriginal people in law enforcement by providing sufficient training and experience to ensure they can have a full career as peace officers.

(4) To enhance Aboriginal people's awareness and acceptance of the criminal justice system.

(5) To encourage non-Native members to increase their awareness of Aboriginal rights and concerns.

(6) To encourage all members to initiate crime prevention programs in Aboriginal communities.

Programs:

(1) Non-Native members policing Aboriginal people under provincial, municipal and territorial agreements.

(2) Indian Special Constables policing Indians on reserves and adjacent areas and Inuit Special Constables policing Inuit people in the Northwest Territories. This is known as the 3(B) Program. The costs are shared by the provinces/territories and the Department of Indian Affairs and Northern Development (ratio 54/46) with the Force being totally reimbursed by I.N.A.C.

(3) Special Constables (S/Cst.) under Provincial Contract (Indian, Metis and Inuit) are appointed as peace officers by the RCMP. Their duties are similar to those of the Option 3(b) Special Constable respecting law enforcement. However, they are funded under the arrangements of the policing agreement between the provinces/territories and the Government of Canada.

Facts:

The Native Policing Program started in 1974 as a branch and later became a section in Contract Policing Branch, Headquarters, with an inspector in charge. In 1989 Aboriginal Policing Services Directorate was formed and absorbed the Native Policing Section to give the program a higher profile. It is now directed by an Assistant Commissioner.

At the present time (1989) there are 189 3(b) Program Special Constable person years (181 LES-SE-03 and 8 LES-SE-04 positions) and 62 Native Special Constables under provincial contract person years allocated across Canada.

- Approximately 14% of Native Special Constables are female.
- The Native Special Constable presently receives 19 weeks training versus 25 weeks for a regular member.
- The S/Cst. attrition rate is approximately 9%.
- 118 Native S/Cst. have converted to regular member status since 1974.
- 1989 Native population for regions in Canada:

Ontario	101,612.
British Columbia	77,153.
Saskatchewan	68,246.
Manitoba	64,315.
Alberta	55,290.
Quebec	44,111.
Atlantic	17,711.
N.W.T.	33,069.
Yukon	7,468.
TOTAL	468,975.

POLICE DOG SERVICES

History

From 1908 to 1935 members occasionally used privately owned dogs to assist them in their investigations. The RCMP dog section was formed in 1935 with the acquisition of three German shepherds: Black Lux, Dale of Cawsalta and Sultan. In 1937, Commr. MacBrien, satisfied with the value of police dogs, ordered an RCMP training school for dogs and handlers to be established at Calgary. In 1940, the RCMP won its first case involving dog search evidence. It was not until 1962 that a Canadian court admitted tracking evidence. To have tracking evidence admitted the Crown must have the handler accepted as an expert witness. In addition, the dog's evidence cannot stand alone but must be used as corroborative evidence.

The Police Dog Service has an officer in charge posted at Innisfail, Alberta. Established in 1965, the Innisfail facilities are staffed by the OIC, a Senior NCO, four sergeant trainers and a support staff of four public servants.

Dogs

The RCMP uses only purebred German shepherds in perfect physical condition; male dogs are usually chosen. The Force considers German shepherds to be the best choice for police work as they are adaptable, versatile, strong, courageous and able to work under extreme climatic conditions.

The dog starts its police training when it is from 12 to 18 months old. Basic training is approximately 16 weeks, but training never really ceases as daily practice is required to maintain a high level of physical and mental fitness. Dogs and handlers are validated to the Doghandler Course Training Standard Level III capability every year.

Dog Handlers

Like the Musical Ride, dog handlers are regular members who volunteer for this particular duty. Candidates must go through a selection process which involves observation of their performance of various duties at the training kennels. Although expertise is acquired through training and experience, a dog handler should have a tolerance towards animals and be capable of appreciating the known dog instincts.

Duties

- locating lost persons, tracking criminals
- searching for narcotics, explosives, illicit alcohol and stills, crime scene evidence and lost property
- VIP protection
- crowd control, in conjunction with tactical troop
- hostage situations
- avalanche search and rescue
- police/community relations

Quick Facts

- a dog can search a car in approximately three minutes
- can work up to four hours with rest intervals
- 88 teams across Canada in 1989

References

For further information contact the O i/c Police Dog Services, Innisfail, Alberta, the local dog handler or the O i/c Training and Development Branch, Ottawa.

MARINE SERVICES

History

Water transport has been used since the late 1800s when a sailing vessel, *Keewatin*, was purchased in 1890 to patrol Lake Winnipeg. A few months later it capsized during a storm and 2 crew members were lost. Steam-operated boats were used on the Yukon River for patrol and supply transport. The St. Roch, built for the Force in 1928, was designed for arctic service as a supply vessel and floating detachment. It was the first ship to navigate the North-West Passage from Pacific to Atlantic and to circumnavigate the North American continent.

In 1932, Marine Section was formed with the RCMP takeover of Dept. of National Revenue Preventive Services duties and vessels. With 35 ships (11 seagoing craft), its primary duty was to curtail smuggling in the Gulf of St. Lawrence and on the East and West Coasts.

At the start of World War II, Marine Section personnel and ships were transferred to the Royal Canadian Navy. Marine Section was not re-established until 1945.

In 1947, Marine Section was made a Division with its headquarters in Halifax. Its responsibilities included enforcement of the Customs and Excise Act, the Canada Shipping Act, other federal statutes and rescue operations. Marine Division Headquarters was later transferred to Ottawa and in 1970 Marine Division as such was discontinued and various regional divisions took over the operational responsibility of providing marine services within their boundaries. Implementation and administration of policy was retained at Headquarters under a Marine Services Directorate. In 1974 the Directorate and its responsibilities were transferred to the newly organized Transport Management Branch, Services & Supply Directorate.

Present Duties

The Force now operates 8 patrol vessels (PVs) over 9.2 m (30.19 ft.) in length, 1 on the East Coast and 7 on the West Coast. All PVs are equipped with radar and the latest electronic navigational aids. Under the control of divisional criminal operations officers, they provide marine transportation and regular patrol service to coastal areas that are inaccessible by land.

Vessels

Class II – *Pearkes* and *Rivett-Carnac* are 15.85 m (52 ft.) vessels constructed of fibreglass and powered by twin 300 horsepower diesel engines for a maximum speed of 18 knots. Both are stationed on the West Coast.

McClellan, Harvison, Regina, Manyberries and *Fort McLeod* are 12.5 m (41 ft.) fibreglass vessels with twin 210 horsepower diesels and a top speed of 21 knots. *Fort McLeod* is based on the Atlantic coast, the rest are located on the Pacific coast.

Stikine is a 13.72 m (45 ft.) fibreglass vessel powered with twin 300 horsepower Volvo TAMD70E diesels which give a maximum speed of 23 knots. It is based on the Pacific Coast.

Personnel

RCMP patrol vessels are staffed by regular members who have had the same training as land-based personnel plus additional specific on-the-job training in navigation or engineer trades. Navigators hold certificates of competency ranging from Watchkeeping Mate with a Command Endorsement to Master 350 Home-Trade. Engineers hold 2nd, 3rd, or 4th class certifcates. Crews range in size from 3 to 6 members depending upon the size of the vessel and the law enforcement work load. The vessels, depending upon their size, have either a sergeant or a corporal as captain.

Inland Water Transport (IWT)

In addition to patrol vessels, the Force owns and operates 394 smaller boats at various locations across Canada. Included in this number are all vessels less that 9.2 m (30.19 ft.) in length and range from canoes and car toppers to rigid-hulled inflatables and the very stable, commercially-built, inboard/outboard vessels. Inland Water Transport (IWT) are used for general investigations and for enforcement of the Canada Shipping Act, Small Vessel Regulations, Migratory Birds Convention Act, and various other federal or provincial statutes.

LAND TRANSPORT

History

In 1916, the Force purchased 2 McLaughlin Buicks for border patrol duties along the Manitoba-United States Border. The use of trucks and motorcycles in the Force commenced in 1920 with the purchase of 10 Reo trucks and 15 motorcycles. Snowmobiles were introduced in 1955 and gradually replaced the sled dogs in northern service, as motor vehicles had replaced the horse.

Through the years more and more vehicles were purchased by Land Transport Section to meet the ever growing transportation needs of the Force. In 1968 Land Transport Section became part of Materiel Management Branch. On March 11, 1974 the Land Transport Section was absorbed by a new Transport Management Branch which had the responsibility of administering both motor vehicles and water transport.

Duties

The mandate of Transport Management Branch involves the planning, development, implementation and administration of transport management policies and programs for the Force. This mandate is achieved by carrying out centralized policy making, budget forecasting and managing, procurement, records keeping and maintenance of the Force's total fleet of land transportation vehicles and equipment. The branch has a staff of ten - four regular members and six public servants.

Present Transport Fleet

The diversity of duties performed throughout the Force demands a wide variety of vehicles. These specialized requirements are met under contract with the manufacturers using a mix of RCMP or government motor vehicle specifications. The RCMP specification is a refinement of the broader government specification and defines vehicle features unique to a policing role. This specification is reviewed with all vehicle manufacturers and updated annually.

Patrol vehicles are full-size, rear-wheel drive units with V-8 engines. They are equipped with a "police package" that provides an upgraded suspension system, heavy duty power train, speed-rated tires and other features for increased durability and safety. Air bags and anti-lock brakes will be standard equipment in the 1990s. Approximately 35% of the fleet is made up of marked and unmarked patrol vehicles.

High performance Ford Mustangs are in use on four lane highways where traffic volume and higher speeds are encountered. The remainder of the fleet consists of various makes and models of cars and trucks. These are selected to meet a variety of operational and administrative vehicle requirements such as:

- mid-size, unmarked, specialty cars for surveillance duty
- full-size large sedans for VIP escorts
- station wagons and vans for cargo carrying, police service dogs, Ident. or Telecoms requirements
- light trucks for trailer towing, off-road operation
- specialty trucks with special-purpose built boxes for Emergency Response Teams, Underwater Recovery Teams, and Explosive Disposal Units.

RCMP land transport fleet inventory includes:

Cars	4899
Trucks	1496
Motorcycles	33
Small Snowmobiles	484
Large Snowmobiles	3
All Terrain Vehicles	177
Gas Railway Car	1
Tractors	22
Buses	5
TOTAL	7120

AIR SERVICES

History

Although the idea of a police air service was first espoused in 1919, the uproar surrounding the famous 1932 Mad Trapper case in the Yukon dramatically pointed out the need for police air support. In less flamboyant activities, the RCMP took over Preventive Service responsibilities in 1932 and obtained the services of several RCAF planes to assist in anti-rumrunning duties. This arrangement was dissolved by mutual agreement in 1936 and the next year the RCMP Air Section was established with the purchase of four DeHavilland Dragonflies. In 1939 aircraft and air personnel were transferred to the RCAF for the duration of WWII. With the re-formation of Air Services in 1946, more planes were acquired including an ex-RCAF Grumman Goose which is still in service. Today Air Services has directorate status with personnel in ten divisions providing air support services from coast-to-coast.

Duties

The first priority of Air Services is to provide air support and assistance to operational personnel. This includes northern and regional patrols; transporting personnel, prisoners and supplies; and carrying out searches. Air Services personnel fly over 3,000,000 miles a year, logging more than 22,000 flying hours.

Organization

A chief superintendent oversees the entire Air Services operation from "HQ", Ottawa. The directorate is divided into Air Services East (Ottawa) and Air Services West (Edmonton) with an inspector in charge of each region, plus helicopter operations with a special constable in charge. The officer in charge Air Services East is also the Directorate's training officer. The chief aircraft maintenance engineer, a special constable, is in charge of all aircraft maintenance in Air Services.

Personnel

Air Services has 64 pilots of various ranks from Constable to Chief Superintendent. There are 45 air technicians, all of which are special constables.

Fixed-wing aircraft pilots must hold at least a commercial pilot's licence valid for rotary wing aircraft and have 1,000 hours as a pilot in command, plus a night endorsement. All pilots are selected from qualified personnel serving in the Force.

Fleet

Type	No.	Cruise Speed MPH	Passengers and crew	Locations
Beaver	1	125	7	Ottawa, Ont
Cessna Citation II	1	390	9	Ottawa, Ont
Cessna Caravan	2	190	10	Montreal, Que., Regina, Sask.
Turbo Beaver	3	140	9	Prince George, Kamloops, BC and Calgary, Alta
Otter	1	125	11	Edmonton, Alta
Twin Otter	11	175	22	Thompson, Winnipeg, Man., Edmonton, Peace River, Alta., Prince Albert, Regina, Sask., Whitehorse, Y.T., Yellowknife, Inuvik, Frobisher N.W.T. and Goose Bay, Lab./Nfld.
Grumman Goose	1	150	8	Prince Rupert, B.C.
Super King Air	1	300	10	Vancouver, B.C.
Bell 206(B) Helicopter	5	110	5	Comox, Kelowna, B.C., Ottawa Ont., Edmonton, Alta., Gander, Nfld.
Bell 206(L) Helicopter	3	110	5	Cornerbrook, Nfld., Fredericton, N.B., Vancouver, B.C.

Beavers and single-engine Otters are equipped with wheels, skis, and floats. Twin Otters are equipped with wheels and skis. The Grumman Goose is a flying boat that operates on both land and water. The King Air operates on wheels only. The Cessna Caravan uses amphibious floats in the summer and wheels in the winter. A new addition to the fleet is the Ottawa-based Cessna Citation II light jet transport.

References: Grumman Goose poster - 7610-21-904-3249
RCMP "Air" Division 1937 - Canadian Government Publishing Centre
The Pictorial History of the Royal Canadian Mounted Police - S. Horrall

IDENTIFICATION SERVICES

Identification Services, which is located in RCMP Headquarters, Ottawa, is made up of four main branches: Fingerprint, Criminal History, General Services and Photographic Services, as well as several Administrative Support Units. Its mandate is to provide information that will assist law enforcement agencies in the prevention, detection and suppression of crime. Information is also provided to government agencies that are responsible for security/reliability investigations and to individuals who require police certificates for purposes of visas or other travel documents.

Fingerprint Branch (FPB), which is semi-automated, maintains the national repository for fingerprints taken in connection with criminal offences. All police forces and many correctional institutions contribute to the national repository which contains the fingerprints of more than two million individuals. The data base is expanding by approximately twelve thousand files per month. Complete sets of rolled fingerprint impressions are searched against this data base to determine if a previous criminal record exists. Fingerprints found at crime scenes are also searched against a sub-set of this data base and, as a result, many serious unsolved crimes have been brought to a successful conclusion.

Criminal History Branch (CHB) is responsible for compiling criminal records from information on fingerprint forms. These records are entered in the Canadian Police Information Centre (CPIC) computer and direct access is available to all Canadian police forces through the CPIC system. Records are provided by mail to those law enforcement agencies that do not have CPIC terminals. An automated photograph storage and retrieval system is also in operation. CHB handles all requests for certificates of convictions which are issued by a fingerprint examiner under Section 594 of the Criminal Code, as well as requests for records by individuals who are entitled to copies of their own records under the Privacy Act. When pardons are granted, the criminal records are removed from the CPIC computer and the files are placed in secured storage and are not available to anyone without consent of the Solicitor General of Canada.

General Services Branch (GSB) provides criminal records, fingerprints, photographs and other information to law enforcement agencies 24 hours a day. It also obtains criminal records from foreign countries when required by Canadian police forces. GSB maintains a data base for fraudulent documents. Exhibits, e.g. forged cheques, hold-up notes, etc., received from police forces are searched against this data base in an effort to identify the author through handwriting comparison. Request for records for non-criminal purposes are processed through GSB. These include security/reliability clearances, visas and licencing information requirements. Canada's National Restricted Weapons Registry is located in GSB. It contains in excess of 940,000 restricted weapon registrations and is the policy centre for matters related to the provisions of the Criminal Code that deal with the administration and control of firearms.

Photographic Services Branch (PSB) processes black and white and colour photographic material, and provides graphic and optical arts services to all units of the Force in support of operational and administrative functions. PSB also includes an Audio Visual Section which produces audio-visual aids for operational, training and crime prevention purposes to fulfill the needs of the Force. An Equipment Maintenance Section maintains and repairs Force photographic and related optical equipment.

Administrative Support Units within Identification Services look after planning, special projects, staff development, administration, policy, logistics and assistance to field identification units.

References: *What is a fingerprint?* 7610-21-876-4093

FORENSIC LABORATORY

The Forensic Laboratory Services are part of the RCMP's Law Enforcement Services program. These services are available to all Canadian police agencies, other government agencies and the courts. The first laboratory was established at Depot in September, 1937, under the direction of Dr. Maurice Powers, Surgeon to the RCMP. Within a few years, the logistical problems of sending all exhibit material to one laboratory from across Canada prompted the opening of a second laboratory at Rockcliffe in 1942. As demand for laboratory services grew, regional labs were opened in Sackville (1957), Vancouver (1963), Edmonton (1968), Winnipeg (1970), Halifax (1978) and Montreal (1979).

The RCMP has approximately 300 forensic scientists employed in the following areas:

Alcohol Section

Here blood, urine and other body fluids are examined to determine the presence of alcohol or other volatiles. Liquor, mash and illicit spirits are also analyzed. Evidence is given pertaining to blood alcohol concentrations and the operation of breath-testing equipment.

Counterfeit Section

The Central Bureau for Counterfeits examines suspect travel documents (passports, visas, etc.) and currency. Today over 85% of casework time involves suspect travel documents. They assist in searching printing plants connected with counterfeit cases. Personnel also spend a large portion of their time lecturing at information sessions and formal courses.

Chemistry

Generally the examination of exhibits falls into 2 categories. 1) The identification of an unknown substance; and 2) the comparison of known and questioned exhibits. Physical evidence routinely examined includes paint, fire debris, clothing and footwear, glass, head and tail light filaments, safe insulation, soil, explosive debris and commercial products.

Crime Scene Bloodstain

Concerned with analysis of bloodstain patterns at crime scenes, this service became available to all police forces in April, 1987. Evidence is collected at the scene with the aid of specialized camera and computer equipment (photogrammetry).

Documents

Documents are scrutinized not only for the comparison of handwriting or printing but also to identify typewriters, photocopiers, printouts, rubber stamp impressions, printing presses or other physical influences (i.e. alterations, erasures, staple holes, postage stamps, charring).

Firearms

A firearm is examined to determine the maker and date of manufacture, whether it has been mechanically altered or if, by its condition as received, it is capable of accidental discharge. Ammunition is examined to establish type and make of firearm from which it was fired, its probable manufacturer, the velocity and trajectory of its flight and the range from which it was fired. Personnel also examine toolmarks for identification and comparison.

Hair and Fibre

As its name indicates, this section identifies unknown hair and fibre exhibits to determine their origin or to make physical comparisons.

Photography

This discipline plays an important role in providing all disciplines with illustrative records of exhibits for use in courts or demonstrations. For those items that are not visibly obvious the photographer may use infrared or ultraviolet light sources.

Radiography

Located only at the Central Forensic Laboratory, section personnel perform X-ray examinations, X-ray and gamma radiography and aerial photography.

Serology

Serology uses immunological, biochemical, electrophoretic and microscopic techniques to identify and compare body fluids such as blood and semen.

Toxicology

Personnel examine body fluids and tissues for the presence of drugs and poisons in cases involving sudden death. Now with the ever-present threat of AIDS all exhibit samples must be handled with extreme care.

Molecular Genetics

DNA analysis of human body fluid and tissue for the positive identification of victims or perpetrators of crime. The service is currently centralized in Ottawa.

References: Recruiting Booklet, bilingual - Crime Detection Laboratories 7610-21-889-7727. Forensic Laboratory Services Annual Review (1988).

CANADIAN POLICE INFORMATION CENTRE (CPIC)

The Canadian Police Information Centre is an integrated, automated system which provides tactical information on crimes and criminals. This computer-based police information system, operational since 1972, is located in the Royal Canadian Mounted Police Headquarters complex at Ottawa, Ontario. Police departments across Canada can obtain immediate access to operational police information. Electronic terminals connected by telecommunication lines, leased for law-enforcement use, access the central computer from strategically chosen points from coast-to-coast.

Approximately 4,000 access points comprised of 406 police departments, 700 RCMP detachments and specialized units within the RCMP and major police departments are linked to the CPIC system.

Response Time: An answer to an enquiry can be received in seconds, thus eliminating cumbersome and time consuming manual filing systems.

The CPIC system contains the following basic files:

File	File Data
(1) Vehicle	Vehicles stolen, abandoned or wanted in connection with crime, stolen licence plates, valtags, vinplates and parts.
(2) Persons	Persons wanted by police; parolees, charged, prohibited persons (e.g. drinking, driving or possession of firearms). Missing persons, including children, was recently updated to include body marks or scars and description of clothing. A new Body category has been created to which marks, scars and clothing as well as dental and disaster records can be cross-referenced. This also includes body parts, amnesia and comatose victims.
(3) Property	Guns, articles and securities (e.g. stocks and bonds).
(4) Marine	Stolen and abandoned boats; stolen boat motors.
(5) Criminal Record Synopsis	Condensed version of criminal records supported by the submission of fingerprints. The maintenance of this file is the responsibility of "I" Directorate personnel within the Canadian Police Services, RCMP Headquarters, Ottawa.
(6) Dental Characteristics	Individual dental records are stored in this file which is a sub-system of the Persons File. It is designed primarily to assist police officers in identifying human remains that may be unidentifiable by normal procedures and techniques and also to identify amnesia and comatose victims.
(7) Criminal Records	Full criminal records can be obtained on a query. Maintenance of the file is the responsibility of "I" Directorate, RCMP Headquarters, Ottawa.
(8) Major Crimes	Data on unsolved homicide investigations are entered by the police community for the purpose of sharing information and linking homicides. Maintenance is done by special coordinators in all provinces.
(9) Inmate File	Information stored on individuals under the control of Correctional Service Canada, incarcerated or on parole.

The CPIC system also has a narrative capability which allows messages to be sent from one terminal to another almost immediately. It now has access to motor vehicle information from each province in Canada. This is accomplished either through an interface with the applicable Motor Vehicle Department or as a member of the Centralized Registered Owner System which duplicates and stores the information in the CPIC on-line system at Ottawa.

CANADIAN POLICE COLLEGE
ROCKCLIFFE, ONTARIO

The Canadian Police College (CPC) is administered by the RCMP as a Law Enforcement Service with capital and operating costs being borne by the federal government. The CPC offers advanced police training in matters of organization, administration, personnel management and specialized investigative techniques to police personnel at the federal, provincial, regional and municipal levels.

ATTENDANCE: Personnel from federal, provincial, regional and municipal police forces in Canada and a limited number of foreign police candidates.

FACILITIES: Law Enforcement Reference Centre, film library, audio visual equipment, accommodations for 223 students, a 92-seat auditorium, closed circuit TV and fitness facilities including pool.

INSTRUCTORS: Drawn from various police agencies, government, business, the academic community, the press, the legal profession, courts and the military.

PROGRAM COURSES: 35 courses have been developed but curriculum may vary from year to year.

The Adaptive Organization Workshop
Executive Development Course
Financial Management Workshop
Perspectives in Police Management Workshop
Police Labour Relations Course
Senior Police Administration Course
Comprehensive Auditing for Police Course
Advanced Vehicle Theft Investigative Techniques
Computer Crime Investigative Techniques
Counterfeit Investigative Techniques
Drug Investigative Techniques Course
Gambling Investigative Techniques Course
Major Crime Investigative Techniques
Advanced Collision Analysis Course
Individualized Instruction Intelligence Analysis Course
Commanders' Course/Hostage Barricaded Persons
Community Problem Analysis and Program Management
Criminal Intelligence Course
Intelligence Analysis Course
Negotiator's Course/Hostage Barricaded Persons
Police Explosives Technicians' Course
Police Explosives Technicians' Validation Course
Radiography Course
Advanced Identification Course
Henry Fingerprint Classification
Identification Methods & Techniques
Polygraph Examiners' Course
C.A.A.P. Annual Polygraph Seminar
A Systems Approach to Training Design and Delivery Course
Computer Technology for Police Managers
Crisis Intervention Trainers' Course
Instructional Techniques Course
Media Communications Course
Multicultural Education Trainers' Course
Fitness Leadership Course

RESEARCH ACTIVITIES: The CPC conducts a program of research studies in police management. Research projects are conducted by College staff or by university professors and are designed to contribute to the CPC's management courses. Research-generated knowledge is disseminated to the police community by a publishing program which includes the CPC Journal (quarterly), special texts and technical reports.

EQUITATION AND MUSICAL RIDE

History

The Musical Ride developed from a desire by early members to amuse themselves, display their riding ability and entertain the local community. As most of the original NWMP members had a British military background, it was inevitable that the series of figures which form the basis of the Musical Ride were developed from traditional cavalry drill movements. Since recruit equitation was discontinued in 1966, the horse, the scarlet tunic and the lance of the Ride are amoung the last links with the Force's early history.

The first known riding display was given in 1876 by a troop trained by Sergeant Major Robert Belcher. But the Ride as a regular form of public entertainment did not start until 1904 when a troop trained by Inspector Frank Church performed at Winnipeg, Brandon, Qu'Appelle and Regina fairs. During much of the 1920s and 30s there were two Rides in existence, one at Regina, and the other at Ottawa. Today the Ride is based at the RCMP Rockcliffe, Ontario facilities.

The Ride is performed by 32 regular member volunteers (male and female) who have had at least 2 years police experience. Members undertake a 2 month basic and 6 month intermediate equitation course to qualify for the Ride. Each year approximately 33% of Ride personnel are replaced by new volunteers. When it travels, the Ride contingent consists of 36 horses, 36 constables, 1 farrier, 3 NCOs and an officer in charge.

Equitation

In addition to course candidates, a total of 64 Regular Members, Special Constables, Civilian Members and public servants make up the equitation staff which concerns itself with the horse breeding program (Remount Detachment), remount training, equitation courses, ceremonial escorts, parades, displays and of course, the Musical Ride.

The Horses

In 1942 the first breeding ranch was established at Fort Walsh, Saskatchewan (the site of the NWMP fort built in 1875). Today the breeding station is located at Remount Detachment, Pakenham, Ontario. The horses are black; 16 to 17 hands high; weigh between 476.28 kg (1050 lbs.) to 635.04 kg (1400 lbs.) and are 3/4 to 7/8 Thoroughbred. The stallions are registered Thoroughbred while the broodmares are part Thoroughbred. In March 1989, Thoroughbred Hannoverian broodmares and stallions were purchased to further improve our stock's bloodlines.

Young horses are referred to as remounts. Their training begins at 3 years of age, at 5 1/2 years, they start Musical Ride training and take their first trip with the Ride as a 6-year old.

The horses' saddle blankets bear the fused letters MP using the Force's regimental colours - royal blue and yellow. The maple leaf pattern on the horses' rumps is created by the use of a metal stencil and brushing across the lie of the hair with a damp brush.

References

The Pictorial History of the Royal Canadian Mounted Police by S.W. Horrall.

The RCMP - Its horses and its riders -- 7610-21-894-0314

FEDERAL POLICING

In addition to the Force's federal policing activities in Drug Enforcement, Commercial Crime, Protective Services, Counterfeiting and Interpol (which are outlined elsewhere in this package) there are a number of other federal policing duties carried out by the RCMP. These include Immigration and Passport, Customs and Excise, National Crime Intelligence responsibilities, and the enforcement of federal laws and statutes not covered by the directorates mentioned above. Of the approximately 140 other federal statutes, some of the more frequently enforced by the RCMP include: Migratory Birds Convention Act, Canada Shipping Act, Canada Wildlife Act, Aeronautics Act, Young Offenders Act, Human Rights Act and the Parole Act.

Customs and Excise

Customs and Excise Branch is responsible for investigating violations of the Customs Act, Excise Act, Export and Import Permits Act, Cultural Property Export and Import Act, National Energy Board Act and any other Acts or regulations which impose tariffs and non-tariff controls on the international movement of commodities.

Commercial smuggling results in a major loss of revenue for Canada and therefore is a priority with RCMP Customs and Excise investigators. The most frequently smuggled goods include vehicles, jewelry, clothing, weapons, pornographic material, cigarettes and liquor. Depending on the value of the goods involved and the circumstances, officers can charge an individual with a number of offences including smuggling and possession of goods unlawfully imported into Canada. In addition, the goods as well as any conveyance used to import, or subsequently transport, may be seized and forfeited to the Crown.

RCMP Customs and Excise investigators are also concerned over the illegal diversion of high-technology goods such as computers, software, maintenance manuals, and other strategic goods and weapons of war, from or through Canada to Soviet Bloc and other countries to which trade is controlled. Also of concern is the illicit international movement of endangered species, works of art, and oil and gas as defined by the National Energy Board Act. These violations frequently involve high level white-collar crime and as they also involve laws of other countries are often politically sensitive. The Police Information Retrieval System (PIRS), maintained by the RCMP, is a centralized data bank. Its file contains customs and other border-related information for the joint use of Revenue Canada (Customs and Excise) and the RCMP.

RCMP officers prosecute manufacturers of illicitly distilled spirits under the Excise Act. Offences under this Act are on the increase. "Moonshiners" produce alcohol under generally unsanitary conditions. The product is very high in alcohol content and often contains dangerous impurities. Some illegal distributors counterfeit legitimate labels or put their spirits into authentic bottles and charge higher rates. At every stage of the production process, cleanliness and purity are neglected. Officers employed on excise duties have encountered all types of impurities in the mash, including dead rats, lye, insects and urea salt. Often, this illegally-manufactured alcohol is produced and stored in old car and truck radiators, used gasoline tanks and empty oil drums.

National Crime Intelligence Branch (NCIB)

NCIB is responsible for gathering, correlating and disseminating criminal intelligence information on organized crime on a national basis. One of the major tools used against organized crime is the Joint Forces Operation (JFO). Organized crime knows no jurisdictional boundaries; law enforcement must be equally flexible to effectively combat this menace. The JFO is a group of investigators drawn from police forces with different jurisdictional responsibilities who work together on a common target.

NCIB also employs gaming specialists located in Halifax, Edmonton, Winnipeg, Toronto, and Vancouver. These specialists give assistance to RCMP and other police units in the investigation of bookmaking, gaming houses, casino operations, card and dice, and carnival-type gaming.

At many of Canada's major airports, Airport Special Sections gather intelligence on travelling criminals. This info is passed on to the appropriate enforcement section including other police forces.

In all field divisions, special sections, called Division Criminal Information Analytical Sections, analyze and interpret a growing flow of information. Due to the complexity and length of many investigations, these analysts play an important role in any successful investigation.

Immigration and Passport Branch

Immigration and Passport Branch is responsible for investigating violations of the Immigration Act, Citizenship Act and related Criminal Code violations. Criminal Code investigations relate to citizenship offences, Canada passport offences, frauds, forgeries and conspiracies.

The primary focus of immigration and passport enforcement is the detection and prevention of the smuggling of illegal aliens into Canada through the use of forged documentation and clandestine entry. Organized groups throughout the world reap large profits through the movement of illegal aliens into Canada and through Canada into the United States.

The Immigration & Passport Branch is responsible for investigations involving allegations of impropriety against officials of related client departments - Immigration, Citizenship and Passport. These investigations can be conducted locally and/or internationally. With the increase in countries whose citizens require visas to come to Canada, there has been a corresponding increase in complaints against government officials at foreign posts. Immigration and Passport Branch, through the Refugee Identification Program assist the Canadian Employment and Immigration Commission in ensuring that refugee claimants are fully identified with respect to criminal records checks etc., prior to the final landed immigrant process.

Immigration and Passport Sections are also concerned about the actions of unscrupulous lawyers and immigration consultants who attempt to abuse the immigration and citizenship process for financial gain. The abuse includes coaching non-immigrants to make false refugee claims or circumventing the requirements for Canadian citizenship through the use of altered passports, forged documents etc.

TELECOMMUNICATIONS

-- Telecommunications Services is responsible for the direction and coordination of all units formed for the purpose of providing telecommunications systems and services in support of the programs and activities of the Royal Canadian Mounted Police.

-- Included in these systems are: communications centres (administrative and operational); mobile radio services; telephone and data security, integrity and availability; Rapid Fax; the Canadian Police Information Centre (CPIC) and many more.

-- Systems are basically regional in scope (such as: Southwestern Ontario Communications System [SOCS], the Province of Alberta Communications System [PACS], the Embassy Patrol Communications System within the National Capital Region, the Interior of British Columbia Communications System [IBCCS] and many more); however, several meet the national position/posture of the Force.

HISTORY

-- In the early years, telegraph systems were used; however, telephones were soon adopted as the service became available.

-- In 1938 an agreement was reached with regional radio station CKCK to broadcast police bulletins. This marked the official beginning of radio as a means of communications within the Force.

-- 1939 marked the installation of the first station-to-car radio system at St. Charles, Manitoba.

-- In 1947 installations in Manitoba were enlarged to create a communications network that covered the three prairie provinces.

-- Communications were gradually expanded until two-way radios became standard equipment in most police cars, ships, aircraft, detachments and other establishments maintained by the RCMP throughout the country.

-- Appointed as Canadian representative to Interpol in 1949, the Force established communication with police organizations world wide.

-- The early 1950's saw the installation of Telex equipment to the RCMP's growing communications system. In 1967 wirephoto facsimiles were added to the Force's communications systems. A documents facsimiles system was added in the mid-1980s. Because of this latest addition, the amount of Telex equipment still in service is minimal.

TODAY

-- The wirephoto and documents facsimiles allow reproduction of photographs, fingerprints and documents to be transmitted across the country. This network has kept pace with technology and now reaches all sub-divisions and many detachments throughout Canada.

-- The total number of persons Force-wide engaged in communications activities exceeds 1,000.

-- The Force's telecommunications network is reported to be the biggest non-military, mobile communications system in the world. It comprises approximately 7,000 mobile radios, 7,000 portable radios, 1,021 detachment base stations, 520 repeater stations, 55 communications centres and 50 workshops.

REFERENCES

-- RCMP *Quarterly*, Vol. 54, No. 3

-- *The Pictorial History of the RCMP*, S. Horrall, McGraw-Hill Ryerson

FORENSIC IDENTIFICATION SUPPORT SECTION (FISS)

Forensic Identification Specialists are trained in locating, recording and comparing evidence. This specialty includes the preservation of this evidence and its presentation in court. Identification specialists conduct scenes of crime examinations, compare fingerprints and physical evidence in an attempt to identify criminals. They also provide a photographic service.

There are 283 regular member forensic identification specialists at 85 sections across Canada. Other senior specialists are involved in training and in the Forensic Identification Support Section (FISS) in Ottawa, Ontario. Forensic Identification Specialist candidates undergo an eight-week training course at the Canadian Police College, Ottawa, Ontario, followed by a one-year understudy program in a forensic identification unit. When the understudy program is completed the candidate is examined by an Identification Certification Board. Certification as an identification specialist follows the successful completion of this examination.

In an effort to ensure that specialists remain current they attend regional workshops and Advanced Identification Courses. The FISS assists in this training process and is also responsible for coordinating the development of Forensic Identification policy. As well, new techniques, equipment and supplies are developed and/or evaluated here. The results of this research are distributed to the field during training sessions and in technical reports or bulletins. This information is recorded and forms part of a resource data base. FISS also provides an operational element in specific investigational areas that are new or still under evaluation (lasers and innovative chemical techniques).

A crime scene investigation will generally include an initial briefing with the investigator. A visual examination of the scene is made and preliminary photographs are taken. This is followed by a meticulous examination of the scene. The examination includes taking photographs, gathering evidence, taking measurements and debriefing the investigator. One of the most well-known portions of the specialist's examination is the developing, photographing and lifting of fingerprints. These prints often place a suspect at the scene of the crime.

New fingerprint techniques include the use of cyanoacrylate fumes (Crazy Glue) which will develop prints on a wide variety of surfaces. Cyanoacrylate used with various fluorescent dyes and lasers increases the possibility of locating evidence. The RCMP now owns and operates five large-frame Argon lasers and one small portable unit. Other fluorescent light sources are also being used in conjunction with fluorescent dyes to visualize fingerprints. A variety of chemicals are used to enhance fingerprints in blood, or on wet exhibits and paper exhibits damaged by water. FISS has recently acquired a vacuum metal deposition chamber, the first in North America, to be used for fingerprint detection. Exhibits requiring examination are placed inside the chamber along with minute quantities of gold and zinc. The metals are vaporized under vacuum, coating the exhibits with the exception of any fingerprints which then become visible.

During crime scene examinations identification specialists develop and preserve evidence other than fingerprints. They are trained to look for and preserve impressions made by gloves, tires, teeth, footwear and tools. They examine exhibits that have been broken or torn by the culprits. Naturally some evidence cannot be brought into court, so specialists preserve these clues photographically. Impressions that are three-dimensional are photographed, then removed by casts made from sulphur, dental stone or dental impression material. Two-dimensional exhibits are photographed and lifted conventionally or by electrostatic methods.

Evidence that involves the identification of an accused is introduced into court by the identification specialist involved in the case. Because of their training and experience in identification processes, identification specialists are qualified to introduce opinion (expert) evidence. They testify on topics relating to fingerprints, photography, plan drawing and physical matching.

COUNTERFEITING

Counterfeiting in Canada includes not only false currency, but anything from forged passports, birth certificates, S.I.N. cards, traveller's cheques, marriage and driver's licences to bus and airline tickets and money orders. Phoney identification has been used to obtain government assistance, personal loans, unemployment insurance benefits and other schemes victimizing governments, individuals and corporate bodies. All financial loss, however, is traced back to the consumer who must pay higher prices as a result of counterfeiting. Technological advances (i.e. laser photography, etc.) in the printing process allow counterfeiters to improve their product and make law enforcement tasks more demanding. Colour photocopiers can make counterfeiting a crime of opportunity for persons not normally associated with crime.

Historical Outline

Counterfeiting is a crime as old as currency itself. Throughout the ages, counterfeiting penalities have ranged from hand amputations to death sentences, and in Constantine's Holy Roman Empire offenders were burned at the stake. Historically counterfeiting of currency has not been a major law enforcement problem in Canada, however developments in the field of Graphic Arts attracted the attention of the criminal element in the early 1960's. As a result, counterfeit currency problems increased substantially in 1962 and this trend has continued ever since. More foreign counterfeit currency is being detected in Canada as well.

Counterfeit Detection

Each citizen, as well as the police, should be aware of the possibilities of counterfeiting. Genuine Canadian currency has small green discs or planchettes which will lift off the paper. Counterfeit planchettes are usually printed on, and attempts to pick them off will damage the note. Genuine Canadian and American currency will have raised printing in the words "CANADA" and "UNITED STATES OF AMERICA". In both Canadian and American currency, portraits have fine detail while counterfeit notes generally lack this feature (i.e., eyes are dull, lifeless). Serial numbers are never repeated on genuine currency. It is illegal to reproduce likenesses of paper currency by any means, i.e. photographic, video equipment, photocopiers, even for "legitimate" purposes.

Force Responsibilities

Counterfeit offences fall under Part XII of the Criminal Code of Canada. The RCMP, as a national police force, accepts the responsibility for the investigation of counterfeit offences in Canada. The RCMP maintains liaison with U.S. Secret Service in the United States and with Interpol on international counterfeit investigations. The RCMP has worked to increase the expertise of municipal and provincial police active in counterfeit enforcement by:

i) initiating training in all areas of counterfeit enforcement,

ii) promoting the exchange of criminal intelligence, and

iii) distributing counterfeit-detection manuals to police forces, banks and businesses.

Counterfeit investigation courses are conducted at the Canadian Police College in Ottawa. In addition, two-day counterfeit intelligence seminars are held periodically in Eastern and Western Canada to discuss problem areas with regional police forces.

Serial numbers of counterfeit notes detected in Canada are placed on the CPIC computer, and all accredited police forces in Canada have access to this information through a nationwide computer-terminal hookup. The Central Bureau for Counterfeits, located at the RCMP Forensic Laboratory in Ottawa, and the Forensic Laboratory in Montreal provides the following services:

1) Expert examination of counterfeit paper money, negotiable instruments and other identification documents.

2) Expert examination of Canadian and American coinage.

3) Classification, statistical compilation and publication of descriptions of counterfeits recovered or in circulation in Canada.

4) Laboratory reports and Certificates of Examination on findings, together with court testimony.

5) Central repository (as designated by the Minister of Finance) for the retention of counterfeit currency and materials used in its production recovered in Canada.

6) Technical liaison with the United States Secret Service (Counterfeit Division) and Interpol.

A Case In Point

Most counterfeit cases involve large sums of money. On 89-08-11, RCMP Commercial Crime Section, Montreal and Montreal Urban Community Police Service seized over $2,500,000 in counterfeit U.S. $100 bills in a joint operation. The investigation also resulted in the seizure of equipment and plates, three Canadians were arrested and charged with counterfeit offences.

In 1988-89, we noted an increase of counterfeit money produced with laser copiers. This did not, however, constitute a major threat to our money. The Bank of Canada had already anticipated this phenomenon and is ready to react if it becomes a major threat to Canadian currency.

SEIZURE STATISTICS
NOTES PASSED AND SEIZED

	CANADIAN	AMERICAN	TOTAL
1980	48,256.	81,615.	129,871.
1981	533,577.	503,995.	1,037,572.
1982	89,873.	1,554,285.	1,644,158.
1983	25,657.	312,856.	338,513.
1984	17,775.	2,790,565.	2,808,340.
1985	36,502.	481,987.	518,489.
1986	555,317.	4,778,450.	5,333,767.
1987	54,696.	935,060.	989,756.
1988	76,836.	2,682,856.	2,759,692.

TECHNICAL SECURITY SERVICES

Explosives Disposal and Technology Branch (EDTB)

In recent years law enforcement agencies around the world have been alerted to the danger involved with the increased use of explosives by terrorist groups and other criminals. These agencies are responding through the development of their own bomb squads and explosives disposal personnel. The RCMP prides itself in its ongoing research and development programs in this specialized and stressful field. The RCMP bomb technician avoids any unprotected contact with improvised explosive devices. Specially manufactured bomb suits and shields offer a great deal of protection but the emphasis is on remote disruption and render-safe operations.

Training

In addition to basic recruit training at the Training Academy in Regina, RCMP bomb technicians undergo an intensive six-week police-military course. Technicians also pass through quarterly training and development periods each year, and every three years the members must revalidate their credentials as a bomb technician. All of these training and development procedures assure the highest levels of competence for RCMP bomb technicians.

The Remote Mechanical Investigator (RMI)

The RMI is one example of the Force's developmental technology in action. Some features of the Mark IX model include:

- torque conversion factors that enable the vehicle (driven by two one-horsepower motors) to push a car, pull a 3/4 ton truck, drag two persons behind it or climb a set of steps with no difficulty,
- with its mechanical arm folded, the portable ten-wheeled vehicle can fit in the trunk of a car and weighs only 104 kilograms or 230 pounds,
- a closed circuit communication/loudspeaker system which allows the operator to send and receive vocal messages, and
- in hostage situations the RMI can act as an intermediary allowing police to remain up to 100 meters or 109 yards away.

Canadian Bomb Data Centre (CBDC)

The CBDC is a Canadian reference authority which provides general, technical and investigative information and services to accredited government and law enforcement agencies. The CBDC assists these agencies in combatting the use of all manner of illegal explosive devices.

Security Systems Branch

This Branch is concerned with physical security for the Government of Canada and facilities designated as Vital Points. The policy centre at Headquarters is responsible for:

- developing policy and procedures for the government physical security program and maintaining the national register on Vital Points,
- auditing reports on security consultations for the federal government and Vital Points, and
- research and development of standards related to federal facilities construction.

Security Systems Offices throughout RCMP divisions around the country carry out these duties as outlined by the policy centre at Headquarters. They also provide explosives disposal and protective support in all but four divisions.

Security Engineering Branch

This Branch deals with physical security equipment such as locks, intrusion detection systems, access control, armouring of vehicles and protection from interception of private communications. The Branch tests and designs protective security equipment, and advises personnel on the installation, maintenance, standards, training, research and specifications of this specialized technology.

Electronic Data Processing (EDP) Security Branch

The EDP Security Branch provides security inspections of federal government computer centres and private sector facilities processing classified or sensitive information under government contracts. The Branch also supplies consultations to computer centres to deal with specific EDP security problems, and provides training to personnel in implementing computer security measures.

The Branch conducts ongoing research projects in an effort to solve EDP security problems, i.e. unauthorized access, or persons altering or destroying information stored in computer data banks.

Members from the Branch provide specialized assistance to Canadian police forces investigating computer-related crime.

DETACHMENT - FRONT LINE POLICING

Contracts which stipulated that the RCMP take over the duties of provincial policing began with an agreement between the Force and the Saskatchewan government signed June 1, 1928. Similar agreements were later reached with the provinces of Alberta, Manitoba, Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island, and still later British Columbia and Newfoundland. The first municipal contract requiring consultation between three levels of government was signed with Flin Flon, Manitoba, on April 1, 1935. Municipal contracts are restricted to those provinces already policed by the RCMP, with the provinces of Ontario and Quebec maintaining their own provincial police forces.

The RCMP provides cost-shared policing services to all provinces and territories (except Ontario and Quebec) and to 191 municipalities in the Atlantic, Prairie and Pacific regions. The detachment is the basic operational unit of the Force, and detachment personnel perform the full range of police duties. Many officers enforce statutes from three levels of government. The majority of new RCMP regular members go directly to detachment duties and serve three to five years in general policing before moving on to specialized fields. (Civilian members are generally hired to perform specific duties).

A member on detachment is the public's most frequent and personal connection with the RCMP. Although detachment personnel function primarily as law-enforcement officers, they are encouraged to participate in police/community programs (i.e. community service clubs, sports activities, guiding/scouting movements, etc.).

An officer on detachment duty has to be versatile. Duties often involve demands and considerations other than enforcement and investigation.

Officers must know their environment. Along with having an expert knowledge of the Criminal Code they must be fully acquainted with the municipal by-laws, provincial acts and federal statutes governing their area of duty. They must also be aware of the specific problems or features of the community that demand their attention.

In order to effectively police communities, officers must use all available resources. Along with specialized support units - e.g. identification, forensic lab, police dog, dive teams, etc., officers may collaborate with social service organizations that can offer assistance in family or youth counselling, alcohol or drug abuse and community crime prevention programs.

In assessing infractions ranging from traffic violations to murder, officers use their knowledge of the law to determine which statute has been violated and the legal requirements which must be met to successfully prosecute the case.

When an investigation begins, the officer gathers evidence to identify a particular suspect(s). Once identified it is the officer's responsibility to see that the suspect is charged and brought before a court of law. The officer must then provide and present evidence in a clear, concise and complete manner.

Contract policing detachment personnel perform virtually all the functions involved in delivering police services at 653 locations across Canada. Many of these Provincial detachments are combined with Municipal detachments resulting in significant fiscal savings, as well as increased efficiency and effectiveness in the overall operation. The contract police services in the eight provinces and two territories are organized into ten divisions, forty-six sub-divisions and represents approximately 60% of uniformed personnel.

Systems and procedures, an important feature of RCMP detachments, are for the most part standardized across the country. Members need only to familiarize themselves with situations and characteristics unique to their new location without having to adjust to new operating procedures.

As well, the RCMP has thirty Emergency Response Teams strategically placed around the country, available to respond to hostage-taking or other emergency situations.

For further information regarding legislative and administrative details of police services under contract see Fact Sheet No. 28 - Contract Policing.

COMPUTER CRIME

What Is Computer Crime?

Computer crime is any illegal act which involves a computer system as: the object of a crime; an instrument used to commit a crime; or, a repository of evidence related to a crime.

As computers become more and more prevalent in the daily lives of Canadians the possibility for their misuse in criminal activity also increases. The Royal Canadian Mounted Police is responsible for the investigation of all computer crime offences within its jurisdiction. It is also responsible where the Government of Canada is the victim regardless of primary jurisdiction.

RCMP Support Staff

There are approximately 168 members of the RCMP who have training in computer-related crime techniques, of these, 76 are assigned to commercial crime units across Canada. These individuals can provide non-technical advice or assistance in how to conduct investigations for computer crimes. Commercial crime personnel are supported by the RCMP Electronic Data Processing (EDP) Security Branch; it provides technical guidance and expertise to all Canadian police departments and federal government agencies.

Types of Crimes

In Canada today the main types of computer crimes involve computer "hackers", software piracy, stock manipulation and business frauds. The term "hacker" refers to an individual who, via a modem or some other computer-related communication device, can break a computer's code or "password" and enter the system. "Hacking" could be roughly equated with break and enter; a "hacker" can steal data, sabotage information, or do nothing but browse.

Software piracy is another enforcement priority with RCMP computer crime specialists. Put very simply, software piracy is unauthorized copying of computer programs for a person's own use or for resale. The concept is similar to recording copyrighted music on an audio tape or recording movies on a personal video cassette recorder. Some pirates illegally duplicate a computer's input and output microchips, which allows for the production or sale of "clone" computers that operate just like the genuine computer.

Stock manipulation involves illegal buying, selling, or trading of stocks and bonds. When computers are used in these illegal transactions then RCMP computer crime personnel are called in.

The Scope of the Problem

Owing to the highly technical nature of computer crime, law enforcement personnel should be properly trained to conduct such investigations. The Canadian Police College conducts a computer crime course in an effort to provide RCMP members and other law enforcement personnel with this type of training.

Statistics on computer crime are difficult to accumulate for a number of reasons. Businesses are often reluctant to report their victimization because of bad publicity. Fearing media exposure or a loss of confidence within the business community, a company or large corporation may seek to settle the matter internally. Other problems involve introducing computer documents as evidence in court and the difficulty in tracing the criminal. Some computer criminals operate on an international scale and can route their activities through countries where jurisdictional processes and legal problems can obstruct an investigation.

The Criminal Code of Canada and the Copyright Act contain provisions to deal with computer crimes.

Criminal Code: Section 301.2 - Section 387

Copyright Act: Section 1(3) - Section 17(2), Section 25(1)

MUSIC OF THE MOUNTIES

Our Musical History

The earliest notes were sounded in 1874 when fife and drum (a large tin dish thumped with tent pegs) provided accompaniment for the Great March West. As well, each change in daily routine of these North-West Mounted Police was preceded by a specific bugle call. The more common bugle calls included "Reveille" in the early morning and "Lights Out" to end the day.

The Force Regimental March was written by Dr. Charles O'Neill and copyrighted in 1952 and has, as its theme, the Barrack or Camp Bugle Call of the RNWMP.

The first "organized" band was formed in 1876 at Swan River Barracks, which was then located in the Northwest Territories. Although Commr. French's request for a publicly funded band had been turned down a year earlier, the men decided to organize a band at their own expense. The band made its debut on Queen Victoria's birthday, May 24, 1876 under the direction of the first bandmaster Sergeant Major T.H. Lake.

In 1938 an official band was established in Ottawa and operated on a part-time basis. Consisting of thirty-seven members, its premier public performance was for the Canadian visit of Their Majesties King George VI and Queen Elizabeth.

A second band was formed in Regina in 1949 and in 1959, amalgamated with the band in Ottawa to form the full-time permanent band which exists today.

This group is primarily a public relations vehicle used to enhance the Force's police community relations program and its national image. It performs at national and international affairs, state functions and local events designed to bring its music to Canadian communities coast-to-coast. The Band has achieved an excellent international reputation which makes it a favourite guest abroad in promoting Canada at large.

The Staff

Under the Director of Music, 46 musicians make up two performing ensembles: the Concert Band which produces a big band sound and the Bison, a dynamic eight-piece group providing a fresh, lively musical experience.

All Band personnel are members of the Royal Canadian Mounted Police and must meet not only musical qualifications but selection requirements for the Force. All new members receive six months of recruit training and then are assigned to full-time duties with the Band. The key is versatility and many play up to five different instruments while others take on vocalist, emceeing or composing duties. The Band is open to both male and female members.

TCB (Taking Care of Business)

Support for the Band includes a tour management team, a sound engineer, two full-time arrangers, a copyist, a librarian, an administrator, clerical support and, as required, contracted movers specializing in long-distance hauling and setting up professional musical equipment.

The equipment itself is sophisticated and includes a portable backdrop, a multi-channel sound board, kilometres of cable, microphones, electric guitars, traditional wind and brass instruments, amplifiers and synthesizers, a marimba and a wide variety of percussion instruments.

On the Road

Every province and territory can expect a visit from either the Concert Band or Bison every two years. With approximately 300 performances annually (85 percent for charities or community service projects, 15 percent for state or ceremonial occasions), this means the two major ensembles play an average of seventeen performances a month.

CONTRACT POLICING

The overall objective of police services under contract is to prevent and detect crime, enforce laws, maintain law and order and protect life and property in the provinces and territories and municipalities under contract.

The Royal Canadian Mounted Police provides cost-sharing policing services to all provinces and territories, except Ontario and Quebec, under agreements signed between the Solicitor General of Canada and the provinces and territories. It also provides policing services under separate municipal agreements to 191 municipalities in the contract provinces. The current agreements were entered into in 1981 and will expire March 31, 1991.

Under the terms of these agreements, the RCMP serves as the provincial police force and enforces the Criminal Code, provincial statutes and territorial ordinances. These statutes, in conjunction with municipal by-laws, are enforced under the conditions of municipal policing agreements.

One of the important elements upon which the cost-sharing of police services is based is that members of the RCMP employed under these agreements also conduct federal enforcement investigations. The agreements also provide a source of experienced personnel to assist in major investigations, emergencies and special events where increased resources are required.

The RCMP provides general policing services to approximately 280,000 aboriginal people located in the contract provinces and territories. Approximately 162,000 of these people reside on 355 reserves. To enhance policing service to native communities, satellite detachments were established on eight reserves. This initiative has proven so successful the establishment of additional satellite detachments is now planned. Special emphasis is being placed on the need to provide policing for Native people rather than of Native people and the necessity of providing a service that is fair and sensitive to their needs.

Organization

The Provincial/Territorial and Municipal Police Service is structured into ten divisions, 46 sub-divisions and 653 detachments. These organizational units are responsible for providing all police services required within their respective jurisdictions.

The detachment is the front-line unit and is therefore the base from which the Force builds its resource requirements. The detachment generally provides the first contact between the citizen and the police in responding to demands for service. It represents around 60 percent of actual resources, providing the most visible uniformed police presence observed by the general public.

With the exception of Traffic Services the balance of the components of this program perform a support role either administratively or operationally. These range from Special Investigation Units, which deal with complex, time-consuming cases, to such units as Police Dog Services, Identification Specialists and Telecommunications Services. Due to the geographical remoteness of some policing requirements, special modes of transportation are often provided by the RCMP Marine and Air Services.

Traffic Services is closely associated with the detachment policing operation and is a major component of the police service delivered. Traffic Services counter-measure programs have effectively reduced the number of fatally injured/impaired drivers. Emphasis, however, shall continue to be placed on this category of offender. To increase the RCMP's expertise in establishing the cause of accidents, the Force has undertaken an expansion of its Traffic Accident Analyst program.

The philosophy of detachment policing is based on the Community Based Policing Model which sees community involvement as an integral part of the delivery of policing services. Consistent with this philosophy, community based advisory committees are presently being established at detachments to assist in identifying local concerns about crime and other social problems. Additionally, the RCMP provides assistance to community victim services programs in co-operation with provincial and federal government's justice departments. This latter program is designed to follow up from the initial police response and assist victims as their cases proceed through the criminal justice system.

Program Management

The delivery of RCMP Contract Policing Services is governed by the conditions of the Policing Agreements. In general terms the "internal management" of the Provincial/Territorial and Municipal Police Services, including administration and application of professional police procedures remains under the control of the Government of Canada. The control and accountability limits of the Force are determined by the RCMP Act which in Section 5 assigns the control and management of the Force to the Commissioner under the direction of the Minister (Solicitor General of Canada). Those internal management prerogatives provided to Provincial or Territorial Attorneys General are specifically identified in the contracts which recognize the right of Provincial/Territorial Attorneys General to direct the Provincial Police Service in its enforcement of the provisions of the Criminal Code and relevant Provincial Statutes. These Attorneys General are also responsible for the development and approval of the overall policing priorities, objectives and goals of the Provincial/Territorial Police Services. Implementation of these priorities, objectives and goals is the responsibility of the Commanding Officer.

Relationship of Contract Policing to Other Force Programs

Contract policing is a fundamental part of the RCMP's total role in law enforcement, an interdependent component that encompasses the other functional components, i.e. federal law enforcement and provincial and municipal policing. The interrelationships of these various components is an integral part of the design and structure of the Force. It is in the national interest that the RCMP provide a uniformly high standard of law enforcement in Canada for the protection of all citizens of Canada. The achievement of this objective depends on the efficiency with which all components work individually and collectively to carry out their unique responsibilities. Each component (federal, provincial and municipal law enforcement) performs a very specialized function, using its own professional expertise, but must closely attune its operations to those of the other functions. The relationship that the contract policing program maintains with federal law enforcement has considerable bearing on the Force's capability to achieve its overall enforcement objectives.

For further information regarding detachment duties see Fact Sheet No. 25 "Detachments - Front Line Policing"

Gendarmerie royale du Canada

Royal Canadian Mounted Police

Résumés des faits saillants

[redacted]

[redacted]

Canada

LA GENDARMERIE ROYAL DU CANADA

FAITS SAILLANTS

Les pages qui suivent visent à vous donner un aperçu de la Gendarmerie royale du Canada et de ses activités. Comme nous avons voulu limiter chaque sujet à une seule feuille standard, il nous a fallu varier le corps des caractères en fonction de la quantité de matière à imprimer. Pour de plus amples renseignements sur des sujets en particulier, vous pouvez consulter la bibliographie ou les ouvrages de référence qui sont indiqués. Vous pouvez également communiquer avec le Centre de documentation policière de la G.R.C. à Ottawa (Ontario), au (613) 993-3225, ou écrire à l'adresse suivante :

Le Commissaire
Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Publié par la Direction des communications et
des relations avec les médias de la Gendarmerie
royale du Canada, en collaboration avec les divers
centres de décision de la Direction générale concernés.
© Ministre des Approvisionnements et Services (1990)
ISBN 0-662-57307-2
Nº de cat. JS62-70/1990

RÉSUMÉS DES FAITS SAILLANTS

SOMMAIRE

1. La police contractuelle
2. La musique de la G.R.C.
3. Le crime informatique
4. La police de détachement
5. La sécurité technique
6. La contrefaçon
7. La Section de l'assistance à l'identification judiciaire
8. Les télécommunications
9. L'exécution des lois fédérales
10. L'équitation et le Carrousel
11. Le Collège canadien de police
12. Le Centre d'information de la police canadienne (C.I.P.C.)
13. Le laboratoire judiciaire
14. Le Service de l'identité judiciaire
15. Le Service de l'air
16. Le transport terrestre
17. Le Service de la marine
18. Le Service des chiens de police
19. Le programme de la police des autochtones
20. La Direction de la police de protection
21. L'Interpol
22. La circulation
23. Les infractions commerciales
24. Les drogues
25. La formation des recrues
26. La bibliographie de l'histoire de la G.R.C.
27. L'organisation
28. L'histoire et l'organisation

LA POLICE CONTRACTUELLE

La police contractuelle a pour tâche de prévenir et déceler les crimes, d'exécuter les lois, de maintenir l'ordre et de protéger la vie et les biens des citoyens dans les provinces, territoires ou municipalités contractants.

La Gendarmerie royale du Canada fournit des services de police dans les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario et du Québec, en vertu d'accords de partage des frais signés avec le Solliciteur général du Canada. Par des accords séparés, la Gendarmerie fournit également des services dans 191 municipalités des provinces contractantes. Les accords actuels sont entrés en vigueur en 1981 et expireront le 31 mars 1991.

Les accords précisent que la G.R.C. doit appliquer le Code criminel, les lois provinciales, les arrêtés territoriaux et les règlements municipaux. Toutes ces lois sont appliquées conjointement avec les règlements municipaux, aux termes des conditions des contrats de police municipaux.

Les coûts des services de police sont partagés entre le fédéral et les provinces parce que les membres de la G.R.C. exécutent également des enquêtes fédérales. L'entente précise en outre qu'un nombre accru de policiers expérimentés participeront aux enquêtes importantes et aideront en cas d'urgences et d'événements spéciaux.

La G.R.C. fournit également des services de police à environ 280 000 autochtones habitant les provinces et territoires contractants; environ 162 000 d'entre eux vivent dans 355 réserves. Pour améliorer les services aux communautés autochtones, on a créé des détachements satellites dans huit réserves. Cette initiative a tellement bien réussie que l'on prévoit mettre sur pied d'autres détachements semblables. Pour que les services offerts soient justes et répondent aux besoins, il faut offrir aux populations autochtones des services de police proactifs plutôt que réactifs.

Organisation

Les services de police provinciaux, territoriaux et municipaux sont répartis en 10 divisions, 46 sous-divisions et 653 détachements. Leurs membres doivent fournir tous les services possibles à l'intérieur de leur compétence respective.

Le détachement est la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la Gendarmerie pour établir ses besoins en matière de ressources. Il sert également de trait d'union entre les citoyens et la police puisque c'est dans ces bureaux que la population se rend pour communiquer avec la police. Environ 60 p. cent des ressources actuelles y sont investies.

À l'exception des services de la circulation, les effectifs de la police contractante occupent des fonctions administratives et opérationnelles. On y retrouve les groupes d'enquêtes spéciales, qui s'occupent des cas compliqués, les services cynophiles, les services d'identité judiciaire et les services de télécommunications. En raison des grandes distances à parcourir, ce sont les services de la marine et de l'air de la G.R.C. qui assurent le transport dans les régions éloignées.

Les services de la circulation sont associés de près avec les opérations policières des détachements; c'est un des éléments importants des services de police. Les programmes de prévention des services de la circulation ont contribué à réduire le nombre d'accidents graves et mortels et de cas de conduite en état d'ébriété. Malgré les succès connus, il faut continuer de mettre l'accent sur cette catégorie de programmes. Afin d'améliorer sa compétence en matière d'accidents, la Gendarmerie a élaboré un programme d'analyse d'accidents de la circulation.

Pour amener le public à participer à ses fonctions, la police des détachements vise un modèle de police socioprévenitive. Pour y arriver, elle met sur pied des comités de travail; ils permettent d'évaluer les inquiétudes des gens en rapport avec les crimes et les autres problèmes sociaux. En collaboration avec les ministères de la justice des gouvernements provinciaux et fédéral, la G.R.C. aide également aux programmes locaux de services aux victimes. Ces programmes sont conçus pour assurer le suivi à une intervention de la police, et aider les victimes à faire appel aux tribunaux.

Administration du programme

Les services de police contractuels de la G.R.C. sont administrés conformément aux dispositions des contrats. En termes généraux, la gestion interne des services de police provinciaux, territoriaux et municipaux, notamment l'administration et l'application des modalités des services professionnels de la police, demeurent sous le contrôle du gouvernement du Canada. Les limites du contrôle et de la gestion financière de la G.R.C. sont déterminées par la Loi sur la G.R.C. qui, dans l'article 5, précise que l'administration et le contrôle de la G.R.C. relève du Commissaire, au nom du Ministre, le Solliciteur général du Canada. Les prérogatives de gestion interne, qui sont confiées aux procureurs généraux des provinces ou des territoires, sont précisées dans les contrats qui reconnaissent aux procureurs généraux des provinces ou des territoires le droit d'administrer le service de police provincial conformément aux dispositions du Code criminel et des lois provinciales. Les procureurs généraux sont également responsables de l'élaboration et de l'approbation des priorités, des objectifs et des buts des services de police provinciaux ou territoriaux. Le respect des priorités et l'atteinte des objectifs et des buts relèvent du commandant divisionnaire.

Liens entre les services de police contractuels et les autres programmes de la Gendarmerie

Les services de police contractuels font partie intégrante du rôle de la Gendarmerie. C'est un élément interdépendant qui inclut les autres éléments fonctionnels, notamment l'exécution des lois fédérales et les services de police provinciaux et municipaux. L'interdépendance entre ces divers éléments fait partie intégrante de la conception et de la structure de la G.R.C. Il est dans l'intérêt national que la G.R.C. offre aux Canadiens un service de police de qualité supérieure pour la protection de leurs droits. Cet objectif dépend de l'efficience avec laquelle tous les éléments travaillent individuellement et collectivement pour mener leurs responsabilités à bonne fin. Chacun des services de police, qu'ils soient fédéral, provinciaux ou municipaux, a des fonctions bien définies, et il se sert de sa propre expérience professionnelle, tout en harmonisant ses opérations à celles des autres fonctions. Le lien que les services de police contractuels maintiennent avec l'application des lois fédérales a un rapport considérable sur la capacité de la Gendarmerie d'atteindre ses objectifs.

Pour de plus amples renseignements concernant les tâches, voir le résumé des faits saillants N° 4 - La police de détachement.

LA MUSIQUE DE LA G.R.C.

Les premières notes se font entendre en 1874 quand fifres et tambours accompagnent la Marche vers l'Ouest, le tambour d'alors n'étant qu'un grand plat en étain qu'on frappait avec des piquets de tente. De même, chaque modification du service quotidien dans la Police à cheval du Nord-Ouest était annoncée par la sonnerie du clairon, comme le réveil tôt le matin et l'extinction des feux à la fin de la journée.

La Marche du régiment, écrite par le D[r] Charles O'Neill et dont les droits d'auteur ont été déposés en 1952, a pour thème la sonnerie du clairon de la R.G.C.N.-O.

Le premier orchestre digne de ce nom a été formé en 1876 à la caserne de Swan River, dans les Territoires du Nord-Ouest d'alors. Comme la demande du commissaire French en vue d'obtenir le financement public d'un orchestre avait été rejetée un an auparavant, les membres décidèrent de financer eux-mêmes leur propre orchestre. Celui-ci se produisit pour la première fois à la fête de la reine Victoria, le 24 mai 1876, sous la direction du sergent-major T.H. Lake.

C'est en 1938 qu'a été fondé l'orchestre officiel à Ottawa, composé de trente-sept membres à temps partiel. Son premier concert fut donné à l'occasion de la visite au Canada de Leurs Majestés le roi George VI et la reine Élisabeth.

Un second orchestre à temps partiel a vu le jour à Regina en 1949 et, en 1959, a été incorporé à la formation d'Ottawa pour constituer l'ensemble permanent que l'on connaît aujourd'hui.

Ce dernier constitue un instrument de relations publiques servant à rehausser le programme des relations sociopolicières de la Gendarmerie ainsi que son image nationale. Il se produit à l'occasion d'événements nationaux et internationaux, de cérémonies officielles et de manifestations locales pour faire entendre sa musique aux Canadiens d'un océan à l'autre. Grâce à sa réputation internationale, l'Orchestre est devenu un invité de choix à l'étranger et un fier symbole du Canada.

Les membres de l'Orchestre

Relevant du directeur de la Musique, les quarante-six musiciens constituent deux ensembles : le Grand Orchestre, une formation pour les grandes manifestations, et l'Orchestre Bison, un groupe de huit instruments, dynamique et jouant une musique vibrante et colorée.

À titre de membres de la Gendarmerie royale du Canada, les musiciens de l'Orchestre doivent non seulement posséder des compétences musicales professionnelles mais répondre également aux normes de recrutement de la Gendarmerie. Ainsi, les nouveaux membres suivent la formation des recrues pendant six mois, puis sont affectés à temps plein à l'Orchestre. Ils doivent posséder des talents variés : bon nombre d'entre eux jouent jusqu'à cinq instruments, et certains chantent, composent ou jouent le rôle de maître de cérémonie. L'Orchestre est ouvert aux hommes et aux femmes.

L'équipe de soutien

L'Orchestre s'appuie sur une équipe d'organisation de tournée, un ingénieur du son, deux arrangeurs à temps plein, un copiste, un bibliothécaire, un administrateur, des employés de bureau et, au besoin, des déménageurs professionnels qui se spécialisent dans le transport interurbain et l'installation d'équipement professionnel.

L'équipement complexe comprend une toile de fond portative, une table d'harmonie à canaux multiples, des kilomètres de câbles, des microphones, des guitares électriques, des instruments à vent et des cuivres, des amplificateurs et des synthétiseurs, un marimba et divers instruments à percussion.

Tournée

Chaque province et territoire peut s'attendre à recevoir la visite du Grand Orchestre ou de l'Orchestre Bison une fois tous les deux ans. Les tournées, qui sont d'une durée de trois semaines, ont lieu six fois par année en moyenne. Avec quelque 300 concerts par année (85% pour des oeuvres de charité et des projets communautaires, et 15% pour des réceptions et des cérémonies à caractère officiel), les deux ensembles donnent chaque mois environ dix-sept représentations.

LE CRIME INFORMATIQUE

Qu'est-ce que le crime informatique?

Par crime informatique, on entend tout acte illégal au cours duquel le système informatique devient : le **sujet** d'un crime, l'instrument utilisé pour commettre un crime ou le dépôt d'éléments de preuves se rapportant à un crime.

Plus l'ordinateur prend de place dans la vie des Canadiens, plus les possibilités qu'on s'en serve à des fins criminelles augmentent. La Gendarmerie royale du Canada est responsable de toute enquête sur les infractions informatiques commises sur son territoire juridictionnel. Elle est également chargée d'enquêter sur les crimes informatiques perpétrés contre le gouvernement du Canada, à l'échelle du pays.

Personnel de soutien de la G.R.C.

Des 168 membres de la G.R.C. formés aux techniques d'enquête sur le crime informatique, 76 sont affectés aux services des infractions commerciales à travers le pays. Ces membres peuvent offrir de l'aide et des conseils sur la façon de mener une enquête sur le crime informatique. Ils sont appuyés par la Sous-direction de la sécurité de l'informatique de la G.R.C., qui apporte à tous les services de police canadiens et organismes fédéraux, l'aide dont ils ont besoin en matière d'orientation et de compétence techniques.

Genres de crime informatique

Au Canada, la fraude informatique, le piratage du logiciel, la manipulation des valeurs et l'escroquerie financière constituent les principaux genres de crime informatique. Le fraudeur de l'informatique («hacker») utilise habituellement un modem ou un autre dispositif de transmission para-informatique pour percer un code machine ou un mot de passe et s'introduire dans le système. En fait, l'effraction informatique est, ni plus, ni moins, l'équivalent électronique du cambriolage; le fraudeur peut voler des données, saboter des renseignements ou simplement balayer une base de données pour son seul plaisir.

La piraterie du logiciel constitue une autre priorité des spécialistes du crime informatique, à la G.R.C. Ce genre de crime consiste à copier des programmes machine, sans autorisation préalable, aux fins de vente ou d'utilisation personnelle. Cette infraction est de même nature que celle qui consiste à enregistrer, sur une bande magnétique, de la musique protégée par le droit d'auteur, ou un film sur un enregistreur de vidéocassette. Certains pirates copient même les puces d'entrée / sortie, ce qui permet de produire et de vendre des «clones» qui fonctionnent comme des ordinateurs authentiques.

Par manipulation des valeurs, on entend l'achat, la vente ou le commerce illégal des valeurs et des obligations. Les spécialistes du crime informatique de la G.R.C. ont fort à faire lorsqu'on utilise l'ordinateur pour effectuer ces transactions illégales.

Étendue du problème

Compte tenu de la nature très technique du crime informatique, le personnel affecté à l'application de la loi doit être convenablement formé pour mener ce genre d'enquêtes. Le Collège canadien de police offre un cours de techniques d'enquête sur les infractions informatiques, destiné aux membres de la G.R.C. et aux autres organismes d'application de la loi.

Il est difficile de recueillir des statistiques sur le crime informatique pour plusieurs raisons. Les entreprises hésitent souvent à signaler les fraudes informatiques dont elles sont victimes, par crainte de la contrepublicité. Afin d'éviter de faire la une des organes de diffusion ou de perdre la confiance des milieux d'affaires, une compagnie ou un important groupement corporatif peut tenter de régler à l'amiable. Il est également difficile de présenter des documents informatiques comme éléments de preuve devant les tribunaux et de démasquer les fraudeurs. Certains criminels de l'informatique à l'échelle internationale peuvent mener leurs activités jusque dans des pays où les problèmes juridiques et de compétence territoriale peuvent nuire à l'enquête.

Le Code criminel du Canada et la Loi sur le droit d'auteur contiennent des dispositions relatives au crime informatique.

Code criminel : articles 301.2 et 387

Loi sur le droit d'auteur : paragraphes 1(3), 17(2) et 25(1)

LA POLICE DE DÉTACHEMENT

Le 1er juin 1928, la Gendarmerie et le gouvernement de la Saskatchewan ont signé une entente en vertu de laquelle celle-ci assumerait les fonctions reliées à la police provinciale. Plus tard, la Gendarmerie a conclu des ententes semblables avec l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, puis avec la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. Le 1er avril 1935, elle a conclu avec la ville de Flin Flon (Manitoba) le premier contrat municipal nécessitant une consultation entre les trois ordres de gouvernement. Les contrats municipaux s'appliquent uniquement aux provinces où c'est la Gendarmerie qui maintient l'ordre et par conséquent, pas aux provinces du Québec et de l'Ontario qui possèdent leur propre corps policier.

La Gendarmerie fournit des services policiers à frais partagés à toutes les provinces et territoires (exception faite du Québec et de l'Ontario) ainsi qu'à 191 municipalités dans les régions de l'Atlantique, du Pacifique et des Prairies. Le détachement constitue l'unité opérationnelle de base et le personnel de détachement accomplit toutes les tâches de police. Nombre de membres appliquent les lois des trois ordres de gouvernement. La plupart des nouveaux membres réguliers assument immédiatement des fonctions de détachement et pendant trois à cinq ans des fonctions générales de police avant d'accomplir des fonctions spécialisées. (Ce sont généralement les membres civils qui accomplissent les fonctions spécialisées.)

C'est par l'entremise des membres du détachement que le public est le plus souvent en rapport avec la Gendarmerie. Même si ceux-ci sont avant tout des agents de la paix, on les encourage à participer aux programmes sociopoliciers (par ex. clubs communautaires, activités sportives, scouts ou guides).

Les membres de détachement doivent pouvoir accomplir diverses tâches. Souvent, il existe des exigences et des considérations autres que l'application de la loi et les enquêtes.

Les membres doivent également connaître leur milieu. Outre le Code criminel, ils doivent connaître parfaitement les lois fédérales et provinciales ainsi que les règlements municipaux touchant leur secteur de compétence. Ils doivent également connaître les caractéristiques importantes et les problèmes propres à la communauté.

Afin de maintenir l'ordre dans la communauté, les membres doivent tirer parti de toutes les ressources disponibles. Outre les services de soutien spécialisés (par ex. laboratoire judiciaire, Identité, Section cynophile, équipes de plongée, etc.), ils collaborent avec des organismes sociaux qui peuvent offrir une aide en matière d'orientation de la famille et de la jeunesse, d'alcoodépendance et de toxicomanie et de programmes de prévention criminelle.

En évaluant les infractions allant des infractions au code de la route au meurtre, les membres utilisent leur connaissance du droit afin de déterminer quelle loi a été enfreinte, ainsi que les exigences juridiques auxquelles on doit satisfaire pour mener à bien les poursuites judiciaires.

Au début de l'enquête, le membre doit réunir des preuves en vue d'identifier un suspect particulier. Une fois que le suspect est identifié, il appartient au membre de veiller à ce qu'il soit inculpé et traduit devant le tribunal. Il doit ensuite fournir et présenter toutes les preuves de façon claire et concise.

Le personnel des détachements provinciaux assume pratiquement toutes les fonctions reliées à la prestation de services à 653 endroits au Canada. Nombre de ces détachements provinciaux se sont fusionnés aux détachements municipaux, ce qui a permis d'accroître l'efficacité globale et de réaliser des économies importantes. Les services de police à contrat dans les huit provinces et les deux territoires comptent huit divisions et quarante-six sous-divisions et représentent environ 60% des effectifs en tenue de la G.R.C.

Les systèmes et les modes d'opération qui constituent des caractéristiques importantes des détachements de la Gendarmerie sont en grande partie uniformisés à l'échelle du pays. Les membres n'ont donc qu'à se familiariser avec les situations et les caractéristiques propres à leur nouveau lieu d'affectation et n'ont pas à s'adapter à de nouveaux modes d'opération.

La Gendarmerie compte également 30 groupes tactiques d'intervention qui sont placés à des endroits stratégiques un peu partout au pays et qui peuvent intervenir dans des prises d'otages ou d'autres cas d'urgence.

Pour en savoir davantage sur les aspects législatifs et administratifs des services de police à contrat, voir le résumé des faits saillants n° 1 - La police contractuelle.

LA SÉCURITÉ TECHNIQUE

Sous-direction de l'enlèvement et de la technologie des explosifs (S.-D.E.T.E.)

Au cours des dernières années, les services de police du monde entier ont dû faire face à une augmentation marquée du nombre d'actes terroristes et criminels perpétrés à l'aide d'explosifs. Ces services ont réagi en créant leur propre escouade d'enlèvement des explosifs. La G.R.C. est fière des programmes de recherches et de mise au point qu'elle a lancés dans ce domaine spécialisé très stressant. Les techniciens de la G.R.C. qui oeuvrent dans ce domaine évitent de s'exposer inutilement aux engins explosifs artisanaux. Les combinaisons et les boucliers antibombe offrent une bonne protection, mais on préfère en général recourir aux méthodes de neutralisation et de dislocation à distance.

Formation

En plus de recevoir une formation de base à l'École de la Gendarmerie à Regina, les techniciens des explosifs doivent suivre un cours intensif de six semaines faisant appel à la collaboration entre la Gendarmerie et la Défense nationale. Ils doivent aussi participer à des exercices de formation et de perfectionnement quatre fois par année. Enfin, leur compétence est réévaluée tous les trois ans. Ces critères font des techniciens des explosifs de la G.R.C. des experts de haut calibre.

Le véhicule-robot de téléreconnaissance (V.-R.T.)

Le V.-R.T. est un exemple des progrès technologiques réalisés par la G.R.C. Voici certaines des caractéristiques du modèle Mark IX :

--le facteur de conversion de couple permet au véhicule (propulsé par deux moteurs de 1 HP) de pousser une voiture, tirer un camion de 3/4 de tonne, tirer deux personnes à l'abri ou grimper un escalier sans difficulté,

--même avec son bras pliable et malgré ses 104 kilos (230 livres), ce véhicule à dix roues peut être transporté dans le coffre d'une voiture,

--le système de hauts-parleurs et de communications en circuit fermé permet à l'opérateur d'envoyer et de recevoir des messages oraux,

--dans les cas de prises d'otage, les policiers peuvent utiliser le véhicule-robot pour parlementer jusqu'à une distance de 100 mètres (109 verges).

Centre canadien de données sur les bombes (C.C.D.B.)

Le C.C.D.B. est chargé de recueillir et de diffuser aux gouvernements et aux services de police reconnus des informations générales et techniques. Il aide ces services à lutter contre l'utilisation d'engins explosifs illégaux.

Sous-direction des systèmes de sécurité

Cette sous-direction est responsable de la protection des installations du gouvernement canadien considérées comme névralgiques. Établie à la Direction générale, elle s'occupe notamment :

--de mettre au point des politiques et des méthodes relatives au programme de sécurité matérielle du gouvernement et de tenir un registre national des points névralgiques,

--de vérifier les rapports sur les consultations de sécurité relatives aux points névralgiques pour le gouvernement fédéral, et

--d'établir des normes relatives à la construction des installations fédérales.

Ces fonctions, établies par la Direction générale, sont exécutées par les diverses sections des systèmes de sécurité de la G.R.C. réparties un peu partout au pays. Ces dernières offrent également des services d'enlèvement des explosifs et des services de protection dans toutes les divisions, sauf quatre.

Sous-direction des techniques de sécurité

La Sous-direction des techniques de sécurité s'occupe des divers aspects de la sécurité matérielle, tels que les serrures, les systèmes d'alarme, le contrôle des accès, le blindage des véhicules et la protection des communications privées. En plus de concevoir et de mettre à l'essai des systèmes de sécurité, elle conseille le personnel sur leur installation, leur entretien et leurs spécifications, de même que sur les normes, la formation et la recherche.

Sous-direction de la sécurité de l'informatique

Les membres de cette sous-direction effectuent des inspections de sécurité dans les centres informatiques du gouvernement fédéral et dans les installations des entreprises privées qui traitent des informations classifiées en vertu de marchés avec le gouvernement.

Le personnel de la sous-direction travaille également à des projets de recherche à long terme visant à résoudre des problèmes relatifs à la sécurité informatique (contrôle des accès, altération ou destruction des données, etc.).

La sous-direction offre aussi des services d'aide spécialisée aux corps policiers canadiens qui doivent enquêter sur des crimes informatiques.

LA CONTREFAÇON

Au Canada, on contrefait non seulement la monnaie mais aussi des passeports, certificats de naissance, cartes d'assurance sociale, chèque de voyage, mandats-poste, permis de conduire, actes de mariage ainsi que des billets d'autobus et d'avion. De fausses cartes d'identité ont été utilisées pour obtenir une aide gouvernementale, des prêts personnels, des prestations d'assurance-chômage et pour frauder le gouvernement, des organismes ou des particuliers. Ce sont les consommateurs toutefois qui font les frais de la contrefaçon. Les progrès technologiques, notamment la photographie au laser, réalisés dans le domaine de l'imprimerie permettent aux faussaires d'améliorer leur produit et rendent encore plus difficile la tâche de la police. Les photocopieurs en couleur peuvent offrir aux personnes normalement honnêtes l'occasion de commettre un crime.

Historique

La contrefaçon existe depuis que la monnaie existe. Selon les époques, on coupait la main des faussaires, on les condamnait à mort ou au bûcher, comme à l'époque de Constantin. La contrefaçon n'avait jamais constitué un problème grave au Canada jusqu'au début des années 60 où les progrès réalisés dans le domaine des arts graphiques ont attiré l'attention des criminels. En conséquence, les problèmes reliés à la contrefaçon ne cessent de croître depuis 1962. De plus, on détecte au pays beaucoup plus de fausse monnaie étrangère.

Détection de la contrefaçon

Tout le monde, y compris les policiers, devraient comprendre que la contrefaçon est une menace pour la société. Les billets canadiens authentiques contiennent des petits disques verts ou planchettes qu'on peut détacher du papier alors que les billets contrefaits ont des simili-planchettes imprimées. On endommagerait le billet en tentant de les détacher. Sur les billets canadiens et américains authentiques, les mots «CANADA» et «UNITED STATES OF AMERICA» sont en relief. Sur les billets canadiens et américains authentiques, la vignette comprend des détails précis, ce qui en général n'est pas le cas pour les billets contrefaits (ex. les yeux sont ternes). Les billets authentiques ont tous des numéros de série différents. Il est illégal de reproduire, même à des fins «légitimes», de la monnaie ayant l'apparence de billets, quel que soit le moyen utilisé, p. ex. photographie, matériel vidéo, photocopieurs.

Responsabilité de la G.R.C.

La Partie XII du Code criminel a trait aux infractions en matière de contrefaçon. En tant que police nationale, la Gendarmerie est responsable au Canada des enquêtes sur les infractions en matière de contrefaçon. La G.R.C. entretient des contacts avec le Service secret américain et Interpol relativement à des enquêtes internationales sur la contrefaçon. La G.R.C. a cherché à accroître les connaissances des policiers qui au sein des services provinciaux et municipaux sont chargés de la répression de la contrefaçon en :

i) donnant une formation dans tous les secteurs reliés à l'application de la loi dans ce domaine;

ii) favorisant l'échange de renseignements criminels, et

iii) distribuant aux services de police, banques et entreprises des guides sur la détection de la contrefaçon.

Les cours destinés aux enquêteurs sur la contrefaçon sont offerts au Collège canadien de police à Ottawa. En outre, des séminaires sur la contrefaçon d'une durée de deux jours sont tenus régulièrement en vue de discuter des problèmes auxquels les services de police régionaux de l'Ouest et de l'Est du pays doivent faire face.

Les numéros de série des billets contrefaits identifiés au Canada sont inscrits au C.I.P.C. et tous les services de police reconnus au Canada ont accès à ces informations par voie de leurs terminaux. L'Office central des contrefaçons qui se trouve au Laboratoire judiciaire central de la G.R.C. à Ottawa et au Laboratoire judiciaire à Montréal assure les services suivants :

1) L'expertise des billets, valeurs négociables et papiers d'identité contrefaits.

2) L'expertise des pièces de monnaie canadiennes et américaines.

3) La classification, la compilation des statistiques et la publication des descriptions des contrefaçons récupérées ou en circulation au Canada.

4)Les rapports de laboratoire, les certificats de l'inspecteur de la contrefaçon ainsi que les témoignages en cour.

5)Le dépôt central (désigné par le ministre des Finances) en vue d'y conserver les billets contrefaits et le matériel utilisé pour leur production qui a été récupéré au Canada.

6)Des liaisons techniques avec le Service secret américain (Division de la contrefaçon) et Interpol.

Affaire importante

Dans la plupart des affaires de contrefaçon, d'importantes sommes d'argent sont en jeu. Le 11 août 1989, une opération conjuguée de la Section des délits commerciaux de la G.R.C. à Montréal et du Service de police de la communauté urbaine de Montréal a permis de saisir plus de 2 500 000 $ en faux billets de 100 $ US. L'enquête a également permis de saisir du matériel d'impression et des plaques. On a accusé trois Canadiens d'infractions en matière de contrefaçon.

Au cours de l'exercice 1988-1989, on a remarqué une augmentation dans la production de fausse monnaie avec des copieurs au laser. Cette situation ne constitue pas une menace sérieuse. Comme la Banque du Canada avait prévu ce phénomène, elle est prête à réagir si la situation pose un problème pour notre monnaie.

STATISTIQUES SUR LES SAISIES - BILLETS PASSÉS ET SAISIS

	CANADIENS	AMÉRICAINS	TOTAL
1980	48 256	81 615	129 871
1981	533 577	503 995	1 037 572
1982	89 873	1 554 285	1 644 158
1983	25 657	312 856	338 513
1984	17 775	2 790 565	2 808 340
1985	36 502	481 987	518 489
1986	555 317	4 778 450	5 333 767
1987	54 696	935 060	989 756
1988	76 836	2 682 856	2 759 692

LA SECTION DE L'ASSISTANCE À L'IDENTIFICATION JUDICIAIRE (S.A.I.J.)

Les spécialistes de l'identification reçoivent une formation qui leur apprend à découvrir, à consigner et à comparer des éléments de preuve ainsi qu'à les conserver et les présenter devant les tribunaux. Ils examinent les lieux du crime et comparent les empreintes digitales et les éléments de preuve matérielle pour essayer d'identifier les auteurs d'actes criminels. Ils offrent aussi un service de photographie.

La G.R.C. compte 283 membres réguliers spécialisés dans l'identification judiciaire oeuvrant dans 85 sections à travers le Canada. D'autres spécialistes chevronnés s'occupent de la formation et font partie de la Section de l'assistance à l'identification judiciaire (S.A.I.J.) à Ottawa (Ontario). Les élèves aspirant à devenir spécialistes de l'identification judiciaire doivent suivre un cours de huit semaines, au Collège canadien de police, à Ottawa (Ontario), puis passer une année comme stagiaire dans un service d'identification judiciaire. Une fois le programme de stage terminé, le stagiaire est évalué par le comité de certification, avant d'être reçu en tant que spécialiste de l'identification.

Pour être au fait des nouveautés dans le domaine de l'identification locale, les spécialistes participent aux ateliers régionaux et assistent au Cours avancé sur les techniques d'identification. La Section de l'assistance à l'identification judiciaire prête son concours à cette formation, en plus de coordonner la politique sur l'identification judiciaire. En outre, elle évalue ou met au point les nouvelles techniques, le nouveau matériel ou les nouvelles fournitures. Les résultats de ces recherches sont communiqués aux membres de l'identification judiciaire à l'occasion de séances de formation ou par l'intermédiaire de rapports ou de bulletins techniques. Ces informations sont consignées et font partie d'une base de données sur les ressources. La S.A.I.J. apporte également un soutien opérationnel dans des domaines d'enquête précis, nouveaux ou encore à l'étude, comme l'emploi du laser et de certaines techniques chimiques innovatrices.

Une enquête sur les lieux du crime comprend un premier breffage avec l'enquêteur, puis un examen visuel des lieux suivi de photographies préliminaires. On fait ensuite un examen méticuleux des lieux, comprenant la prise de photographies, la collecte d'éléments de preuve, la prise de mesures et le débreffage de l'enquêteur. L'une des tâches les mieux connues du spécialiste de l'identification locale consiste à relever, à photographier et à prélever des empreintes digitales qui, souvent, établiront la preuve de la présence d'un suspect sur les lieux du crime.

Parmi les nouvelles techniques dactyloscopiques, on note l'utilisation des émanations de cyanoacrylate (Crazy Glue) pour relever les empreintes sur une grande variété de surfaces. Le cyanoacrylate utilisé avec divers colorants fluorescents et des lasers augmente les possibilités de découvrir des éléments de preuve. La G.R.C. possède maintenant cinq lasers argon à montage fixe et un petit appareil portatif. On se sert aussi d'autres sources de lumière fluorescente avec des colorants fluorescents pour relever les empreintes digitales. Divers produits chimiques sont utilisés pour faire ressortir les empreintes digitales sur des taches de sang, sur des pièces à conviction mouillées et des documents endommagés par l'eau. La S.A.I.J. s'est vu doter dernièrement d'un évaporateur sous vide, le premier en Amérique du Nord, aux fins de détection des empreintes digitales. Les pièces à conviction devant être examinées sont placées dans la cloche, avec des quantités infimes d'or et de zinc. Les métaux se vaporisent sous vide, recouvrant ainsi les pièces, à l'exception des empreintes digitales qui pourraient s'y trouver et qui deviennent alors visibles.

Au cours de l'examen des lieux de crimes, les spécialistes de l'identification relèvent et préservent des éléments de preuve autres que des empreintes digitales. Ils ont appris à chercher et à conserver des traces laissées par des gants, des pneus, des dents, des chaussures et des outils. Ils examinent les pièces à conviction qui ont été brisées ou déchirées par les coupables. Comme certains éléments de preuve ne peuvent pas être amenés devant le tribunal, les spécialistes préservent donc les indices au moyen de photographies. Les empreintes tridimensionnelles sont d'abord photographiées, puis relevées à l'aide de moules faits de souffre, de plâtre-pierre ou du matériau utilisé pour prélever l'empreinte des dents. Les pièces à conviction à deux dimensions sont photographiées et prélevées de façon conventionnelle ou à l'aide de méthodes électrostatiques.

Les éléments de preuve se rapportant à l'identification d'un accusé sont présentés au tribunal par le spécialiste de l'identification qui a participé à l'affaire. Compte tenu de leur formation et de leur expérience en identification les spécialistes de l'identification ont les qualités requises pour produire des témoignages d'opinion (d'experts). Ils témoignent sur des sujets se rapportant aux empreintes dactyloscopiques, à la photographie, aux croquis des lieux et à la correspondance physique.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

--Les Services de télécommunications dirigent et coordonnent tous les services et systèmes de télécommunications qui servent de soutien aux programmes et activités de la Gendarmerie royale du Canada.

--Ces services et systèmes comprennent les centres de transmissions (administratives et opérationnelles), les services de radio mobile, la sécurité, l'intégrité et la disponibilité des communications téléphoniques, les installations de télécopie, la télévision en circuit fermé, le Centre d'information de la police canadienne et bien d'autres encore.

--En général, ce sont là des systèmes régionaux (comme le système de communications du Sud-Ouest de l'Ontario, le système de communications de l'Alberta, le système de communications du personnel chargé de la ronde des ambassades de la région de la Capitale nationale, le système de communications de l'intérieur de la Colombie-Britannique, etc.), mais plusieurs autres sont aussi d'envergure nationale.

Historique

--Au début, on utilisait des systèmes télégraphiques; cependant, on n'a pas tardé à adopter le réseau téléphonique au fur et à mesure que celui-ci s'étendait.

--Une entente a été conclue en 1938 avec la station radiophonique CKCK pour diffuser des bulletins de police, ce qui a marqué le début officiel de l'utilisation de la communication radio à la Gendarmerie.

--Le premier poste émetteur-récepteur reliant la station au véhicule a été installé en 1939 à St-Charles, au Manitoba.

--Les installations ont été agrandies en 1947 au Manitoba pour créer un réseau couvrant les Prairies.

--Ce réseau a été élargi jusqu'à ce que les radios émetteurs-récepteurs fassent partie de l'équipement courant dans la plupart des voitures de police, des bateaux, des avions, des détachements et autres postes de la G.R.C.

--Nommée représentante du Canada au sein d'Interpol en 1949, la Gendarmerie a établi des communications radio avec les organisations policières outre-mer.

--Le début des années 50 a été marqué par l'installation du réseau télex dans le système de communications en constante expansion de la G.R.C. On y ajoutait en 1967 des installations de phototélégraphie et, au milieu des années 80, un système de télécopie. Depuis l'addition de ce dernier système, on emploie très peu l'équipement télex.

Aujourd'hui

--Les systèmes de phototélégraphie et de télécopie permettent la transmission partout au pays de photographies, de dactylogrammes et d'autres documents. Ce réseau a suivi les progrès technologiques et regroupe maintenant toutes les sous-divisions et bon nombre des détachements partout au pays.

--La Gendarmerie compte plus de 1 000 employés oeuvrant dans le domaine des télécommunications.

--Le réseau de télécommunication de la Gendarmerie serait le plus important système mobile de communication non militaire du monde entier. Il comprend environ 7 000 radios mobiles, 7 000 radios portatives, 1 021 stations de base dans les détachements, 520 stations de répéteur, 55 centres de communication et 50 ateliers.

Références

--*La Trimestrielle* de la G.R.C., vol. 54, nº 3.

--Horrall, S., *Histoire illustrée de la Gendarmerie royale du Canada*, McGraw-Hill Ryerson.

L'EXÉCUTION DES LOIS FÉDÉRALES

En plus de l'application des lois fédérales relatives aux drogues, aux infractions commerciales, aux services de protection, à la contrefaçon et à Interpol (activités décrites en détail dans d'autres parties de la trousse), la G.R.C. a aussi d'autres responsabilités par rapport à l'exécution des lois fédérales, entre autres celles qui sont exécutées par la Sous-direction des questions d'immigration et de passeport, la Sous-direction des douanes et de l'accise, et la Sous-direction des renseignements criminels, ainsi que par rapport à l'application de lois et de décrets fédéraux non exécutés par les services précités. Parmi les quelque 140 autres lois fédérales appliquées par la G.R.C., les suivantes occupent le plus souvent le temps de la police nationale :

la Loi sur la Convention des oiseaux migrateurs,
la Loi sur la marine marchande,
la Loi sur la faune du Canada,
la Loi sur l'aéronautique,
la Loi sur les jeunes contrevenants,
la Loi sur les droits de la personne, et
la Loi sur la libération conditionnelle des détenus.

Sous-direction des douanes et de l'accise

La Sous-direction des douanes et de l'accise enquête sur les infractions à la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels, la Loi sur l'Office national de l'énergie et à tout autre règlement ou loi qui impose des contrôles tarifaires et non tarifaires sur la circulation internationale des marchandises.

La contrebande commerciale cause des pertes importantes de revenus au Canada, c'est pourquoi elle représente une priorité pour les enquêteurs de la Sous-direction des douanes et de l'accise de la G.R.C. Les véhicules, les bijoux, les vêtements, les armes, le matériel pornographique, les cigarettes et l'alcool comptent parmi les biens les plus souvent passés en contrebande. Selon les circonstances et la valeur des marchandises importées, les agents peuvent accuser une personne de diverses infractions, notamment de contrebande et de possession de biens importés illégalement au Canada. De plus, la Couronne peut saisir et confisquer les marchandises ainsi que tout bien qui a servi à leur importation ou leur transport.

Les enquêteurs de la Sous-direction des douanes et de l'accise de la G.R.C. s'occupent aussi du détournement de matériel de haute technologie tel que des ordinateurs, des logiciels, des manuels d'entretien, et aussi de biens stratégiques et armes de guerre, vers les pays du bloc de l'Est et les autres pays avec lesquels le commerce est strictement contrôlé. Ils s'intéressent à la circulation illicite, à l'échelle internationale, d'animaux appartenant à des espèces en voie d'extinction, d'oeuvres d'art et de pétrole et de gaz au sens de la Loi sur l'Office national de l'énergie. Ces délits mettent souvent en cause des criminels en col blanc de haut calibre et ils sont particulièrement délicats au point de vue politique, car il faut prendre en compte les lois des pays étrangers. Le Système de récupération de renseignements judiciaires (S.R.R.J.) est une banque centralisée de données exploitée par la G.R.C. Il contient des informations relatives aux douanes et à d'autres activités frontalières qui servent à Revenu Canada (Douanes et Accise) et à la G.R.C.

Les policiers de la G.R.C. traduisent devant les tribunaux, les fabricants d'alcool illicite aux termes de la loi sur l'accise. Les infractions à cette loi sont à la hausse. La fabrication illicite d'alcool se fait en général dans des conditions insalubres. Le produit est un alcool de concentration très élevée qui contient souvent des impuretés dangereuses. Parfois, cette marchandise est distribuée dans des bouteilles arborant des étiquettes falsifiées de produits légitimes ou dans des bouteilles authentiques, et les distributeurs exigent alors un prix plus élevé. Les fabricants illicites ne se soucient guère de la propreté ou de la pureté à quelque stade que ce soit de la production. Les agents affectés aux fonctions d'accise ont retrouvé diverses substances étrangères dans les moûts, notamment des rats et des insectes morts, de la lessive et du sel d'urée. Souvent, l'alcool illicite est entreposé dans de vieux radiateurs ou réservoirs d'essence de voiture ou de camion ou encore dans de vieux barils.

Sous-direction des renseignements criminels (S.-D.R.C.)

La S.-D.R.C. veille à recueillir, à collationner et à diffuser à l'échelle nationale, de l'information constituant des renseignements criminels sur le crime organisé. Les opérations policières conjuguées représentent un des principaux outils utilisés contre le crime organisé. Puisque les éléments du crime organisé ne se préoccupent d'aucune limite frontalière, les forces de l'ordre doivent faire preuve d'autant de flexibilité pour combattre cette menace. Une opération policière conjuguée regroupe des enquêteurs de services de police qui ont des compétences juridictionnelles différentes et qui s'intéressent à une cible commune.

La S.-D.R.C. emploie également des experts en matière de jeux qui sont affectés à Halifax, à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto, et à Vancouver. Ces spécialistes aident la G.R.C. et d'autres services de police lorsqu'il s'agit d'enquêtes sur le bookmaking, les maisons de jeu, l'exploitation de casinos, les jeux illicites de cartes et de dés, et les jeux de foire.

Dans plusieurs des principaux aéroports canadiens, il y a une Section spéciale de la surveillance aéroportuaire qui veille à recueillir des renseignements sur les déplacements des criminels. Ces renseignements sont transmis à la section compétente ou à un autre service de police.

Dans toutes les divisions opérationnelles, des sections spéciales appelées Section divisionnaire de l'analyse de l'information criminelle, analysent et interprètent un volume croissant d'information. En raison de la complexité et de la durée de plusieurs enquêtes, ces analystes jouent un rôle important dans la réussite d'une enquête.

Sous-direction des questions d'immigration et de passeport

La Sous-direction des questions d'immigration et de passeport doit enquêter sur les infractions à la Loi sur l'immigration, à la Loi sur la citoyenneté et aux articles pertinents du Code criminel, notamment ceux qui se rapportent à la citoyenneté, aux passeports, aux fraudes, aux faux et aux complots.

L'objectif premier de la Sous-direction est la découverte et la prévention de la contrebande d'illégaux qui se servent de documents contrefaits et qui entrent clandestinement au pays. Il existe des groupes organisés partout dans le monde qui récoltent d'énormes profits en organisant l'entrée clandestine d'étrangers au Canada, et aussi aux États-Unis en passant par le Canada.

Il incombe également à la Sous-direction des questions d'immigration et de passeport d'enquêter sur les allégations de pratique répréhensible dirigées contre des fonctionnaires des services clients (Immigration; Citoyenneté et Passeport). Ces enquêtes peuvent être menées à l'échelle locale ou internationale. Parallèlement à l'accroissement du nombre de pays dont les citoyens demandent les visas d'entrée au Canada, il y a eu augmentation du nombre de plaintes contre les fonctionnaires du gouvernement à l'étranger. La Sous-direction, par l'intermédiaire du programme d'identification des réfugiés, aide la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada à vérifier l'identité des gens qui revendiquent le statut de réfugié, notamment par l'examen des casiers judiciaires, avant de les accepter comme immigrants reçus.

Les sections des questions d'immigration et de passeport s'intéressent enfin aux avocats et conseillers en immigration sans scrupules qui tentent de déjouer le système d'immigration et de citoyenneté pour faire de l'argent, par exemple en conseillant aux non-immigrants de produire de fausses demandes de réfugié ou de satisfaire aux exigences de la citoyenneté canadienne en se servant de passeports maquillés, de documents contrefaits, etc.

L'ÉQUITATION ET LE CARROUSEL

Historique du Carrousel

Le Carrousel est né du désir des premiers membres de s'amuser, de démontrer leur adresse de cavaliers et d'amuser la population locale. Comme la plupart des membres de la Police à cheval du Nord-Ouest avaient des antécédents militaires britanniques, il était inévitable que la série de figures à la base du Carrousel soit élaborée à partir de mouvements traditionnels de cavalerie. Depuis qu'on a cessé d'enseigner l'équitation aux recrues en 1966, le cheval, la tunique écarlate et la lance du Carrousel sont parmi les derniers liens qui nous rattachent aux débuts de la Gendarmerie.

Le premier spectacle connu d'équitation a été présenté en 1876 par un peloton entraîné par le sergent-major Robert Belcher, mais le Carrousel n'a fait ses débuts publics qu'en 1904, lorsqu'un peloton entraîné par l'inspecteur Frank Church a présenté un spectacle aux foires de Winnipeg, Brandon, Qu'Appelle et Regina. Au cours des années 1920 et 1930, il y a presque toujours eu deux Carrousels, l'un à Regina et l'autre à Ottawa. De nos jours, le Carrousel est stationné à Rockcliffe (Ont.).

Le Carrousel se compose de 32 membres réguliers volontaires (hommes et femmes) qui possèdent au moins deux années d'expérience policière. Les membres doivent suivre un cours d'équitation de base de deux mois et un cours intermédiaire de 6 mois. Chaque année, environ le tiers des membres sont remplacés par de nouveaux volontaires. Lors de ses déplacements, le Carrousel compte 36 chevaux, 36 gendarmes, 1 maréchal-ferrant, 3 sous-officiers et l'officier responsable.

Équitation

En plus des élèves, on compte en tout 64 membres réguliers, gendarmes spéciaux, membres civils et fonctionnaires assignés à l'équitation. Ces personnes sont responsables du programme d'élevage des chevaux (Détachement de Remount), de l'entraînement, des courses d'équitation, des escortes pour les cérémonies, des parades, des explositions et naturellement, du Carrousel.

Les chevaux

En 1942, le premier haras était installé à Fort Walsh (Sask.), sur le site du fort de la P.C.N.-O. construit en 1875. Aujourd'hui, le haras est situé au Détachement de Remount à Pakenham (Ont.). Les chevaux sont noirs; ils mesurent de 16 à 17 mains, pèsent entre 476,28 et 635,04 kilos (de 1040 à 1400 lb) et sont de 75% à 90% pur-sang. Les étalons sont des pur-sang enregistrés, tandis que les juments sont partiellement pur-sang. En mars 1989, des juments poulinières et des étalons pur-sang ont été achetés pour améliorer la lignée.

Les jeunes chevaux sont connus sous le nom de chevaux de remonte. On commence à les dresser à l'âge de trois ans. Ils commencent à s'entraîner pour le Carrousel à l'âge de cinq ans et demi, et s'y joignent officiellement à l'âge de six ans.

La couverture de selle des chevaux porte les lettres soudées «MP» et est de couleur bleu royal et jaune, couleurs régimentaires de la Gendarmerie. On obtient le dessin de la feuille d'érable sur la croupe des chevaux en y appliquant un patron de métal et en y passant une brosse humide à rebrousse-poil.

Références

Histoire illustrée de la Gendarmerie royale du Canada par S. W. Horrall.

La G.R.C. ... ses chevaux et ses cavaliers -- 7610-21-894-0315.

LE COLLÈGE CANADIEN DE POLICE

ROCKCLIFFE (ONT.)

Le Collège canadien de police (C.C.P.) est administré par la G.R.C., en tant que service canadien de police, et ses frais d'installation et d'exploitation sont assumés par le gouvernement fédéral. Le C.C.P. offre au personnel policier des services fédéraux, provinciaux et municipaux, une formation poussée dans les domaines de l'organisation, de l'administration, de la gestion du personnel et des techniques d'enquête spécialisées.

ÉLÈVES : Le personnel de tous les services de police fédéraux, provinciaux et municipaux accrédités au Canada et un nombre limité de membres des polices étrangères.

INSTALLATIONS : Un centre de documentation policière, une filmothèque, du matériel audio-visuel, des chambres pour 223 élèves, un auditorium de 92 places, du matériel de télévision en circuit fermé et une salle d'entraînement avec piscine.

INSTRUCTEURS : Recrutés au sein de divers services de police, du gouvernement, des entreprises, du milieu enseignant, des membres de la presse, des hommes de loi, de la magistrature et des forces militaires.

COURS AU PROGRAMME Le C.C.P. offre 35 cours dont le contenu peut varier d'une année à l'autre.

Atelier d'adaptation organisationnelle
Cours de perfectionnement des cadres supérieurs
Atelier de gestion financière
Atelier sur les perspectives de l'administration policière
Cours sur les relations syndico-policière
Cours d'administration policière supérieure
Cours de vérification intégrée de police

Cours avancé de techniques d'enquête sur les vols de véhicules
Cours de techniques d'enquête sur la criminalité informatique
Cours de techniques d'enquête sur les faux
Cours de techniques d'enquête sur les drogues
Cours de techniques d'enquête sur le jeu
Cours de techniques d'enquête sur les crimes graves
Cours avancé d'analyse des collisions
Cours individualisé d'analyse de renseignements

Cours de commandement en situation de siège ou de prise d'otage
Cours d'analyse de problèmes communautaires et de gestion de programmes
Cours de renseignements sur la criminalité
Cours d'analyse de renseignements sur la criminalité
Cours de négociation en situation de siège ou de prise d'otage
Cours de techniques des explosifs
Cours de validation en techniques des explosifs
Cours de radiographie

Cours avancé sur les techniques d'identification
Cours de classification d'empreintes – Système Henry
Cours sur les méthodes et techniques d'identification

Cours d'expertise en polygraphie

Cours de méthodologie appliquée à la conception et à l'exécution de programmes de formation
Cours de techniques informatiques pour les gestionnaires policiers
Cours d'intervention en temps de crise à l'intention des agents de formation
Cours de techniques d'enseignement
Cours de communication avec les médias
Cours normal d'initiation au multiculturalisme

Cours d'animation en culture physique

TRAVAUX DE RECHERCHE : Le C.C.P. administre un programme d'études dans le domaine de la gestion policière. Des projets de recherche destinés à améliorer les cours de gestion sont dirigés par le personnel du Collège ou par des professeurs d'université. Les connaissances acquises grâce aux différentes recherches sont communiquées à la communauté policière par l'intermédiaire d'un programme de publications qui comprend le *Journal du C.C.P.* (trimestriel), des textes spécialisés et des rapports techniques.

LE CENTRE D'INFORMATION DE LA POLICE CANADIENNE

(C.I.P.C.)

Le Centre d'information de la police canadienne est un ensemble informatique intégré fournissant des renseignements tactiques sur les crimes et les criminels. Ce système automatisé de renseignements policiers, qui est en opération depuis 1972, est situé dans le complexe de la Direction générale de la Gendarmerie royale du Canada à Ottawa, en Ontario. À travers le pays, les services de police ont un accès direct aux renseignements d'ordre opérationnel. L'accès à l'ordinateur central se fait à partir de terminaux électroniques, qui sont répartis de façon stratégique à travers le Canada, et qui sont reliés à l'ordinateur par des lignes de télécommunication louées exclusivement à des fins policières.

Le système du C.I.P.C. comporte environ 4 000 points d'accès constitués de 406 services de police, de 700 détachements et services spécialisés de la G.R.C. et des principaux services de police.

Temps de réponse : les réponses aux consultations sont transmises en quelques secondes seulement, éliminant le recours aux anciens systèmes de classement manuel lents et encombrants.

L'ensemble informatique du C.I.P.C. contient les fichiers de base suivants :

Fichier		Données inscrites au fichier
1)	Fichier des véhicules	Véhicules volés, abandonnés ou impliqués dans un délit; plaques d'immatriculation, vignettes ou plaques de numéro d'identification et pièces volées.
2)	Fichier des personnes	Personnes recherchées par la police, en libération conditionnelle, accusées ou frappées d'interdit – en rapport avec les boissons alcooliques, les armes à feu ou la conduite automobile. La catégorie des sujets disparus, où sont également inscrits les enfants disparus, a récemment été élargie afin de contenir les cicatrices et autres marques et la description des vêtements. On a aussi créé une nouvelle catégorie, celle des corps, à laquelle on peut relier par renvois réciproques des articles sur des marques, des cicatrices, des vêtements et des particularités dentaires (DENTAIRE et DÉSASTRE). Cette dernière catégorie renferme également des articles sur des parties du corps, des amnésiques et des comateux.
3)	Fichier des biens	armes, objets et valeurs (p. ex. actions et obligations)
4)	Fichier de la navigation	bateaux volés et abandonnés; moteurs volés
5)	Fichier des casiers	Versions condensées des casiers judiciaires, auxquelles on a joint les empreintes. La mise à jour de ce fichier relève du personnel de la Direction «I», au sein des Services canadiens de police, D.G. de la G.R.C., Ottawa.
6)	Fichier des particularités dentaire	Les odontogrammes individuels sont emmagasinés dans ce fichier qui constitue un sous-système du fichier des personnes. Il est conçu principalement pour aider les policiers à identifier les restes humains qui ne peuvent pas être identifiés au moyen des procédés et techniques usuels et pour identifier les amnésiques ou les personnes comateuses.
7)	Fichier des casiers judiciaires	Le casier judiciaire au complet peut être obtenu sur demande. La mise à jour relève de la Direction «I» à la Direction générale à Ottawa.
8)	Fichier sur les crimes graves	Les données sur les affaires de meurtre non résolues sont inscrites par les services de police pour partager des renseignements et établir des liens entre homicides. La mise à jour est faite par les coordonnateurs provinciaux.
9)	Fichier des détenus	Les renseignements sur les personnes sous le contrôle du Service correctionnel en milieu carcéral ou en libération conditionnelle.

L'ordinateur du C.I.P.C. permet également la transmission de messages narratifs d'un terminal à l'autre, presque sans délai. De plus, on a maintenant accès aux informations relatives aux véhicules dans chaque province au Canada, grâce à un interface avec le service des véhicules concerné ou à un membre du Système centralisé de renseignements sur les propriétaires de véhicules immatriculés qui fait un double de l'information et l'emmagasine dans l'ordinateur du C.I.P.C. à Ottawa.

LES LABORATOIRES JUDICIAIRES

Le Service des laboratoires judiciaires fait partie du programme des services de protection de la G.R.C. Il dessert tous les services de police canadiens, ainsi que d'autres organismes du gouvernement et les tribunaux. Le premier laboratoire a été créé à la Division «Dépôt» en septembre 1937, et placé sous la direction du Dr Maurice Powers, chirurgien à la G.R.C. Les problèmes logistiques causés par l'expédition à un seul laboratoire d'éléments de preuve provenant de partout au Canada ont donné lieu à l'ouverture d'un deuxième laboratoire, à Rockcliffe, en 1942. Vu l'augmentation de la demande, des laboratoires régionaux ont été ouverts à Sackville (1957), Vancouver (1963), Edmonton (1968), Winnipeg (1970), Halifax (1978) et Montréal (1979).

La G.R.C. compte quelque 300 experts judiciaires spécialisés dans les domaines suivants :

Alcools

Le personnel de cette section effectue des examens pour déceler la présence d'alcool ou d'autres substances volatiles dans le sang, l'urine et autres liquides corporels. Il analyse également les spiritueux, le moût et l'alcool frelaté. Les témoignages en cour des experts portent sur les concentrations d'alcool dans le sang et le fonctionnement des éthylomètres de constat.

Contrefaçons

L'Office central des contrefaçons examine les documents de voyage (passeports, visas, etc.) et la monnaie suspects. Actuellement, 85 % du travail d'expertise porte sur les documents de voyage suspects. Les membres de l'Office aident à retrouver les imprimeries liées aux affaires de contrefaçon. Le personnel consacre également une grande partie de son temps à donner des exposés dans le cadre de séances d'information et de cours officiels.

Chimie

L'examen des pièces à conviction se divise habituellement en deux catégories : 1) l'identification d'une substance inconnue et 2) la comparaison des pièces à conviction connues et contestées. Parmi les preuves matérielles examinées régulièrement figurent les écailles de peinture, les débris d'incendie, les vêtements et chaussures, les morceaux de verre, les filaments des phares avant et arrière, l'isolant pour coffre-fort, les échantillons de terre, les débris d'explosifs et divers produits commerciaux.

Expertises de taches de sang

L'analyse de la morphologie des taches de sang sur les lieux d'un crime est offerte à tous les services de police depuis avril 1987. Les preuves sont recueillies sur les lieux à l'aide d'un appareil photo spécial et de matériel informatique (photogrammétrie).

Documents

L'examen des documents vise non seulement à comparer des échantillons d'écriture cursive ou en lettres moulées, mais aussi à reconnaître des machines à écrire, des photocopieurs, des états imprimés, des impressions de timbres de caoutchouc, des presses d'imprimerie ou d'autres éléments matériels (par ex. : altérations, effacements, trous d'agrafes, timbres postes, papier carbonisé).

Armes à feu

L'examen d'une arme à feu a pour but de déterminer qui l'a fabriquée et quand et si l'arme a été modifiée mécaniquement ou si elle peut se décharger accidentellement dans l'état dans lequel elle a été reçue. On examine également les munitions pour établir le genre et la marque de l'arme à feu d'où le coup est parti, le fabricant probable, la vitesse atteinte, la trajectoire suivie et la distance à laquelle la balle a été tirée. Le personnel de la section examine aussi les traces d'outils à des fins d'identification et de comparaison.

Cheveux et fibres

Comme son nom l'indique, cette section examine des cheveux et poils et des fibres afin d'en déterminer l'origine ou de faire des comparaisons matérielles.

Photographie

Cette section joue un rôle important en offrant à toutes les sections des photographies des pièces à conviction en vue de leur utilisation en cour ou pour des démonstrations. Dans le cas d'articles moins visibles, le photographe se sert de la lumière infrarouge ou ultraviolette.

Radiographie

Située au Laboratoire judiciaire central, cette section effectue des examens radiographiques, des radiographies aux rayons X et gamma et des photographies aériennes.

Sérologie

Cette section utilise des techniques immunologiques, biochimiques, électrophorétiques et microscopiques pour reconnaître et comparer les liquides corporels, notamment le sang et le sperme. Elle s'intéresse au typage génétique.

Toxicologie

Le personnel de cette section examine les liquides et tissus corporels afin d'y déceler la présence de drogues ou de poisons dans les cas de morts subites. Tous les échantillons sont manipulés très soigneusement en raison du risque toujours présent de contracter le sida.

Génétique moléculaire

Les services de typage génétique des tissus et liquides corporels, aux fins d'identification positive des victimes ou des auteurs de crimes, sont à Ottawa.

Ouvrages de référence : Brochure de recrutement (bilingue) «Les laboratoires judiciaires» 7610-21-889-7727. «Revue annuelle - 1988, Direction du service des laboratoires judiciaires».

LE SERVICE DE L'IDENTITÉ JUDICIAIRE

Le Service de l'identité judiciaire, dont les bureaux se trouvent à la Direction générale de la G.R.C., à Ottawa, comprend quatre sections principales : les empreintes digitales, les dossiers judiciaires, les services généraux et les services photographiques, ainsi que plusieurs services du soutien administratif. Son mandat consiste à fournir des renseignements susceptibles d'aider les organismes d'application de la loi à prévenir, à détecter et à réprimer le crime. Il fournit aussi des renseignements aux organismes gouvernementaux responsables des enquêtes sur la sécurité et la fiabilité, ainsi qu'aux personnes qui demandent des certificats de la police aux fins de visas ou d'autres documents de voyage.

Le **Sous-direction des empreintes digitales (S.-D.E.D.)**, semi-automatisé, s'occupe du répertoire national des empreintes digitales prises en rapport avec des infractions criminelles. Tous les services de police et plusieurs maisons de correction contribuent au répertoire national qui contient les empreintes digitales de plus de deux millions d'individus. La base de données augmente de près de douze cents fiches par mois. Des dactylogrammes complets d'empreintes roulées sont étudiées à partir de cette base de données pour déterminer s'il existe déjà un casier judiciaire. On a également étudié à partir d'un sous-ensemble de cette base de données, des empreintes digitales prélevées sur les lieux d'un crime, ce qui a permis d'éclaircir plusieurs crimes graves jusqu'alors inexpliqués.

La **Sous-direction des dossiers judiciaires (S.-D.D.J.)** est responsable de la compilation des dossiers judiciaires à partir des renseignements qui figurent sur les formules dactyloscopiques. Ces dossiers sont inscrits au système du Centre d'information de la police canadienne (C.I.P.C.) et tous les services de police canadiens peuvent les consulter directement. Les organismes policiers qui ne disposent pas de terminaux du C.I.P.C. peuvent recevoir ces dossiers par le courrier. Un système automatisé de stockage et de recherche de photographies est actuellement en opération. La S.-D.D.J. s'occupe de toutes les demandes de certificats de condamnation qui doivent être délivrés par un expert en dactyloscopie aux termes de l'article 594 du Code criminel, ainsi que des demandes de dossiers qui lui parviennent de personnes qui ont droit à une copie de leur propre dossier aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Lorsqu'on accorde un pardon, le dossier judiciaire du sujet qui reçoit le pardon est retiré du système du C.I.P.C., le fichier est conservé dans un lieu protégé et personne ne peut y avoir accès sans le consentement du Solliciteur général.

La **Sous-direction des services généraux (S.-D.S.G.)** assure un service permanent de casiers judiciaires, d'empreintes digitales, de photographies et d'autres renseignements aux organismes policiers. Elle obtient également, à la demande des services de police canadiens, des casiers judiciaires de pays étrangers. La S.-D.S.G. entretient une base de données sur les documents frauduleux. Les pièces à conviction telles que les faux chèques, les billets de hold-up et d'autres pièces semblables que reçoit la police sont vérifiées dans cette base de données pour tenter d'en identifier les auteurs en comparant les écritures. La S.-D.S.G. traite les demandes de dossiers dans les buts non criminels, par exemple les habilitations sécuritaires et de fiabilité, les visas et les demandes de renseignements pour les permis. Le Registre national sur les armes à autorisation restreinte se trouve également à la S.-D.G.S. Il contient plus de 940 000 enregistrements d'armes à autorisation restreinte et constitute le centre de décision pour les questions se rapportant aux dispositions du Code criminel qui traitent de l'administration et du contrôle des armes à feu.

La Sous-direction des services photographiques (S.-D.S.P.) s'occupe du traitement de matériel photographique en couleurs et en noir et blanc. Elle apporte son soutien opérationnel et administratif à toute la Gendarmerie en offrant des services d'art graphique et optique. Elle comporte une Section de l'audio-visuel pour répondre aux besoins opérationnels, de formation et de prévention criminelle de la Gendarmerie. La Section de l'entretien du matériel est chargée quant à elle de l'entretien et de la réparation de l'équipement photographique et optique de la Gendarmerie.

Les services de soutien administratif, au sein du Service de l'identité judiciaire, sont chargés de la planification, des projets spéciaux, du perfectionnement du personnel, de l'administration, des politiques, de la logistique et de l'aide aux groupes de l'identification locale.

Références: Une empreinte digitale, c'est quoi? 7610-21-876-4093

LE SERVICE DE L'AIR

Historique

Bien qu'on ait pensé dès 1919 à créer un service de l'air, ce n'est qu'en 1932, avec la célèbre affaire du «Trappeur fou» au Yukon, que les autorités ont décidé de doter la police d'un tel service. Cette année-là, la Gendarmerie s'est vu confier la responsabilité des Services préventifs et l'Aviation royale du Canada lui a prêté plusieurs aéronefs pour la lutte à la contrebande d'alcool. L'entente a été rompue en 1936 et l'année suivante, avec l'achat de quatre avions Dragonfly DeHavilland, la Gendarmerie a créé sa propre section de l'air. En 1939, les aéronefs et le personnel de la Section ont été prêtés à l'Aviation royale pour toute la durée de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque le Service de l'air a été reconstitué en 1946, un grand nombre d'avions ont été achetés, notamment un Grumman Goose de l'Aviation royale qui est encore en service. Maintenant, le Service de l'air possède un statut de direction; ses membres sont répartis dans dix divisions et offrent des services de soutien de l'est à l'ouest du pays.

Fonctions

La première responsabilité du Service de l'air est de fournir des services aériens, pour venir en aide au personnel d'exécution. Leurs tâches comprennent la patrouille des zones régionales et du Nord, le transport du personnel, des prisonniers et des approvisionnements et les recherches. Le personnel du Service de l'air parcourt en général plus de 3 000 000 de milles par année, accumulant plus de vingt-deux mille heures de vol.

Organisation

C'est un surintendant principal qui, de la D.G., à Ottawa, contrôle toutes les opérations du Service de l'air. La Direction se subdivise en trois, c'est-à-dire le Service de l'air-Est, basé à Ottawa, le Service de l'air-Ouest, basé à Edmonton, ayant chacun un inspecteur à sa tête, ainsi que les opérations en hélicoptères, dirigées par un gendarme spécial. Le chef du Service de l'air-Est est également agent de formation pour la Direction. Le mécanicien en chef d'aéronefs, un gendarme spécial, est responsable de l'entretien de tous les aéronefs du Service de l'air.

Personnel

Le Service de l'air compte 64 pilotes dont le grade varie de gendarme à surintendant principal, ainsi que 45 techniciens d'aéronefs qui sont tous gendarmes spéciaux.

Les pilotes d'aéronefs à voilure fixe doivent détenir au moins une licence de pilote professionnel pour être acceptés dans le Service de l'air. On s'attend généralement qu'ils obtiennent, avec l'expérience et la formation, une licence de pilote professionnel de première classe avec une annotation de qualification de vol aux instruments. Pour être acceptés dans le Service de l'air, les pilotes d'aéronefs à voilure tournante doivent détenir une licence de pilote professionnel reconnue pour les aéronefs à voilure tournante et compter un minimum de 1000 heures de vol à titre de pilote commandant de bord. Tous les pilotes sont choisis parmi le personnel qualifié de la Gendarmerie.

Flotte

Type	Nombre	Vitesse de croisière M/H	Passagers et équipage	Endroits
Beaver	1	125	7	Ottawa (Ontario)
Cessna Citation II	1	390	9	Ottawa (Ontario)
Cessna Caravan	2	190	10	Montréal (Québec), Regina (Sask.)
Turbo Beaver	3	140	9	Prince George, Kamloops (C.-B.), Calgary (Alberta)
Otter	1	125	11	Edmonton (Alberta)
Twin Otter	11	175	22	Thompson, Winnipeg (Manitoba), Edmonton, Peace River (Alberta), Prince-Albert, Regina (Sask.), Whitehorse (Yukon), Yellowknife, Inuvik, Frobisher (T.-N.-O.), Goose Bay (Labrador-T.-N.)
Grumman Goose	1	150	8	Prince-Rupert, (C.-B.)
Super King Air	1	300	10	Vancouver (C.-B.)
Hélicoptère Bell 206(B)	5	110	5	Comox et Kelowna (C.-B.), Ottawa (Ont.) Edmonton (Alberta), Gander (T.-N.), Cornerbrook (T.-N.)
Hélicoptère Bell 206(L)	3	110	5	Fredericton (N.-B.), Vancouver (C.-B.)

Les Beaver et les monomoteurs Otter sont munis de roues, de skis et de flotteurs. Les bimoteurs Twin Otter sont équipés de roues et de skis. Le Grumman Goose est un hydravion qui peut décoller ou se poser sur terre ou sur mer, alors que le King Air est muni d'un train d'atterrissage conventionnel. Le Cessna Caravan est équipé de flotteurs amphibies en été et de roues en hiver. On a ajouté à l'aéroflotte le Cessna Citation II, avion de transport à réaction léger dont le port d'attache est Ottawa.

Références :

RCMP "Air" Division 1937-1973 JS62-2873

Affiche du Grumman Goose - 7690-21-904-3249

Horrall, S., *L'Histoire illustrée de la Gendarmerie royale du Canada*, McGraw-Hill Ryerson

LE TRANSPORT TERRESTRE

Historique

En 1916, la Gendarmerie a acheté deux Buick de modèle McLaughlin pour la patrouille frontalière entre le Manitoba et les États-Unis. La G.R.C. a commencé à se servir de camions et de motocyclettes en 1920 lorsqu'elle a fait l'acquisition de 10 camions Reo et de 15 motocyclettes. En 1955, les motoneiges ont commencé graduellement à remplacer les traîneaux à chiens pour les missions dans le nord, tout comme les véhicules automobiles ont remplacé les chevaux.

Au fil des ans, la Section du transport terrestre a acheté de plus en plus de véhicules pour répondre à la demande toujours croissante de nouveaux moyens de transport. En 1968, cette Section a été intégrée à la Sous-direction de la gestion du matériel. Puis, le 11 mars 1974, elle a été absorbée par la nouvelle Sous-direction de l'organisation des transports qui était chargée de l'administration des véhicules automobiles et des moyens de transport maritime.

Fonctions

Le mandat de la Sous-direction de l'organisation des transports comprend la planification, l'élaboration et la mise à exécution des programmes et des politiques d'organisation des transports. Les fonctions rattachées à ce mandat comprennent la prise de décisions, l'établissement et l'administration des budgets, la dotation, la tenue de livres et l'entretien de tous les véhicules et du matériel de transport terrestre de la Gendarmerie. Le personnel de la Sous-direction s'élève à dix personnes, soit quatre membres réguliers et six fonctionnaires.

Parc automobile actuel

Parce qu'ils accomplissent une grande variété de tâches, les gendarmes ont besoin de divers véhicules. Ces besoins sont comblés par la signature de marchés avec les fabricants qui doivent répondre aussi bien aux spécifications du gouvernement qu'à celles de la G.R.C. en matière de véhicules automobiles. Les spécifications de la G.R.C. renforcent celles du gouvernement; elles établissent les besoins particuliers du travail policier. Ces spécifications sont révisées chaque année de concert avec les fabricants.

Pour ses patrouilles, la Gendarmerie achète de grosses voitures à propulsion arrière avec moteur V8. Elles sont équipées de tous les dispositifs nécessaires, notamment un système de suspension et un groupe propulseur renforcés, des pneus pour grande vitesse ainsi qu'un grand nombre d'autres caractéristiques qui augmentent la durabilité et la sécurité du véhicule. Dans les années 90, on ajoutera un coussin d'air et un système d'antiblocage des freins aux spécifications courantes. Environ 35 p. cent du parc automobile sont des véhicules de patrouille identifiés et non identifiés.

Les Ford Mustang à rendement supérieur sont utilisées sur les autoroutes où les véhicules sont en grand nombre et la vitesse élevée. Les autres voitures et camions sont de marques et de modèles différents. Ils sont choisis pour répondre à une variété d'exigences opérationnelles et administratives en matière de véhicules telles que :

-des voitures intermédiaires, non identifiées, pour les missions de surveillance;

-des berlines quatre portes pour l'escorte des P.D.M.;

-des familiales et des fourgonnettes pour le transport, le service des chiens policiers, l'identité judiciaire et les télécommunications;

-des camions légers pour le remorquage et les opérations en campagne;

-des camions spéciaux munis de caissons et destinés aux groupes tactiques d'intervention, aux équipes de récupération sous-marine et aux groupes de l'enlèvement des explosifs.

À l'heure actuelle, le parc automobile de la G.R.C. comprend les véhicules suivants :

Voitures	4 899
Camions	1 496
Motocyclettes	33
Petites motoneiges	484
Grosses motoneiges	3
Véhicules tout terrain	177
Véhicule rail route	1
Tracteurs	22
Autobus	5
TOTAL	7 120

LE SERVICE DE LA MARINE

Historique

On a recours au transport maritime depuis la fin des années 1800. La G.R.C. avait acheté le Keewatin en 1890 pour patrouiller le lac Winnipeg mais, quelques mois plus tard, il a chaviré durant une tempête et deux hommes d'équipage sont morts.

Les bateaux à vapeur ont servi à la patrouille et au transport des provisions sur le fleuve Yukon. Le St. Roch, construit pour la Gendarmerie en 1928, avait été conçu pour le service du Nord comme vaisseau d'approvisionnement et détachement flottant. Ce fut le premier navire à franchir le passage du Nord-Ouest, du Pacifique à l'Atlantique, et à réussir un périple autour du continent nord-américain.

La Section de la marine a été créée en 1932, lors de la reprise par la Gendarmerie des bateaux et des fonctions du Service de répression du ministère du Revenu national. Avec une flotte de trente-cinq bateaux (dont onze pouvaient naviguer en haute mer), sa principale fonction était de réduire la contrebande dans le golfe du Saint-Laurent et sur les côtes est et ouest.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, le personnel et les bateaux de la Section de la marine ont été affectés à la Marine royale du Canada. La section n'a été remise sur pied qu'en 1945.

En 1947, cette section devenait une division et son quartier général était installé à Halifax. La nouvelle division était responsable de l'application de la Loi sur les douanes et l'accise, de la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois fédérales, ainsi que des opérations de sauvetage. Le quartier général a ensuite été déménagé à Ottawa et, en 1970, on a finalement dissous la division. Diverses divisions régionales ont alors assuré les services de la marine dans leurs territoires respectifs. Un centre de décision a cependant été créé à la Direction générale : la Direction des services de la marine. En 1974, les responsabilités de cette direction ont été confiées à la nouvelle Sous-direction de l'organisation des transports de la Direction des services et approvisionnements.

Fonctions actuelles

La Gendarmerie dispose maintenant d'une flotte de huit patrouilleurs de plus de 9,2 mètres (30,19 pieds) de longueur, soit un sur la côte est et sept sur la côte ouest. Tous les bateaux de patrouille sont munis d'un radar et des instruments de navigation électroniques les plus modernes. Placés sous la responsabilité des agents de la Police criminelle, ils assurent le transport maritime et un service de patrouille régulier dans les régions côtières qui ne sont pas accessibles par terre.

Bateaux

Classe II – Le Pearkes et le Rivett-Carnac sont des bateaux de 15,85 mètres (52 pieds) construits en fibre de verre et munis de deux diesels de 300 ch, qui peuvent atteindre une vitesse maximale de dix-huit noeuds. Ils sont tous deux stationnés sur la côte ouest.

Les McClellan, Harvison, Regina, Manyberries et Fort McLeod sont des bateaux de 12,5 mètres (41 pieds) en fibre de verre, munis de deux moteurs diesel de 210 ch et pouvant atteindre une vitesse maximale de vingt et un noeuds. Le Fort McLeod est basé sur la côte de l'Atlantique et les autres sont sur la côte du Pacifique.

Le Stikine est un bateau de 13,72 mètres (45 pieds) en fibre de verre équipé de deux moteurs diesel Volvo TAMD70E de 300 ch et pouvant atteindre une vitesse maximale de 23 noeuds. Il est stationné sur la côte du Pacifique.

Personnel

Le personnel des bateaux de patrouille est composé de membres réguliers qui ont reçu la même formation que le personnel sur terre, en plus de la formation en cours d'emploi en navigation ou dans des métiers spécialisés. Les navigateurs détiennent des certificats en matelotage allant du deuxième lieutenant de navire en cabotage au capitaine de navire en cabotage. Les ingénieurs détiennent des certificats de 4^{e}, 3^{e} et 2^{e} classe. Les équipages sont composés de trois à six personnes selon la dimension du bateau et la charge de travail policier. Les bateaux, selon leur dimension, ont soit un sergent soit un caporal comme capitaine.

Bateaux d'eaux intérieures (B.E.I.)

En plus des bateaux de patrouille, la Gendarmerie possède et exploite 394 embarcations plus petites à différents endroits au Canada. On inclut dans ce nombre tous les bateaux de moins de 9,2 m (30,19 pieds) de longueur, des canots et des bateaux transportables sur le toit d'une voiture jusqu'aux embarcations pneumatiques à coque rigide et aux très solides bateaux à moteur semi-hors-bord commerciaux. Les bateaux d'eaux intérieures (B.E.I.) sont utilisés pour fins d'enquêtes générales et d'exécution de la Loi sur la marine marchande du Canada, des Règlements sur les petits bâtiments, de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et des diverses autres lois fédérales ou provinciales (s'il y a lieu).

LE SERVICE DES CHIENS DE POLICE

Historique

De 1908 à 1935, les membres se servaient à l'occasion de leurs propres chiens pour les assister dans leurs enquêtes. Le Service des chiens de police de la G.R.C. a vu le jour en 1935 avec l'acquisition de trois bergers allemands, Black Lux, Dale de Cawsalta et Sultan. En 1937, le commissaire MacBrien, reconnaissant la valeur des chiens policiers, a ordonné la mise sur pied à Calgary d'une école de formation pour les chiens et leurs maîtres. En 1940, la Gendarmerie a gagné sa première affaire, faisant accepter comme élément de preuve la fouille faite par un chien. Ce n'est qu'en 1962 qu'un tribunal canadien a décidé d'admettre le dépistage d'une personne par un chien policier comme élément de preuve. Pour que le dépistage puisse être admis en cour, il faut que le maître soit accepté comme témoin expert. De plus, l'élément de preuve découvert par le chien ne peut être utilisé seul, mais doit servir de preuve corroborante.

Un officier posté à Innisfail (Alberta) est responsable du Service des chiens de police. Mis sur pied en 1965, le personnel des installations d'Innisfail est composé d'un officier responsable, d'un sous-officier supérieur, de quatre sergents entraîneurs et d'un personnel de soutien composé de quatre employés de la Fonction publique.

Chiens

La G.R.C. n'a recours qu'à des bergers allemands de pure race et en parfaite condition physique et choisit habituellement des mâles. La Gendarmerie considère que les bergers allemands sont le plus aptes au travail policier car ils s'adaptent bien, sont polyvalents, forts, courageux et peuvent travailler dans des conditions climatiques très rigoureuses.

La dressage du chien commence dès l'âge de 12 à 18 mois. La formation de base dure environ 16 semaines, mais l'entraînement ne cesse jamais réellement, puisqu'il lui faut pratiquer quotidiennement pour atteindre un haut niveau de condition physique et mentale. Les chiens et leurs maîtres doivent passer, tous les ans, un test certifiant qu'ils ont toujours la compétence de niveau III de la norme de formation du cours de maître de chien.

Maître de chien

À l'instar des membres du Carrousel, les maîtres de chien sont des membres réguliers qui se portent volontaires. Le processus de sélection comprend l'observation de leur rendement au niveau de diverses fonctions qu'ils doivent effectuer aux chenils d'entraînement. Même si la compétence s'acquiert par l'entraînement et l'expérience, un maître de chien doit au départ être tolérant envers les animaux et être capable d'apprécier les instincts du chien.

Fonctions

-- retrouver des personnes perdues, suivre la trace de criminels

-- rechercher des stupéfiants, des explosifs, de l'alcool et des alambics illicites, des éléments de preuve sur les lieux d'un crime et des biens perdus

-- protéger les personnes de marque

-- contrôler la foule, conjointement avec la troupe tactique

-- intervenir dans des situations de prise d'otage

-- rechercher et sauver les victimes d'avalanches

-- favoriser les relations sociopolicières

Faits intéressants

Un chien peut fouiller une voiture en trois minutes environ et peut travailler pendant plus de quatre heures, avec quelques périodes de repos.

Il y avait en 1989, 88 équipes à travers le Canada.

Références

Pour de plus amples informations, communiquer avec le chef du Service des chiens de police à Innisfail (Alberta), le maître de chien local ou le sous-directeur chargé de la Formation et du Perfectionnement, Ottawa.

LE PROGRAMME DE LA POLICE DES AUTOCHTONES

OBJECTIFS :

1. Permettre à des autochtones d'assurer les services de police aux autochtones.

2. Offrir aux autochtones les mêmes services de police qu'aux autres Canadiens.

3. Faire participer les autochtones au processus d'application de la loi en leur permettant d'acquérir la formation et l'expérience nécessaires pour embrasser la carrière d'agent de la paix.

4. Sensibiliser les autochtones au système de justice pénale afin qu'ils l'acceptent davantage.

5. Amener les autres membres à se sensibiliser davantage aux droits et aux préoccupations des autochtones.

6. Inviter tous les membres à créer des programmes de prévention criminelle à l'intention des collectivités autochtones.

PROGRAMMES :

1. Les membres non autochtones qui assurent des services de police dans les collectivités autochtones en vertu d'accords provinciaux, municipaux et territoriaux.

2. Les gendarmes spéciaux indiens qui assurent des services de police dans les réserves indiennes et les régions adjacentes et les gendarmes spéciaux inuit qui assurent des services de police chez le peuple inuit dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est ce qu'on appelle le programme 3(b). Les frais sont partagés entre les provinces ou les territoires et le ministère des Affaires indiennes et du Nord (suivant le rapport 54/46). A.I.N.C. rembourse en totalité la Gendarmerie.

3. Les gendarmes spéciaux (g.s.) qui sont employés aux termes des contrats conclus avec les provinces (indiens, métis et inuit) sont nommés agents de la paix par la G.R.C. Leurs fonctions en matière d'application de la loi ressemblent à celles des gendarmes spéciaux du programme 3(b). Toutefois, leur programme est financé en vertu d'ententes sur la police entre les provinces ou les territoires et le Gouvernement du Canada.

FAITS :

- Le programme de la Police des autochtones a été lancé en 1974 avec la création d'un service divisionnaire, et plus tard d'une section, sous le commandement d'un inspecteur, qui relevait de la Sous-direction des services de police à contrat. En 1989, était constituée la Direction de la police des autochtones, qui absorbait la Section de la police des autochtones, en vue de donner plus de visibilité au programme.

- En 1989, au Canada, on comptait 189 années-personnes pour les gendarmes spéciaux autochtones du programme 3(b) (181 postes de LES-SE-03 et 8 postes de LES-SE-04) et 62 années-personnes pour les gendarmes spéciaux autochtones employés aux termes de contrats conclus avec les provinces.

- Environ 14 pour cent des gendarmes spéciaux autochtones sont des femmes.

- Le gendarme spécial autochtone reçoit actuellement 19 semaines de formation tandis que le membre régulier en reçoit 25.

- Le taux d'attrition chez les gendarmes spéciaux est d'environ 9 pour cent.

- Depuis 1974, 118 gendarmes spéciaux autochtones sont devenus membres réguliers.

- En 1989, la population autochtone se répartissait comme suit au Canada :

Ontario	101 612	Québec	44 111
Colombie-Britannique	77 153	Maritimes	17 711
Saskatchewan	68 246	T. du N.-O.	33 069
Manitoba	64 315	Yukon	7 468
Alberta	55 290	**TOTAL**	**468 975**

LA DIRECTION DE LA POLICE DE PROTECTION

Organisation

La Police de protection n'existait pas comme groupe distinct à la G.R.C. avant 1970 quand a été fondée la première Section de la protection des P.D.M. Le programme de patrouille des ambassades a permis à la G.R.C. de prendre en charge la protection des représentants étrangers, tâche qu'assumaient auparavant les autorités policières locales.

En septembre 1973, on a établi la Police de protection (Direction «P») qui regroupait les sous-directions et les sections déjà affectées à la protection des employés et des biens du gouvernement.

En novembre 1985, les Missions de protection de la Division «A» ont été intégrées à la Direction «P» de la Direction générale. La nouvelle Direction «P» relevait du sous-commissaire à la Police de protection. Les cadres supérieurs de la Direction «P» étaient le directeur et les sous-directeurs chargés respectivement des Politiques relatives aux P.D.M. et aux aéroports, des Missions de protection, des Événements majeurs et des Services de soutien.

En avril 1988, la Direction «P» est réorganisée et prend le nom de Direction de la police de protection; la Sécurité ministérielle et la Sécurité technique y sont intégrées. La nouvelle direction relève d'un commissaire adjoint et compte les officiers responsables des Événements majeurs (le Coordonnateur de la sécurité fédérale), des Services de protection, du Peloton de protection du Premier ministre, des Services de sécurité technique, de la Sécurité ministérielle, de la Police des aéroports et de la Planification et Services de soutien, respectivement. La direction élabore et applique les lignes directrices régissant l'ensemble de ses programmes. Les sections opérationnelles suivantes de la Sous-direction des missions de protection retournent à la Division «A» : la Section de la protection des personnalités canadiennes et des agents diplomatiques, le Groupe tactique d'intervention (G.T.I.), les Événements majeurs (région de la Capitale nationale), la Section de la sécurité corporelle et le Détachement de l'aéroport d'Ottawa.

Programmes et activités

Police des aéroports

Aux termes du protocole d'entente qu'ont signé Transports Canada et la G.R.C., publié annuellement, la Gendarmerie fournit les pelotons de police et de sécurité dans dix-huit aéroports désignés (dix internationaux et huit nationaux). Leurs fonctions sont les suivantes :

- les fonctions policières et de sécurité normales visant à protéger la vie et à contrer les entrées non autorisées, le sabotage, le vol, l'incendie ou les dommages;
- la maîtrise des foules et le maintien de la circulation libre des personnes et des véhicules sur les lieux de l'aéroport;
- l'utilisation des patrouilles à pied et en voiture dans les lieux stratégiques;
- l'intervention rapide aux points de contrôle pré-embarquement;
- le contrôle de tous les systèmes de sécurité aux aéroports;
- l'utilisation de chiens policiers pour détecter les explosifs;
- l'utilisation de détecteurs de vapeurs d'explosifs;
- le suivi à donner aux alertes ou aux attentats à la bombe et
- l'application de tous les règlements touchant la sécurité à l'aéroport.

Événements majeurs

- la coordination des programmes de sécurité pour les événements majeurs nationaux et internationaux;
- la coordination des programmes de sécurité pour les visites de la Reine au Canada et
- la prestation de consultations en matière de sécurité aux organismes fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi qu'à d'autres services de police et aux gouvernements étrangers.

Services de protection

- la coordination des services de protection au gouverneur général et à sa famille, aux ministres et députés fédéraux, aux juges de la Cour suprême et des cours fédérales, aux hauts fonctionnaires et autres personnalités désignées par le Solliciteur général, et les services de protection dans les propriétés fédérales mises à leur disposition;
- la coordination des programmes de sécurité pour les personnes jouissant d'une protection internationale et les représentants diplomatiques étrangers affectés dans les différentes missions et résidences au Canada;
- la direction des activités de six agents de voyages qui accompagnent les dignitaires canadiens au pays et à l'étranger et
- l'affectation de personnes-ressources à la formation à la protection des P.D.M.

Peloton de protection du Premier ministre

- la protection du Premier ministre et de sa famille au Canada et à l'étranger.

Services de sécurité technique

- les mesures de sécurité visant la protection des données informatiques utilisées par les institutions gouvernementales et par des entreprises privées déterminées;
- les opérations du Centre canadien de données sur les bombes;
- la prestation de conseils sur la protection de la propriété, du personnel et des informations du gouvernement fédéral;
- l'inspection des points névralgiques et la tenue des dossiers connexes et
- l'assistance dans les enquêtes faisant intervenir des moyens informatiques, des explosifs et du matériel de sécurité.

Services de la sécurité ministérielle

- l'élaboration, l'application, la coordination et le contrôle des politiques, des formalités et des normes qui régissent les programmes internes de la Gendarmerie en matière de sécurité;
- l'administration des programmes de la Gendarmerie concernant la sécurité matérielle, du personnel, des communications et de l'informatique et
- l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme de sensibilisation à la sécurité.

Planification et services de soutien

- l'administration du budget et du personnel des différents programmes de la Direction et
- l'établissement de données à l'appui des missions de protection.

L'INTERPOL
Bureau central national du Canada

Historique

Les bases rudimentaires de la coopération policière internationale furent établies dès 1914 par 14 pays européens. L'Organisation Internationale de Police Criminelle (O.I.P.C.), mieux connue sous son vocable «INTERPOL», prit véritablement son envol en 1946 alors que son siège social fut installé en banlieue de Paris. Ce dernier se trouve maintenant à Lyon depuis 1989. En 1975, l'O.N.U. accorda un statut d'organisation inter-gouvernementale à l'O.I.P.C.-Interpol. Le Canada décida de joindre officiellement les rangs de l'Organisation en 1949 et accorda à la G.R.C. le mandat de représenter le pays. Aujourd'hui, l'on retrouve 147 pays membres provenant de tous les continents et, pour bon nombre d'entre eux, l'Interpol constitue l'unique outil de coopération policière internationale.

Buts et principes de l'O.I.P.C .- INTERPOL

L'Interpol est régie par une constitution dont les buts sont:

a) d'assurer et de développer l'assistance réciproque la plus large de toutes les autorités de police criminelle, dans le cadre des lois existantes dans les différents pays et dans l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

b) d'établir et de développer toutes les institutions capables de contribuer efficacement à la prévention et à la répression des infractions de droit commun.

La constitution lui interdit toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial.

Dans cet esprit, les pays membres ont institué des bureaux centraux nationaux et nommé des membres de leur personnel policier pour coordonner et répondre aux demandes reçues des services de police locaux et étrangers.

Bureau central national du Canada

Le bureau central national (B.C.N.) est situé à la Direction générale de la G.R.C. à Ottawa (Direction des services à l'étranger) et coordonne l'ensemble des activités reliées à l'Organisation au Canada. Communément appelé Interpol Ottawa, le B.C.N. achemine toutes les demandes émanant de services de police canadiens aux B.C.N. étrangers compétents et il transmet toute requête provenant de l'étranger au service policier canadien ayant juridiction. Il s'assure aussi que le Canada maintient une participation active dans la coopération internationale en voyant à ce que les résolutions adoptées par l'Interpol soient mises en application au niveau national et que les principes fondamentaux de la constitution soient respectés.

Le B.C.N. dispose de nombreux moyens de communication qui lui permettent d'assurer aux demandeurs des réponses parfois très rapides, selon l'urgence des cas. Parmi ces moyens, citons entre autres, le C.I.P.C., la téléphotographie, le télé-facsimilé et, le plus important, une ligne télégraphique directe avec le Secrétariat général à Lyon. En outre, avec les pays limités quant aux moyens de communication, le personnel du B.C.N. a parfois recours aux agents des Services à l'étranger de la Gendarmerie pour l'acheminement des demandes.

Faits intéressants

--Deux membres de la G.R.C. sont détachés en permanence auprès du Secrétariat général. Ils font partie d'un groupe d'environ 75 policiers provenant de divers pays membres.

--Le Canada, depuis son admission au sein de l'Organisation, s'occupe activement de la gestion et de l'orientation de l'Interpol. À preuve, l'ex-commissaire Higgitt a agi successivement à titre de vice-président et président du Comité exécutif de 1971 à 1976. Le commissaire Simmonds, fut, quant à lui, vice-président de 1980 à 1983. En 1988, l'Assemblée générale a élu le commissaire Inkster au Comité exécutif comme vice-président des Amériques pour un mandat de trois ans.

--Le Canada fut le pays hôte de l'Assemblée générale de 1971.

--La Sous-direction des liaisons avec l'Interpol constitue le centre de politique national de la Gendarmerie en ce qui regarde les cas d'extradition au Canada ou les demandes faites à des pays coopérants. Le personnel du B.C.N. met aussi son expérience en ce domaine à la disposition des autres services de police en conformité avec le mandat national confié au B.C.N.

--Un membre de la Police provinciale de l'Ontario est maintenant affecté à Interpol Ottawa.

--Le Canada sera l'hôte de la 59^{e} Assemblée générale, qui aura lieu à Ottawa du 27 septembre au 3 octobre 1990.

LA CIRCULATION

Des membres réguliers de la G.R.C. remplissent des fonctions relatives à la circulation, sur une base permanente. Les services de patrouille routière, dont l'effectif varie de deux à 25 policiers, sont postés dans différents endroits stratégiques, à l'intérieur de nos territoires de compétence, en fonction du flot et de la densité de la circulation, des collisions déjà survenues et des véhicules qui s'y trouvent. On se sert pour les patrouilles de voitures identifiées et banalisées et on applique les principes d'exécution et d'affectation sélective. À l'heure actuelle, environ 925 personnes sont affectées à cette tâche, ce qui représente environ 14 p. cent de l'effectif total de nos divisions à contrat.

La présence de personnel affecté à la circulation routière ne décharge pas les autres policiers de responsabilités relevant de ce domaine. On leur demande encore parfois de remplir des fonctions relatives à la circulation routière.

La supervision de chaque programme provincial de circulation routière relève de l'officier responsable de la Police criminelle. Ce dernier assure un contrôle, par l'intermédiaire d'un officier ou d'un sous-officier supérieur dont le travail consiste à s'assurer que chaque centre de décision tente de réduire le nombre de collisions.

Le conducteur en état d'ébriété représente l'une des principales causes d'accident. Dans une enquête nationale menée par Transports Canada tard le soir et tôt le matin, du jeudi au dimanche, on a déterminé qu'en moyenne 23 p. cent des conducteurs avaient bu et que dans 5,9 p. cent des cas, le taux d'alcool dans le sang dépassait 0,08.

Ces chiffres sont beaucoup trop élevés, et divers programmes ont été entrepris afin de les réduire, entre autres, l'utilisation des alcootests approuvés. La G.R.C. a commencé à les utiliser en Saskatchewan à la fin des années 1950. À cette époque, ils servaient de preuve corroborante. En 1969, le Code criminel était modifié, et tout conducteur dont le taux d'alcool dans le sang était de plus de 0,08 commettait un délit. La Gendarmerie a alors accru son acquisition d'équipement d'analyse d'haleine, et maintenant, presque tous les détachements en sont munis. De plus, on a élaboré un programme utilisant des fourgonnettes contenant des alcootests, ce qui a permis d'étendre grandement le secteur de travail.

Plus récemment, la Gendarmerie a adopté l'utilisation des appareils de détection approuvés. Encore une fois, le Code criminel du Canada était modifié en 1976 de façon à permettre aux policiers d'exiger une analyse d'haleine des conducteurs soupçonnés d'avoir consommé de l'alcool. Si le test est positif, le sujet doit subir un second test, à l'alcootest pour fin de preuve.

Il va sans dire que les policiers et les autres organismes de sécurité doivent faire un effort constant afin de persuader les conducteurs que la combinaison de la boisson et de la conduite automobile est un problème social majeur qui ne peut être toléré.

La vitesse vient au second rang des problèmes de circulation. Afin de l'enrayer, la Gendarmerie se sert d'équipement radar fixe et mobile continuellement mis à jour. Nous utilisons également la détection aérienne dans certaines régions. La méthode aérienne est avantageuse en ce sens qu'elle permet également d'observer d'autres infractions telles que le conducteur qui traverse une ligne continue, la conduite dangereuse, le conducteur qui colle au pare-chocs d'une autre voiture, etc.

En fin de compte, les programmes de circulation de la G.R.C. ont pour objet de prévenir les collisions et d'informer les conducteurs que les risques de détection des infractions au code de la route sont de plus en plus importants. Il est à espérer que ces programmes encourageront les gens à conduire prudemment et réduiront par le fait même les pertes monétaires que subissent toutes les sociétés suite aux accidents de la circulation.

LA DIRECTION DE LA POLICE ÉCONOMIQUE
INFRACTIONS COMMERCIALES

La Direction de la police économique est le centre de contrôle et de décision responsable de la direction et de la corrélation des activités pertinentes au programme de la Police économique. Son objectif est de réduire, contrôler et prévenir les infractions commerciales connues sous le nom de «criminalité en col blanc», telles les fraudes et les fausses allégations, les vols, les abus de confiance, les commissions secrètes, les infractions visant le gouvernement du Canada, la corruption de fonctionnaires, les infractions relatives aux droits de propriété, les fraudes fiscales, les fraudes informatiques, le processus d'insolvabilité, la fraude au niveau des valeurs immobilières et la contrefaçon à l'échelle interprovinciale, nationale et internationale.

Personnel

Les sections des délits commerciaux regroupent des enquêteurs qui ont des connaissances spécialisées en matière de comptabilité, de droit, de finance et d'économie, de sciences informatiques et d'administration des affaires. Il existe trente-trois services divisionnaires à travers le Canada réunissant plus de 450 membres dont un sur quatre possède des diplômes universitaires. En outre, un programme de formation universitaire permet aux membres de se perfectionner.

Fonctions

Généralités

Les enquêteurs des sections des délits commerciaux sont chargés de la collecte des éléments de preuve, de l'interrogatoire des témoins et des suspects, de la compilation des mémoires au tribunal et des rapports, de la recommandation des mesures à prendre, et ils doivent également collaborer à la présentation des éléments de preuve et à la poursuite des contrevenants en matière de criminalité en col blanc devant les tribunaux.

Faillite

Aider le surintendant des faillites en enquêtant sur des délits relatifs au processus d'insolvabilité et en menant les poursuites appropriées. Environ 1 à 2 p. cent de toutes les faillites sont soumises aux fins d'enquêtes.

Contrefaçon

Parmi ces fonctions, on retrouve la suppression de la production et de la distribution, au Canada, de l'argent, de pièces de valeurs, des instruments négociables émis par le gouvernement fédéral et des cartes de crédit qui ont été contrefaits.

Centre d'information sur les fraudes en valeurs mobilières

Ce centre offre et met à jour un répertoire central pour la corrélation, l'enregistrement et la diffusion des renseignements qui présentent un intérêt pour les commissions provinciales sur les valeurs mobilières, afin de les aider à contrôler la «criminalité en col blanc» au sein de l'industrie des valeurs mobilières.

Applications des lois fédérales

Au nom des divers ministères du gouvernement fédéral, la Direction de la police économique a accepté la responsabilité primaire pour ce qui est des dispositions concernant l'application de plus de vingt lois fédérales.

Criminalité organisée

Ce programme se concentre sur l'accumulation de biens et d'argent par les criminels de carrière. Des dispositions ont récemment été ajoutées au Code criminel en rapport avec les produits de la criminalité (projet de loi C-61) qui donnent aux services de police du Canada un moyen efficace de saisie et de confiscation des biens acquis illégalement.

Revenu Canada - Programme de l'impôt sur le revenu

Le but de ce programme est de recueillir et de compiler des renseignements d'ordre financier ayant trait à certains personnages du crime organisé, dans le but de s'en prendre à leur fortune accumulée par l'emploi de moyens illicites, en vertu des provisions de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

Faits intéressants

--En 1988, les affaires poursuivies par les sections des délits commerciaux ont été évaluées à 1 182 599 647 $. On estima à 23 916 541 $ les sommes d'argent et les biens qui ont pu être récupérés.

-- La Direction de la police économique a mis sur pied et dirige maintenant deux cours au Collège canadien de police, soit le Cours d'initiation aux enquêtes sur les délits commerciaux et le Cours des techniques d'enquête sur les infractions informatiques. Ces cours sont offerts aux membres de la G.R.C. et à tous les services de police canadiens.

-- La Direction de la police économique a assumé un rôle important au chapitre de l'élaboration de méthodes spécialisées en matière d'enquêtes dans le domaine du traitement électronique des données.

LES DROGUES

Tous les membres de la G.R.C. sont responsables de l'application des lois relatives aux drogues et, à l'heure actuelle, environ 1 000 d'entre eux sont assignés exclusivement à cette tâche. Notre premier objectif est de contrôler et de réduire le marché des drogues illicites en insistant davantage sur la saisie, le gel et la confiscation des biens obtenus par des actes criminels se rapportant aux drogues. Nos efforts portent surtout sur les points suivants :

- importation et trafic d'héroïne et de cocaïne
- possession d'héroïne et de cocaïne
- importation de cannabis
- trafic des drogues contrôlées et d'usage restreint
- trafic de cannabis
- possession de drogues d'usage restreint et de cannabis

INFRACTIONS : Les infractions relatives aux drogues sont régies par la Loi sur les stupéfiants, la Loi des aliments et drogues, et les articles du Code criminel.

PROGRAMME ANTIDROGUE : La G.R.C. a besoin de l'aide des citoyens pour combattre la criminalité reliée aux drogues. Les informateurs jouent un grand rôle dans ces affaires et, pour des raisons évidentes, il est important que ces derniers restent anonymes. La Gendarmerie mène des enquêtes suite à toute plainte relative à la possession, au trafic, ou à l'importation illégale de drogues utilisées à des fins non médicales. Au niveau international, nos membres travaillent, seuls ou en collaboration, à des enquêtes qui exigent de longues et de nombreuses heures de surveillance. Une étape importante a été franchie dans la lutte contre les drogues, en janvier 1989, lorsque la nouvelle loi sur les produits de la criminalité (projet de loi C-61) est entrée en vigueur. Cette loi permet la saisie et la confiscation de tous les genres de biens obtenus par des actes criminels. Le blanchissage de l'argent constitue également un délit. De plus, le Programme de sensibilisation aux drogues visant à réduire la demande au Canada fait partie intégrante des efforts de lutte antidrogue.

COLLABORATION AVEC LES AUTRES SERVICES : la Gendarmerie demeure en liaison avec l'Interpol, les Nations Unies, l'Organisation des États américains, les services de police provinciaux et municipaux, la Défense nationale, la Garde côtière canadienne, les autorités douanières et les organismes antidrogue du monde entier, les services d'application de la loi américaine tels la Drug Enforcement Administration (D.E.A.), le F.B.I., les Douanes, l'Immigration, etc.

LA DROGUE AU CANADA : On croit qu'entre 25 000 et 30 000 Canadiens sont des héroïnomanes, dont environ 75 p. 100 se retrouvent dans les provinces de la Colombie-Britannique et du Québec. Les autres se trouvent surtout en Ontario, et plus particulièrement à Montréal, à Vancouver et à Toronto. La cocaïne demeure disponible en abondance, et son utilisation augmente sans cesse. Il est particulièrement facile de s'en procurer dans les grandes régions métropolitaines, mais on la trouve aussi dans les régions éloignées et isolées. Sur le marché illicite, les principales sources de drogues chimiques sont : les laboratoires clandestins nationaux, le détournement de drogues licites canadiennes et les importations illicites de drogues produites clandestinement et de drogues détournées. Les laboratoires clandestins nationaux produisent la majeure partie du MDA, de la PCP et de la méthamphétamine. La principale source de LSD provient principalement des laboratoires clandestins américains. Les drogues illicites les plus facilement disponibles et les plus utilisées au Canada sont les dérivés du cannabis, la marihuana, et le haschich solide et liquide. Ces drogues se retrouvent plus souvent dans les régions densément peuplées mais, en fait, aucune collectivité ne reste à l'abri du cannabis.

Afin de contrôler l'importation des drogues illicites au Canada, la Gendarmerie demeure en liaison avec l'Interpol, les services de police, les autorités douanières et les organismes antidrogue de par le monde. Cette collaboration a permis de découvrir des sources de drogues, différents parcours utilisés pour la contrebande de la drogue et certains ports d'entrée. La Sous-direction des renseignements stratégiques de la Direction de la police des drogues de la G.R.C. à Ottawa fournit aux différents services d'exécution des rapports de renseignements stratégiques sur les conditions nationales et internationales relativement aux drogues, ainsi que des études analytiques sur les principales organisations. La Direction offre aussi une voie de communication directe et rapide entre tous les services s'occupant des drogues au Canada et chacune des organisations internationales responsables de l'application des lois sur les drogues.

LA FORMATION DES RECRUES

Membres réguliers

Toutes les recrues unilingues doivent se prêter à une formation linguistique (le Programme de formation linguistique des cadets et des recrues - P.F.L.C.R.) pendant au moins six semaines ou jusqu'à vingt-neuf semaines dans une école de langues située à Montréal. Les membres nouvellement engagés se rendent à cette école aux frais de la Gendarmerie. Une fois le P.F.L.C.R. terminé, la recrue entre dans sa formation policière. La formation de base des recrues est prodiguée à l'École de la G.R.C. à Regina. Les troupes, d'hommes, de femmes ou mixtes, sont composées de 32 recrues; le cours de formation de base intensif, d'une durée de 26 semaines, est offert dans les deux langues officielles. Au terme de la formation de base, qui comprend des examens, les recrues font un stage pratique dans des détachements de formation où elles accomplissent des fonctions policières normales sous la surveillance d'un formateur détachementaire. À la fin de cette période de formation, qui dure au moins un an, les recrues doivent également passer des examens.

Membres spéciaux

Les membres spéciaux reçoivent également leur formation à l'École de la Gendarmerie à Regina. Toutefois, pour répondre aux exigences des fonctions spécialisées qu'ils seront appelés à remplir, le contenu et la durée de leur formation diffèrent de celle des membres réguliers. Tous les gendarmes spéciaux doivent suivre une période de formation de tronc commun de 32 jours, ainsi qu'une formation pertinente à l'emploi pour lequel ils ont été engagés. Les antécédents ou l'expérience acquise peuvent influer sur la période de temps passée à l'École; la liste suivante indique la période de formation moyenne (c'est-à-dire la formation de tronc commun et la formation supplémentaire) pour les diverses catégories de gendarmes spéciaux.

Genre de fonctions	Durée de la formation
Police des autochtones	19 semaines
Sécurité et maintien de la loi (Police des aéroports et Services de protection)	13 semaines
Protection des biens	8 semaines
Fonctions de prévôté	10 semaines
Mécaniciens d'entretien d'aéronefs	7 semaines
Garde stationnaire	10 semaines

Nombre de recrues par année

La moyenne annuelle peut varier grandement selon les exigences prévues en matière de ressources humaines et les restrictions au niveau de l'engagement, mais en 1988-1989, la Gendarmerie a engagé 752 membres réguliers, plus 58 membres spéciaux pour diverses catégories.

Logement

Durant leur séjour à l'École de la Gendarmerie, les recrues sont logées dans des casernes modernes et les frais qu'elles ont à payer pour les repas et le logement sont modestes. Des installations sportives et récréatives sont à leur disposition, et elles peuvent obtenir des laissez-passer pour sortir de l'École pendant de brèves périodes pour régler des affaires personnelles ou passer leur temps libre à l'extérieur des casernes.

Solde et avantages

La recrue reçoit une solde dès son engagement. La solde initiale d'un gendarme est un peu moins élevée pendant la formation linguistique et la formation de base des recrues, mais après cette période, elle devient comparable à celle des membres des autres services de police canadiens importants (Voir les échelles de salaire actuelles). Le membre est admissible à des augmentations régulières au cours des trois premières années et par suite d'une promotion à un grade plus élevé. Les frais médicaux et hospitaliers, ainsi que de traitement dentaire sont pris en charge en vue de maintenir la norme requise au moment de l'engagement. Des plans de retraite et d'assurance-vie sont offerts à des coûts raisonnables.

La solde des gendarmes spéciaux est déterminée par la classification du poste et des fonctions à remplir. La scolarité et l'expérience antérieure peuvent également être prises en considération.

L'attribution des congés annuels est également basée sur la durée du service : de 0 à 5 ans : 15 jours; de 5 à 10 ans : 20 jours; et plus de 10 ans : 25 jours. Aucun congé annuel n'est accordé durant la formation de base.

Affectations

À la fin de la formation de base, les membres sont assignés à des détachements de formation. La province ou le détachement où la recrue sera envoyée varie en fonction des besoins de la Gendarmerie. Les membres peuvent toutefois indiquer leur préférence et dans la mesure du possible, on essaiera de répondre à leur demande.

PROGRAMME DE FORMATION DE BASE DES RECRUES

FORMATION OPÉRATIONNELLE
Formation pratique
Rédaction de rapports
Secourisme
Traitement des prisonniers
Télécommunications
C.I.P.C.
Dactylographie
Section cynophile
Planification des mesures d'urgence
Survie du policier

SERVICE DE L'IDENTITÉ JUDICIAIRE
Bombes et engins explosifs
Protection de la scène d'un crime
Laboratoires judiciaires
Ébauche d'un plan
Dactyloscopie
Photographie
Signalement
Service de l'identité judiciaire
Enquête sur les lieux d'un incendie

AUTO-DÉFENSE
Auto-défense

EXERCICES À PIED
Exercices

HISTOIRE DE LA POLICE ET DE LA G.R.C.
Origine de la police
Tradition

DROIT
Code criminel
Contacts et informateurs
Lois fédérales
Directives officielles

FORMATION EN CONDUITE AUTOMOBILE
Conduite automobile
Cours sur la circulation
Direction de la circulation
Enquête sur une collision

ARMES À FEU
Pratique avec armes à feu
Entretien et manipulation des armes à feu
Décisions en matière de tir
Cours sur la sécurité
Cours sur le gaz

ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE
Entraînement physique
Test de performance personnel
Épreuves quotidiennes de conditionnement physique
Épreuves d'endurance
Cours sur l'entraînement physique
Sports organisés
Condition physique et nutrition
Amélioration du régime de vie

NATATION
Natation et techniques de sauvetage
Réanimation cardio-pulmonaire (R.C.P.)

RELATIONS HUMAINES
Fonctions policières
Présentation d'exposés

FORMATION INTERCULTURELLE
Sensibilisation à la culture
Conflits culturels
Évolution de la discrimination
Multiculturalisme
Services policiers aux groupes minoritaires

COMPORTEMENT HUMAIN ET INTERVENTION POLICIÈRE
Interaction/relations humaines
Solution de problèmes
Intervention et neutralisation
L'entrevue
Théorie du stress

LA BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE LA G.R.C.

La meilleure introduction générale à l'histoire de la Gendarmerie, dont le texte est plus complet que ne l'indique son titre, est l'oeuvre de S.W. Horrall : *The Pictorial History of the Royal Canadian Mounted Police*, (McGraw-Hill, 1973). Plusieurs auteurs se sont intéressés à l'époque de la Police à cheval du Nord-Ouest. Parmi les meilleurs ouvrages, il faut noter les suivants : R.C. Macleod, *The North-West Mounted Police and Law Enforcement*, 1873-1905, University of Toronto Press, 1976; Ronald Atkin, *Maintain the Right*, N.Y. John Day Co., 1973; Hugh Dempsey, éd., *Men in Scarlet*, McClelland and Stewart West, Calgary. 1974; J.P. Turner, *The North-West Mounted Police*, 1873-1893, Imprimeur du Roi, 1950; S.B. Steele, Forty Years in Canada, McGraw-Hill Ryerson, 1972 [1915].

Les rapports annuels du Commissaire ont régulièrement été publiés dans les Documents de la session du Canada; en 1972, la firme Coles Publishing Company a réimprimé les rapports de 1874 à 1889 (sauf celui de 1875), en quatre volumes, pour la vente. Le rapport de 1875 a d'abord été publié avec une introduction de S.W. Horrall sous le titre de *A Chronicle of the Canadian West*, Historical Society of Alberta, 1975.

Il existe plusieurs bons comptes rendus de première main, en plus de celui de Steele, mentionné ci-dessus. Notons, entre autres, ceux de Jean D'Artigue, *Six Years in the Canadian North-West*, Belleville, Mika Publ., 1973 (1882); R.B. Nevitt, *A Winter at Fort Macleod*, Hugh M. Dempsey, éd., Glenbow-Alberta Institute/Hurtig, 1973; Hugh M. Dempsey, éd., *William Parker Mounted Policeman*, Edmonton, Glenbow-Alberta Institute/Hurtig Publ., 1973; Cecil E. Denny, *The Law Marches West*, Toronto, J.M. Dent and Sons, 1972 (1939); R. Burton Deane, *Mounted Police Life in Canada*, Coles Publishing Co., 1973 (1916); John G. Donkin, *Trooper and Redskin in Far North-West*, Coles Publishing Co., 1973 (1889); M. H.E. Hayne, *The Pioneers of the Klondike*, London, Sampson, Low, Marston & Co., 1897.

Le passé plus récent n'a pas fait l'objet d'études aussi détaillées. Les ouvrages de Lorne et Caroline Brown, *An Unauthorized History of the R.C.M.P.*, Toronto, James Lewis and Samuel, 1973 et de Nora et William Kelly, *The Royal Canadian Mounted Police*, Edmonton, Hurtig, 1973 constituent deux traités du centenaire complètement différents. Parmi les meilleures réminiscences modernes, il faut compter les ouvrages suivants : Vernon A.M. Kemp, *Without Fear, Favour or Affection*, Toronto, Longmans-Green, 1958; C.W. Harvison (commissaire à la retraite), *The Horsemen*, McClelland and Stewart, 1967 et Henry A. Larsen, *The Big Ship*, McCleland and Stewart, 1967. Pour un sujet habituellement passé sous silence, voir Joy Duncan, éd., *Red Serge Wives*, Centennial Book Committee Co-op Press Ltd., 1974.

Certaines études réalisées récemment ont approfondi nos connaissances de la Gendarmerie royale. On recommande au lecteur moyen celle de Jim Lotz, *The Mounties – The History of the RCMP*, Bison Books, 1984. Les personnes qui s'intéressent aux armes à feu et à l'équipement trouveront une mine de renseignements dans *Arms and Accoutrements of the Mounted Police*, 1873-1973, de R.F. Phillips and D.J. Klancher, Museum Restoration Services, Bloomfield (Ontario), 1982. Un beau volume illustré, de William et Nora Kelly, intitulé *The Horses of the Royal Canadian Mounted Police*, Toronto Doubleday, 1984, décrit le rôle précieux de ces animaux à la Gendarmerie. L'histoire du Service de sécurité de la G.R.C., *Men in the Shadows*, Toronto Doubleday, 1980, telle que racontée par John Sawatsky, de l'extérieur, gagnerait à être complétée par l'article de S.W. Horrall, historien de la G.R.C., publié dans la Trimestrielle de la G.R.C. (été 1985) sous le titre *Le Service de sécurité, un bref historique*. Pour une évaluation savante de la position qu'occupe la G.R.C. dans la culture canadienne, il faut lire Keith Walden, *Vision of Order : the Canadian Mounties in Symbol and Myth*, Butterworth Press, 1982.

Toute personne intéressée à faire des recherches détaillées sur l'histoire de la Gendarmerie devrait consulter les bibliographies (contenant près de mille références à diverses publications) de la Section historique, Direction générale de la G.R.C., 1200, promenade Vanier, Ottawa, K1A 0R2. Les dossiers véritables de la Police à cheval du Nord-Ouest et de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest sont conservés à la Division des archives gouvernementales des Archives nationales du Canada, 395, rue Wellington, Ottawa, K1A 0N3. On doit transmettre toute demande en vue de consulter ces documents directement aux Archives nationales.

L'ORGANISATION DE LA GENDARMERIE

La Gendarmerie royale du Canada est constituée sous le régime de la Loi sur la G.R.C. En vertu de cette loi, elle est dirigée par le Commissaire qui, lui-même sous la direction du Solliciteur général du Canada, exerce le contrôle sur la Gendarmerie et toutes les affaires qui s'y rapportent.

La Gendarmerie royale du Canada applique, d'un bout à l'autre du pays, les lois faites par le Parlement ou sous son autorité. L'administration de la justice au sein des provinces, y compris l'application du Code criminel, fait partie des pouvoirs et des responsabilités délégués aux gouvernements provinciaux. La G.R.C. a signé des contrats avec les deux territoires et toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec, et elle y est responsable de l'application des lois pénales, territoriales et provinciales, sous la direction des procureurs généraux de ces provinces, ou du Procureur général du Canada dans le cas du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Sous la direction du Commissaire, on retrouve au niveau fonctionnel un sous-commissaire à l'Administration, un sous-commissaire à la Police opérationnelle, un sous-commissaire aux Services judiciaires et de protection, un sous-commissaire à la Gestion générale et un sous-commissaire à titre de commandant de la Division «E». Les quatre premiers ont leur bureau à la Direction générale à Ottawa.

La Gendarmerie comprend treize divisions. Chacune a à sa tête un commandant et est désignée par une lettre de l'alphabet. Les limites des divisions correspondent à peu de choses près aux frontières provinciales, et le quartier général de chacune se trouve dans la capitale provinciale ou territoriale, à l'exception des divisions «A», «C» et «E», dont les quartiers généraux se trouvent respectivement à Ottawa, Montréal et Vancouver. Les divisions se subdivisent en 52 sous-divisions et 723 détachements, dont l'effectif varie de une à deux cents personnes. Elles jouissent du soutien des Services de l'air et de la marine.

L'École de la G.R.C. se trouve à Regina (Sask.), et le Collège canadien de police est situé à Ottawa (Ont.).

Au 31 mars 1989, l'effectif total de la Gendarmerie s'élevait à 21 586 membres, répartis comme suit :

Effectif de la Gendarmerie par grade

1987-1988 (Au 31 mars 1988)

Commissaire	1
Sous-commissaires	5
Commissaires adjoints	18
Surintendants principaux	36
Surintendants	106
Inspecteurs	352
Sergents d'état-major	830
Sergents	1 792
Caporaux	2 979
Gendarmes	7 839
Gendarmes spéciaux	1 777
Membres civils	2 058
Fonctionnaires	3 793
	21 586

La Gendarmerie comptait en 1988-1989 un total de 15 735 membres réguliers. Il existe aussi un poste de sergent-major du corps (Direction générale), un poste de sergent-major (École de la G.R.C.) et un poste de sergent-major d'état-major (École de la G.R.C.).

Source: dernier rapport annuel du Solliciteur général

L'HISTOIRE ET L'ORGANISATION

A. Origines

1. Conçue par sir John A. Macdonald, premier Premier ministre du Canada et ministre de la Justice, dans le but de faire la surveillance policière sur l'ancien territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, acquis par le Canada en 1870.

2. Inspirée de l'organisation paramilitaire de la Police royale irlandaise et de l'image du «fusilier à cheval» de la cavalerie de l'armée américaine dans l'Ouest des États-Unis.

3. Créée officiellement par décret du Conseil en date du 30 août 1873, en accord avec la loi d'autorisation 36 Vic., chap. 35, votée par le gouvernement du Canada le 23 mai 1873.

4. Premières nominations et début du recrutement pour la P.C.N.-O. le 25 septembre 1873.

5. La Marche vers l'Ouest : dix-huit officiers et deux cent cinquante-sept hommes, leurs chevaux et tout le matériel nécessaire quittent Dufferin (Manitoba) le 8 juillet 1874, et atteignent les environs de Fort Macleod et de Fort Edmonton en décembre 1874.

B. Rôle initial (1874-1905)

1. La prévention du crime.

2. L'établissement de relations amicales avec les Amérindiens en vue de :

--les protéger contre les «marchands de whisky» sans scrupules;

--prévenir les actes de violence entre les tribus;

--rencontrer les groupes susceptibles de provoquer des troubles, comme les Sioux des États-Unis en 1876 et les Métis de la Saskatchewan en 1885;

--surveiller l'application des traités signés entre les tribus amérindiennes et le gouvernement du Canada.

3. L'aide aux agriculteurs immigrants éprouvés, entre autres, par la misère, la maladie et les feux de plaine.

C. Expansion et réorganisation (1890-1920)

1. Accroissement des tâches de la Gendarmerie avec la colonisation du Yukon (ruée vers l'or du Klondike), à la fin des années 1890, et de la côte de l'Arctique, en 1903.

2. Préfixe «Royale» conféré en 1904 par le roi Édouard VII à la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, en reconnaissance de ses services.

3. Négociation, en 1905, des contrats de surveillance des nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

4. Extension des services de la Gendarmerie au Nord du Manitoba, en 1912.

5. Loi des mesures de guerre de 1914 : surveillance des étrangers ennemis, patrouille des frontières et application des règlements visant la sécurité nationale.

6. Rôle de la R.G.C.N.-O. limité à l'application des lois fédérales en Alberta, en Saskatchewan et dans le Nord du Manitoba lorsque les contrats prennent fin et que sont créés, en 1917, des services de police provinciaux dans ces trois provinces.

7. Réduction en septembre 1918 de l'effectif de la R.G.C.N.-O. de 1 200 à 303 membres à cause de l'enrôlement dans le service actif des Forces canadiennes outre-mer.

8. Responsabilité de la sécurité nationale et de l'application de toutes les lois fédérales dans les quatre provinces de l'Ouest confiée à la R.G.C.N.-O. en 1918.

9. Réorganisation, en 1920, des services de police fédéraux. La Gendarmerie absorbe alors la police du Dominion et devient un organisme national chargé de la sécurité et de l'application des lois fédérales.

D. Développement de la Gendarmerie (1920-1984)

1. Retour à la surveillance provinciale, en 1928, en vertu d'un nouveau contrat conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan.

2. Établissement de détachements dans le Grand Nord durant les années 1920 en vue de la protection de la souveraineté du Canada.

3. En 1932, retour à la surveillance provinciale au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta, et intégration du Service de répression du ministère du Revenu national.

4. Création de services de police nationaux dans les années 30 : Section des empreintes digitales, Section du fichier judiciaire, Section des modes d'opération, Section de l'enregistrement des armes à feu et Section de la photographie à Ottawa, et laboratoire judiciaire à Regina.

5. Progrès dans les domaines du transport et de la communication : automobiles, motocyclettes, camions, bateaux (Section de la marine – 1932), aéronefs (Section de l'air – 1937), radio et téléphone.

6. Protection de la sécurité nationale durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), aux termes de la Loi sur les mesures de guerre.

7. Défection d'Igor Gouzenko entraînant l'expansion des services de protection assurés par la Gendarmerie : Sous-direction des affaires spéciales (1950), Direction de la sécurité et du renseignement (1962) et Service de sécurité (1970).

8. Services de police provinciale à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique assurés par la G.R.C. à compter de 1950.

9. Progrès dans différents domaines : communications télex, fichier informatisé des empreintes digitales (1973) et mise sur pied du Centre d'information de la police canadienne (1972).

10. Accroissement des tâches dans les années 70 : police des aéroports, protection des P.D.M., lutte antidrogue et police économique.

11. Recrutement, en 1974, des premières femmes membres réguliers.

12. Tâches du Service de sécurité de la G.R.C. confiées, en 1984, à un organisme distinct, le Service canadien du renseignement de sécurité.

E. Aspects militaires

1. Organisation et discipline militaires originales.

2. Rébellion en Saskatchewan en 1885 : Duck Lake, Fort Pitt, Cut Knife Hill, Batoche, la poursuite de Big Bear.

3. Guerre d'Afrique du Sud, 1989 : deux bataillons de fusiliers : le deuxième bataillon de fusiliers montés du Canada et le régiment de cavalerie Lord Strathcona.

4. Première Guerre mondiale : escadrons de cavalerie : Escadron «A», R.G.C.N.-O., en 1918; Escadron «B», R.G.C.N.-O.,Corps expéditionnaire canadien en Sibérie, 1918-1919.

5. Seconde Guerre mondiale : personnel des sections de la marine et de l'air de la Gendarmerie à cheval transféré à la Marine royale canadienne et à l'Aviation royale canadienne en 1939; Première compagnie de la prévôté, R.G.C.C., Première division canadienne, 1939.

F. Relations publiques

1. Carrousels volontaires de la P.C.N.-O. à la fin des années 1880, Regina.

2. Création officielle du Carrousel de la R.G.C.N.-O. en 1904; Carrousel de la R.G.C.C. en 1920.

3. Fanfares de la P.C.N.-O. dans divers postes en 1876 et les années suivantes.

4. Fanfare officielle de la R.G.C.C. en 1938.